

# le Libellio d'

*A dabbler in science, Mr. Holmes, a picker up of shells on the shores of the great unknown ocean.  
(The hound of the Baskervilles)*



L'écriture scientifique

**DOSSIER Open science**

& Le métier de Conférencier

---

*Les illustrations de ce numéro viennent de deux villes connues pour le développement du Street Art, Glasgow et Paris.*

Rédacteur en chef : Hervé Dumez  
Secrétariat de rédaction : Michèle Breton  
<http://lelibellio.com/>  
ISSN 2268-1167

## Sommaire

4

**La rubrique du chercheur geek**  
Geoffrey Leuridan & Cécile Chamaret

5

**L'article scientifique  
et la question du genre**  
Hervé Laroche

### OPEN SCIENCE

15

**Introduction au dossier**

17

**Les transformations du processus de  
publication académique à l'heure de la  
Science Ouverte**  
Lionel Maurel

25

**Open publication et open évaluation –  
initiatives et enseignements des autres  
disciplines**  
Bruno Granier & Frédéric Hélien

33

**Petite sociologie du métier de  
conférencier**  
Christian Morel

### DE LA SORCELLERIE

45

**Introduction au dossier**

47

**Kepler, ou du danger d'avoir inventé  
la science fiction**  
À propos de *The Astronomer & the Witch*  
de Ulinka Rublack  
Hervé Dumez

55

**De la raison délirante, ou la sorcellerie**  
Hervé Dumez

65

**Conduire des recherches  
sur les pratiques**  
Silvia Gherardi

### UNE EUROPE ÉCOSSAISE

69

**Une Europe écossaise**

71

**William Brodie, ou une double vie**

75

**L'ombre de Walter Scott**

*Un dossier, dans ce numéro, est consacré à la science ouverte. Sommes-nous à la veille d'une révolution touchant la publication scientifique et l'évaluation des chercheurs ? Peut-être.*

*Un second porte sur l'un des phénomènes sociaux les plus troublants qui aient été, un défi à l'analyse, la vague des procès de sorcellerie entre XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans les pays catholiques et protestants.*

*Hervé Laroche ouvre une série d'articles consacrés à l'écriture scientifique et Christian Morel tente une sociologie d'une activité (d'un métier ?) peu connue, celle de conférencier invité.*

*Silvia Gherardi donne des éléments à propos des recherches sur les pratiques.*

*La rubrique Geek est consacrée à la prise de notes*

*Étrangement, une partie de notre histoire culturelle trouve ses origines dans les Lowlands, les Borders et les Highlands. L'Écosse pourrait-elle être autre qu'européenne ?*

*Et que sommes-nous d'autre, chercheurs, que des ramasseurs de coquillages sur les rivages du grand océan de l'inconnu ?*

## La rubrique du chercheur geek

### Notion, pour prendre soin de ses notes

La rubrique Geek a aussi ses marronniers (et même en hiver) ! Avec la multiplication des appareils électroniques (ordinateur portable, ordinateur de bureau, tablette, smartphone) et la démocratisation des réseaux de données mobiles, la question de la gestion des notes est loin d'être réglée. Des outils vous ont déjà été présentés<sup>1</sup> mais si vous vous perdez encore entre les idées notées sur votre téléphone et les articles enregistrés dans les marque-pages du navigateur de votre tablette, voici de quoi prendre de bonnes résolutions pour 2020.

L'avantage principal de Notion est le large panel de situations auquel il peut répondre, allant de la création d'une simple liste des tâches à un projet partagé intégrant de multiples formes de documents. Le fonctionnement modulaire de Notion, basé sur un système de pages et sous-pages, ressemble à un Lego fait de briques élémentaires de différents types. Des modèles sont également disponibles pour ne pas partir d'une page vide chaque fois.

Un système de partage avancé permet de déterminer les pages accessibles et les modalités de partage (lire, commenter ou modifier la page). Il est même possible de configurer une page en mode public afin de partager la page à des personnes n'ayant pas Notion.

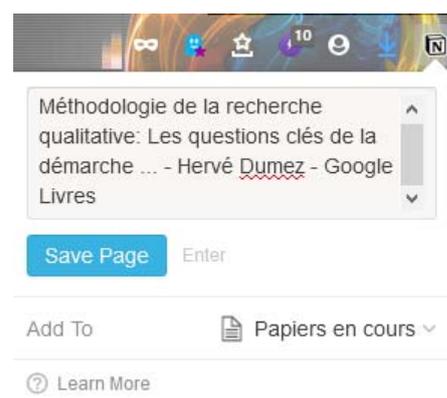
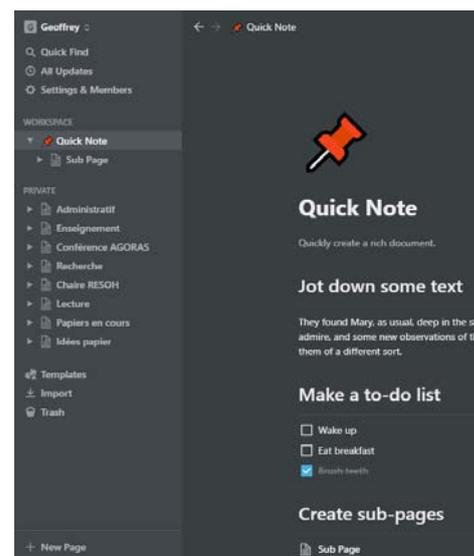
Compatible avec les principaux logiciels du marché (d'Evernote à Google Docs en passant par Excel ou Dropbox Paper), Notion s'intègre rapidement dans votre quotidien : prendre des notes en réunion, créer une liste de tâches à effectuer, concevoir un planning pour un projet partagé entre collègues, etc. Sa compatibilité PC, mais aussi Mac OS ou Android, permet d'avoir à portée de main son espace de travail à tout moment.

Loin de se limiter à la création et la prise de notes dans le logiciel, un Web Clipper est disponible afin de pouvoir intégrer directement des éléments issus de vos pérégrinations virtuelles. Finis les marque-pages à rallonge qu'on ne trie jamais ! Avec le Web Clipper, il est possible d'intégrer directement le lien dans votre environnement de travail ainsi que les métadonnées du document.

Enfin, comble de l'esthète, un thème sombre est disponible afin d'éviter une trop grande fatigue oculaire.

\*\*\* Pour aller plus loin \*\*\*

- <https://www.notion.so>  
*Site officiel de Notion*
- <https://www.keepproductive.com/blog/notion-for-beginners>  
*Guide pour débiter par Francesco D'Alessio*
- <https://www.notion.so/web-clipper>  
*Web Clipper pour navigateur Firefox et Chrome*
- <https://www.notion.so/Student-Educator-Templates-d151041e79924f10ac39f84f113acb53>  
*Modèles pour étudiants et enseignants*



**Geoffrey Leuridan**  
IMT Atlantique, LEMNA

**Cécile Chamaret**  
i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris

<sup>1</sup> Chamaret Cécile (2014) "Du nouveau dans la prise de notes intégrées", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 10, n° 2, p. 4

## L'article scientifique et la question du genre

*Hervé Laroche*  
*ESCP Europe*

**P**ublier des articles de recherche dans des revues internationales (bien) classées : c'est l'aspiration, l'ambition, l'obsession de tout chercheur de nos jours. Ce type de production scientifique focalise tous les jugements, qu'ils portent sur les individus ou sur les institutions. Cette emprise est elle-même le fruit d'une transformation drastique de l'évaluation de la production scientifique, qui a été abondamment commentée et critiquée pour les effets pervers qu'elle introduit dans l'univers académique, mais aussi pour ses conséquences sur les chercheurs et son impact sur la qualité de la recherche.

Sans m'inscrire (ou du moins, pas directement) dans ce débat souvent enflammé, je souhaite interroger ce graal de la publication à partir d'un constat très simple : publier des articles de recherche dans des revues internationales (bien) classées est un exercice extrêmement coûteux en temps, en efforts, en énergie et, pour ceux qui ont la chance d'être rémunérés par une institution, en budget. Et une source considérable de ce coût provient, non pas des coûts de la recherche elle-même, mais d'un aspect apparemment secondaire de la production scientifique : l'écriture. C'est qu'il ne suffit pas, comme on le croit lorsque, plein d'enthousiasme et de confiance, on se lance dans sa première entreprise de soumission, d'avoir de bonnes idées, de bonnes méthodes et de bonnes données. Tout ceci donne à peine le droit de commencer à travailler. L'entreprise difficile et souvent douloureuse qui s'ouvre alors consiste à former un texte convaincant (ou séduisant, comme on voudra) à partir de ces ingrédients. Ceux qu'il convient de convaincre, ou de séduire, ce sont les évaluateurs : l'*editor* en premier lieu (et ses associés souvent), et les *reviewers* que ce dernier choisit (plus ou moins).

Certes, les conseils abondent, gracieusement offerts par les *editors* eux-mêmes, moins gracieusement fournis par de nombreux ouvrages ou manuels, ou fraternellement dispensés, dans des dispositifs variés d'ateliers, par des collègues comptant quelques sommets prestigieux à leur actif d'alpinistes académiques. Ces recommandations



Glasgow, North Portland Street (31 juillet 2019)

sont souvent très utiles et d'excellente qualité, mais ce qui est frappant, c'est que la recette qui est ainsi transmise (la norme, la prescription, si l'on préfère) n'est jamais formellement spécifiée. Elle demeure toujours floue, incertaine, au moins partiellement obscure, voire absconse. Le tour de main (ou de plume) prévaut sur la règle. Par conséquent, pour l'acquérir, l'exemple et l'imitation sont les méthodes reines. Comme pour la bicyclette, c'est par la pratique que s'effectue cette transmission, tant les principes explicites sont vagues et les exemples variés. Pour le « jeune chercheur », cet apprentissage a quelque chose d'une initiation, avec ses ésotérismes et ses inconsistances, ses fausses pistes, sa mise à l'épreuve de ses idéaux et parfois de son identité.

Rien de scandaleux en soi : les métiers ont leurs tours, leurs petits secrets, leurs rites, et les apprentissages ne sont jamais des petits ruisseaux tranquilles. Cependant, pour un métier qui a pour valeurs la rigueur, la transparence, l'explicite, l'universel, le fait est, au moins, frappant. De plus, le milieu académique ne reconnaît qu'avec réticence cet état de choses. Les conseils abondent, oui, mais pourquoi faut-il tant de conseils pour faire quelque chose de si simple en apparence que de produire un texte d'une longueur modeste ? Pourquoi ne suffit-il pas d'avoir de bonnes idées, de bonnes données et de bonnes méthodes pour fabriquer un article ? Pourquoi la mise en forme de ces ingrédients est-elle source d'autant de complications et demande-t-elle autant d'efforts ? Pourquoi devons-nous imiter Flaubert et produire dix pages de brouillons préparatoires pour produire une page de texte ? Un auteur de grand renom explique ainsi écrire et réécrire au moins dix fois l'introduction de ses articles. Souffre-t-il donc d'un manque désastreux de capacités linguistiques ? Il ne mentionne pas ce déficit et, par conséquent, nous n'avons pas de raison de le supposer. Pire : il semble trouver naturel d'être contraint à un effort aussi considérable alors qu'il ne s'agit, après tout, que d'une section mineure d'un article : il ne saurait être question de profondeur des idées, de rigueur des méthodes ou de qualité des données. Quant à la contribution scientifique, si elle résidait toute entière dans l'introduction, les articles pourraient être avantageusement raccourcis à cette seule section (il est vrai qu'alors l'introduction n'en serait plus une).

Pourquoi est-il si compliqué, si coûteux d'écrire un article alors même qu'on dispose de tous les ingrédients fondamentaux ? On invoque couramment, avec hauteur, l'exigence de qualité. Cependant, c'est une réponse peu satisfaisante. Premièrement, il est patent qu'il y a de mauvais articles publiés. Deuxièmement et surtout, le terme de qualité en lui-même ne signifie rien. Il est nécessaire de caractériser la qualité attendue en d'autres termes que la qualité des ingrédients fondamentaux (idées, données, méthodes, contribution...). On retrouve alors la question de l'énoncé de la « recette ».

Une position plus réaliste consiste alors à invoquer l'existence d'une convention régissant les textes scientifiques. La convention, c'est le fait que l'article scientifique doit obéir, effectivement, à des exigences spécifiques de rédaction, et que tout le monde ou presque soit en accord sur ces exigences. Un article est un texte d'un type particulier, ce qu'en théorie littéraire on appelle un « genre ». Un genre se reconnaît à des régularités communes aux textes qui en relèvent. Ces régularités reflètent l'ensemble plus ou moins cohérent de conventions qui se sont développées au cours du temps et sont désormais reproduites par les auteurs. Nous avons tous, dans nos études, goûté aux joies du genre de la tragédie classique (Racine...), genre dont les conventions étaient particulièrement précises. De nos jours, le roman policier est

un des genres les plus prolifiques. Il comprend de nombreux sous-genres et il est beaucoup moins précisément codé que la tragédie classique. Les genres, en effet, peuvent être plus ou moins stricts, selon qu'ils admettent ou non des variations fortes à l'intérieur des contraintes fondamentales. Plus un genre est tenu comme « élevé », plus son code est strict. C'est qu'il y a une hiérarchie des genres, avec des genres nobles et des genres mineurs (Tardy, 2016).

Les textes ayant des usages sociaux plus prégnants que les textes littéraires sont eux aussi caractérisables en termes de genre. La petite annonce de rencontre, qu'elle soit publiée sur Meetic ou dans *Le Chasseur Français*, relève d'un genre, tout comme le câble diplomatique ou le rapport de police. Un signe facilement repérable de l'existence d'un genre est qu'il en existe des parodies aisément reconnaissables. Une parodie singe (voire exagère) les traits conventionnels d'un genre, afin de s'en moquer, en les appliquant à un contenu souvent loufoque ou déplacé. Lorsque Georges Fourest, dans sa parodie du *Cid*, fait dire à Chimène : « *qu'il est joli garçon l'assassin de Papa !* », il produit en même temps un alexandrin parfait et un vers ridicule. Par ce procédé sophistiqué, qui nécessite une connaissance fine du genre et fait appel à la connivence des lecteurs, la parodie met à nu les normes qui régissent un genre – et surtout ses normes implicites. Pour cette raison, la parodie peut avoir des vertus pédagogiques et être exploitée à des fins d'apprentissage (Tardy, 2016, pp. 157-159).

Les contraintes du genre sont généralement justifiées par ses usages sociaux : pour remplir sa fonction sociale, il est tenu pour nécessaire que le texte ait tel ensemble de caractéristiques. À ce titre, il n'y a rien de surprenant à ce que l'article scientifique relève d'un genre, lui aussi, et par conséquent qu'il obéisse à des conventions qui lui sont propres et qui s'imposent aux auteurs. Pour qui voudrait vérifier ce fait par l'existence de parodies, des exemples sont donnés en fin de cet article. Un des traits les plus évidents du genre scientifique est l'absence d'un auteur concret, ce qui se voit par la rareté de l'emploi du « je » au profit de formes passives (« des entretiens ont été conduits ») ou d'un « nous » qui n'a rien d'un collectif réel. Cet « effacement énonciatif » (Rinck, 2010) n'a pas toujours été la règle. Comme le montrent Gross *et al.* (2002), les articles scientifiques ont longtemps été écrits à la première personne, l'auteur décrivant très concrètement ce qu'il avait fait, ce qu'il pensait, etc., tout comme il l'aurait fait dans une lettre.

Dans nos disciplines, cet aspect conventionnel est explicitement et exemplairement revendiqué par Patriotta (2017). Sa caractérisation de la convention est d'ailleurs très utile pour l'apprentissage de l'écriture scientifique (j'y reviendrai). Pour le moment, ce qui nous intéresse dans sa position, c'est qu'admettre le caractère conventionnel du genre « article scientifique » offre des arguments pour justifier les contraintes imposées aux auteurs. Ces contraintes, en effet, peuvent paraître arbitraires. Mais après tout, c'est le propre de toute convention. Ce qui importe, selon Patriotta (2017), c'est qu'il en faut une. L'existence d'une convention d'écriture a pour fonction essentielle de faciliter la tâche du lecteur. La convention sert de guide et permet au lecteur de se repérer dans le texte, d'en tirer plus aisément la substance, de former son jugement avec plus de sûreté. À la différence d'un poème hermétique ou d'un roman expérimental, par exemple, le lecteur n'a pas à percer les secrets de la forme et a directement accès à l'information. La jouissance de la forme n'est pas l'objet de l'article scientifique, qui a une visée purement fonctionnelle. Bref, quand on fait de la science, toute poésie est haïssable.



Paris, rue Quincampoix  
(30 septembre 2017)

Admettons, peut-on penser, mais pourquoi une convention aussi exigeante ? Pourquoi si peu de liberté au sein du genre ? On pourrait en effet voir la convention de genre comme un critère de qualité minimale. De deux romans policiers, l'un peut être jugé mauvais alors que l'autre est jugé excellent, mais pour autant ils sont également « policiers ». Bien entendu, deux articles scientifiques peuvent également faire l'objet de jugements contrastés (notamment en fonction du classement des revues dans lesquelles ils sont publiés). Il reste que les degrés de liberté laissés à l'auteur sont vraisemblablement moindres pour les articles scientifiques que pour les romans policiers. Il semble que la convention scientifique soit particulièrement stricte.

Ceci s'explique facilement : l'article scientifique de revue étant au sommet de la hiérarchie actuelle des textes scientifiques, puisque qu'il concentre l'essentiel des enjeux institutionnels et individuels, il est « naturel », en vertu de la loi des genres évoquée plus haut, qu'il subisse le codage le plus strict et les exigences les plus élevées. Cependant, cette explication reste peu approfondie. Elle n'indique rien sur les mécanismes par lesquels ce codage strict s'établit et se perpétue, sur le choix des normes, sur les sélections qui sont opérées en vertu de ces normes ou sur les justifications qui accompagnent ces décisions afin de légitimer les contraintes imposées.

L'argumentation de Patriotta en faveur de la convention et de ses exigences élevées suit un parallèle implicite : la rigueur de la forme doit être à la hauteur de la rigueur scientifique. Il s'agit de guider le lecteur d'une manière complète et précise, sans ambiguïté possible. On est alors tenté d'objecter que le lecteur d'article scientifique, étant un expert, n'a pas besoin, *a priori*, qu'on lui mâche ainsi le travail. Il semble pourtant que si, toujours au nom d'un accès facilité à l'information et, peut-être également, au nom de la fiction d'un accès généralisé à la science. Après tout, les articles scientifiques ne sont pas les seuls textes en principe limpides et en réalité indéchiffrables pour le bétotien : les textes juridiques nous en donnent malheureusement une abondance d'exemples.

La justification des exigences du genre par la convention rejoint en fait la justification par la qualité. La convention passe d'un critère de type « satisfaction » (atteindre un certain niveau) à un critère de type « maximisation » (atteindre le meilleur niveau possible). Il ne s'agit pas seulement de respecter la convention, il faut l'accomplir au mieux. La convention contient implicitement un idéal de qualité dont il faut chercher à s'approcher. Dit autrement : la convention intégrerait les normes permettant la mesure de la qualité.

Souvenons-nous de notre auteur réécrivant dix fois son introduction. Peut-être avons-nous affaire à un perfectionniste pathologique. Plus probablement, on peut supposer qu'il s'agit d'un individu relativement équilibré qui, en auteur expérimenté, fait des anticipations réalistes des jugements qui seront portés sur sa soumission par ceux qui auront à l'examiner : les *editors* et les *reviewers*, disons plus simplement les évaluateurs. Si l'on suppose, de manière très simplificatrice, que la qualité de l'introduction augmente à chaque version nouvelle, et qu'elle augmente d'à peu près la même proportion, alors, effectivement, la dixième version de l'introduction est

bien meilleure que la première. Mais la troisième ou quatrième version ne suffiraient-elles pas ? Ne produit-on pas de la sur-qualité, au prix d'un surcoût pour les auteurs (et, d'ailleurs, pour les évaluateurs également) ? Pourquoi donc les évaluateurs ont-ils de telles exigences ?

Plusieurs voies d'explications sont possibles. La première serait de supposer que les évaluateurs disposent d'un guide précis, de critères détaillés et d'instruments de mesure. Bien entendu, nous savons, pour avoir été évaluateurs, que tel n'est pas le cas.

La deuxième explication peut être recherchée dans l'évaluation des évaluateurs eux-mêmes. Soucieux d'être bien jugés, ils seraient particulièrement exigeants. Outre que cela suppose de définir précisément les modalités d'évaluation des évaluateurs, ce raisonnement expose à une régression à l'infini (évaluation des évaluateurs des évaluateurs, etc.). Et surtout, nous savons qu'en fait les évaluateurs ne sont pas soumis à une forte pression quant à la qualité de leur travail. Des enjeux réputationnels peuvent bien entendu peser sur eux, mais tous les rédacteurs en chef de revues avouent avoir le plus grand mal à trouver des évaluateurs disponibles et à obtenir d'eux des *reviews* dans des délais raisonnables.

Ce fait fournit une piste pour une troisième explication, plus réaliste. Si les évaluateurs sont rares, cela signifie que, vraisemblablement, certains n'ont pas toutes les compétences théoriques et méthodologiques requises pour juger d'une soumission particulière. Ajoutons à cela les spécificités éventuelles liées au terrain sur lequel les données ont été recueillies, et il devient raisonnable de penser qu'un évaluateur ne peut être compétent sur tous les aspects d'un article (à moins d'en être l'auteur). Pour pallier ce manque de compétences, les évaluateurs auraient recours à des jugements portant sur des aspects de forme, en suivant un principe implicite selon lequel la qualité relative aux critères de forme constitue un indice de la qualité générale de l'article. En d'autres termes, un article « bien écrit » serait davantage susceptible d'être un bon article. De telles stratégies sont extrêmement communes dans tous les domaines sociaux et en particulier dans le domaine académique (la plus évidente étant de se fier au classement d'une revue pour juger de la qualité de ce qu'elle publie). Pour reprendre notre exemple, la qualité de l'introduction, quoique secondaire en elle-même, signalerait une qualité générale, non seulement de forme, mais également de contribution scientifique. Dès lors, les évaluateurs, comme des experts évaluant une œuvre d'art ou un objet rare, sont amenés à chercher des « prises » leur permettant de se former un jugement. La mise en forme de l'article fournirait certaines de ces prises.

Si cette approche peut donner une explication à l'attention portée à la rédaction d'une simple introduction (une mauvaise introduction serait un indice de mauvaise qualité générale), rend-elle vraiment compte de la démesure des efforts demandés (dix rédactions !) ? Cherchons alors du côté du processus compétitif. Le parallèle avec la compétition économique (vue très classiquement) semble évident : entre deux produits identiques, le moins cher s'impose. Ou, entre deux produits du même prix, la meilleure qualité s'impose. La pression compétitive dans le monde des publications aboutirait à une escalade de la qualité formelle tout simplement parce qu'entre deux articles d'égale qualité « scientifique », le plus attractif formellement s'imposerait. Dans cette vision des choses, les efforts de mise en forme seraient donc, *in fine*, justifiés, pour autant que les jugements soient correctement formés.

Mais si l'on a affaire à des juges imparfaits (comme soutenu plus haut), alors le mécanisme compétitif risque fort de produire des bizarreries. En effet, si les évaluateurs ont des compétences partielles mais différentes, les critères de forme sont les seuls sur lesquels ils exercent une égale intensité de pression évaluative. On fait ici la supposition raisonnable que les compétences en matière de forme sont relativement également distribuées entre les évaluateurs. La résultante de ces forces de pression fait donc que les critères de forme (par exemple, la rédaction de l'introduction) sont ceux qui supportent le maximum d'exigence. De critères secondaires sur lesquels, *a priori*, ne pèse qu'une exigence de type « satisfaction », ils deviennent des critères clefs que les auteurs doivent maximiser.

Il reste à expliquer comment cette compétition vertueuse se traduit concrètement dans les processus d'évaluation. Qu'ils soient compétents ou imparfaits, les évaluateurs n'ont en effet qu'un seul article sous les yeux à un moment donné. Ils ne peuvent se livrer à des comparaisons explicites et arbitrer entre plusieurs articles. Cependant ils ont sous les yeux ou en mémoire des articles publiés qui leur permettent d'étalonner leurs jugements. Les souvenirs de leurs propres souffrances lors de processus de soumission passés ou en cours peuvent également leur suggérer d'appliquer des normes particulièrement sévères. Ceux qui ont franchi les obstacles et maîtrisent ces normes ont tout avantage à les exploiter pour se valoriser et donc à les invoquer (sans trop de précision toutefois) pour appuyer leurs jugements. On touche là au processus de reproduction de la convention d'écriture scientifique qui, comme toute convention, se réinstitutionnalise à chaque moment de son application.

Cette théorie de l'évaluateur imparfait en contexte compétitif peut éclairer d'autres phénomènes, notamment l'incapacité ou disons, plus généreusement, la difficulté de la convention à garantir la qualité scientifique des articles. Plus haut, nous avons évoqué la production de parodies comme témoin de l'existence d'un genre. Les parodies sont des cousines étroites des canulars (parodies cachées, destinées à être ultérieurement révélées comme telles), lesquels sont eux-mêmes apparentés aux fraudes (qu'on peut voir comme des canulars sérieux où l'intention de tromper persiste), qui ne sont pas très éloignées des erreurs (l'intention de tromper y est absente, contrairement à la fraude – voir le tableau comparatif de ces différents phénomènes). Le succès stupéfiant de certains canulars scientifiques (par exemple Sokal, 1996) a souvent été compris comme le résultat de l'emprise excessive de communautés épistémologiques, soucieuses avant tout de faire triompher, progresser ou au moins exister leur « chapelle » particulière. Autrement dit, si le canular passe le processus d'évaluation, c'est en raison de son contenu scientifique (qui, hélas, ne l'est justement pas – scientifique – du moins selon les auteurs du canular). Mais les fraudes scientifiques ne procèdent pas autrement que les canulars. Et, contrairement aux canulars, la plupart du temps, elles ne ciblent pas des communautés épistémologiques plus ou moins marginales ou « retranchées », mais des courants bien établis, puisque les bénéfiques sont d'autant plus grands que la communauté est vaste et puissante. Quant aux erreurs, elles touchent toutes les communautés. L'existence d'une convention d'écriture fortement prégnante est, selon la vision de Patriotta, vue comme une garantie devant protéger le caractère scientifique des travaux et leur qualité, en favorisant l'exercice du jugement critique. Cependant, l'existence même de cette convention offre une opportunité pour les plaisantins (canulars), les aigrefins (fraudeurs) et l'esprit malin (ou hasard – les erreurs). Car si les évaluateurs partiellement incompetents se rabattent sur des critères de forme

pour juger des travaux qui leur sont soumis, le plaisantin, l'aigrefin ou l'esprit malin peuvent aisément exploiter ce processus en utilisant les critères de forme pour dissimuler les faiblesses de fond (faiblesses délibérément extrêmes dans le cas des canulars, mais limitées dans le cas des fraudes ou des erreurs). Ainsi la convention qui se veut protectrice est-elle dans ces cas pire qu'inefficace : elle devient une vulnérabilité. Et, comme il n'y a pas de solution simple à ce piège subtil, il est tentant pour le système conventionnel de resserrer encore plus les exigences de forme, dans une version académique du cercle vicieux bureaucratique bien connu qui fait que, lorsque des règles sont insuffisamment efficaces, on les renforce au lieu de les reconsidérer. Ou, pour prendre une métaphore plus terre à terre, lorsqu'un joint fuit, on a comme premier réflexe de donner un tour de clef supplémentaire, ce qui généralement dégrade davantage le joint qui fuit ensuite encore plus.

	Visée de l'auteur	Révélation par l'auteur	Intention de tromper
parodie	critique modérée (ironie)	oui, immédiate	non
canular	critique forte (déconsidération)	oui, différée	oui, momentanément
fraude	bénéfices personnels	non (sauf aveu)	oui
erreur	pas de visée	possible	non

Les développements ci-dessus peuvent laisser penser que ma vision du texte scientifique reprend une distinction pourtant éculée entre le fond et la forme. Soit un contenu purement scientifique enveloppé dans un contenant purement rhétorique. Ce n'est pas le cas. Une telle conception n'est pas tenable sur un plan général (Rinck, 2010). C'est d'ailleurs pour cela que l'écriture est aussi un enjeu scientifique. On peut le voir de plusieurs manières. J'en citerai trois, sans prétention à l'exhaustivité.

La première est négative : mal écrire, c'est faire de la mauvaise science. C'est ce que soutient Billig (2013 ; voir aussi *le Libellio d'Aegis*, vol. 13, n° 4, Hiver 2017 pp. 13-30) en ce qui concerne les sciences sociales. Le jargon scientifique et la nominalisation excessive engendre une vision « dépeuplée » du monde. Les gens et les agents y ont été remplacés par des concepts et des variables. Pour Billig, comme pour Pinker (2015), la voie désirable est celle d'une simplicité retrouvée : l'écriture scientifique doit se rapprocher de formes proches de la langue commune. En d'autres termes, il s'agit de réformer le genre, essentiellement au niveau du langage (des mots), en le purgeant de ses caractéristiques nuisibles. Cette épuration, selon eux, produira une meilleure science : plus proche des phénomènes étudiés, plus facilement communicable et donc plus facilement discutable.

La deuxième est positive : l'écriture elle-même participe de la production théorique. Dans nos disciplines, c'est la thèse célèbre de Van Maanen (1995) : *style is theory*. La richesse d'une théorie passe par la langue qui l'exprime. Les contraintes stylistiques imposées par le genre aux auteurs (ou, mais cela revient au même, que les auteurs s'imposent) ne font pas qu'appauvrir l'expression : elles réduisent l'ampleur des investigations et des propositions.



Glasgow, Ingram Street 14 (31 juillet 2019)

C'est donc avant tout au nom de la créativité (Dane, 2011) et du potentiel scientifique sacrifié que le genre est critiquable.

Une troisième cherche à élargir le jeu. Des auteurs du courant critique en management plaident pour des modes d'écriture donnant davantage de place à la sensibilité (Moriceau, 2018) ou réduisant la domination de la voix des chercheurs par rapport à celle des sujets (Rhodes & Brown, 2005). Pour ces auteurs, les motivations esthétiques, morales et politiques priment apparemment sur l'enjeu scientifique (Grey & Sinclair, 2006), mais il est artificiel de faire une telle distinction : en tant que chercheurs critiques, ils conçoivent la production de science comme intimement liée à ces préoccupations. Le genre (en place) serait donc orienté politiquement (Caicedo, 2011).

La qualité de la production scientifique, dans le sens élargi invoqué par ces différentes critiques (et non dans le sens restreint de la conformité à des normes), est bien évidemment l'enjeu ultime que doit prendre en compte une réflexion sur l'écriture et sur le genre. L'exigence posée par les revues est-elle justifiée, dans sa forme actuelle comme dans son niveau ? La qualité scientifique ne peut-elle s'accommoder d'exigences moindres, ou différentes, ou plus larges ? Que perd-on à ce jeu de la mise en forme ? Que gagnerait-on à redéfinir les règles du jeu ? Quelles propositions concrètes peut-on faire ?

Il reste cependant que, pour le chercheur, avant de jouer à changer le genre, il y a un enjeu direct à savoir jouer à l'intérieur du genre, c'est-à-dire à maîtriser les normes souvent implicites qu'il impose. Quel type de texte un texte scientifique doit-il tenter d'être pour accéder au statut d'article de revue ? Je propose donc d'analyser les composantes du genre. Pour faire cela, en plus de la mobilisation des sources mentionnées plus haut, je me suis appuyé sur les apports d'un domaine, l'*academic writing*, qui donne lieu à des recherches et à des enseignements (surtout dans l'univers anglo-américain) (par exemple : Swales & Feak, 2012 ; Thomson & Kamler, 2013).

Comme je l'ai dit, les conseils abondent, mais ils sont disparates. La difficulté essentielle est de mettre un peu d'ordre dans tout ce matériau. Comprendre le genre « article scientifique » me semble nécessiter l'examen de cinq catégories de problèmes.

1. *La macro-structure*. Les articles de nos disciplines suivent un plan pratiquement immuable, dit IMRAD (*Introduction, Methods, Results And Discussion*). D'ailleurs, les conseils dispensés aux novices reprennent généralement ce plan pour examiner le contenu attendu dans chaque section. Bien qu'elle paraisse évidente à beaucoup, une telle organisation n'a rien de naturel. Elle forme de fait un des éléments essentiels de la convention qui régit le genre. On ne brise pas un secret en révélant que cette façon de rendre compte de la recherche menée n'a pas grand-chose à voir avec les activités et événements concrets qui ont, en pratique, produit la recherche. Ecrire un article consiste avant tout à faire entrer les ingrédients dont on dispose dans ces catégories imposées. Maîtriser ce format demande de bien comprendre sa fonction générale. Un élément capital, et souvent négligé, est que, en fait, dans nos disciplines, la caractérisation IMRAD est lacunaire : nos articles doivent comporter, sauf rares exceptions, une section théorique inspirée par la littérature existante. Loin d'être un simple ajout, cette section (appelons-la *Theoretical Background*, ou TB) modifie totalement l'équilibre interne de l'article et son système de justification externe. Il convient de prendre en compte cette spécificité et ses conséquences.
2. *Les micro-structures*. Un article est un texte très dense et extrêmement articulé. Ce qui le différencie d'une liste, ce sont les micro-structures qui en organisent le

déroulé : découpage en paragraphes, structure de ces paragraphes, liens logiques et rhétoriques (connecteurs), organisation des phrases, etc. Quoique austère, le texte scientifique se doit de prendre en compte le lecteur pour lui offrir un texte qui « coule ». *It reads well* ou *It flows well* est le jugement synthétique que portent les rédacteurs en chef sur cet aspect du texte, et ce jugement constitue l'un des objectifs que doit poursuivre l'auteur.

3. *Les mots*. La langue scientifique est une langue particulière. Vocabulaire spécialisé pouvant tourner au jargon, tournures de phrase spécifiques, formules plus ou moins rituelles, effacement de l'auteur, recours à la voix passive, etc. : certains de ces traits sont bien connus et souvent raillés ; d'autres demandent une analyse plus fine. L'usage dominant de l'anglais pose des problèmes supplémentaires pour ceux qui n'ont pas une maîtrise parfaite de cette langue. En dehors des questions de lexique, de grammaire ou de qualité d'expression, l'anglais a des exigences particulières par rapport, par exemple, au français. Et si l'on admet, même de manière partielle, que *style is theory*, alors la théorisation demande une maîtrise poussée des mots.
4. *Les visuels*. Nos disciplines accueillent volontiers, voire demandent explicitement, des compléments visuels au texte lui-même. Tableaux, schémas et figures sont des pièces essentielles des articles, à tel point que bien souvent, le lecteur en fait la substance finale de sa lecture. Pourtant, il est bien rare qu'on se demande explicitement quelle est la fonction d'un visuel, quel est son rapport avec le texte écrit et plus simplement encore ce qui fait un bon tableau ou une bonne figure.
5. *La démonstration de scientificité*. De manière transversale par rapport aux quatre catégories de problèmes exposées ci-dessus, établir le caractère scientifique de la recherche proposée est finalement le souci qui obnubile l'auteur et ses évaluateurs (au nom du lecteur). C'est ce qu'expriment les jugements que l'on retrouve dans les évaluations que nous recevons en retour de nos soumissions (malheureusement souvent sous la forme négative d'un reproche). *Rigor, grounding, relevance, contribution* : autant de termes qui matérialisent la demande faite à l'auteur de démontrer par le texte (et les visuels) la scientificité de sa proposition. On peut distinguer deux facettes à cette demande. La première relève du signal, comme je l'ai suggéré plus haut. La seconde est plus institutionnelle et politique. L'officier ne se contente pas du salut du soldat : il exige que ce salut soit déférent. C'est qu'il ne suffit pas de se plier à la convention : il faut encore montrer que l'on s'y plie. Satisfaire les « lois » du genre n'est pas assez : il faut leur rendre hommage et, ainsi, les conforter. En d'autres termes, la soumission à la règle doit légitimer la règle (et la reproduire). La désinvolture ne peut être scientifique.

Cet article introductif sera suivi d'une série d'articles examinant ces différents problèmes, avant tout dans la perspective « conformiste » de donner au lecteur les moyens de maîtriser le genre. Puis, de manière plus critique, je tenterai de tirer des conclusions sur la pertinence de la convention et de fournir des fondements à des propositions réformatrices plus ou moins ambitieuses ■

## Références

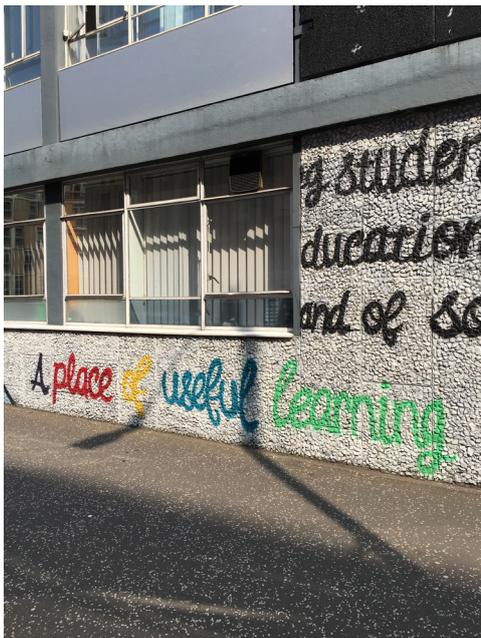
- Billig Michael (2013) *Learn to Write Badly: How to Succeed in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Caicedo Mikael H. (2011) "The Story of Us: On the Nexus Between Metaphor and Story in Writing Scientific Articles", *Culture and Organization*, vol. 17, n° 5, pp. 403-416.
- Dane Erik (2011) "Changing the Tune of Academic Writing: Muting Cognitive Entrenchment", *Journal of Management Inquiry*, vol. 20, n° 3, pp. 332-336.
- Grey Christopher & Sinclair Amanda (2006) "Writing Differently", *Organization*, vol. 13, n° 3, p. 443-453.

- Gross Alan G., Harmon Joseph E. & Reidy Michael S. (2002) *Communicating Science: The Scientific Article from the 17<sup>th</sup> Century to the Present*, Oxford, Oxford University Press.
- Moriceau Jean-Luc (2018) “Écrire le qualitatif : écriture réflexive, écriture plurielle, écriture performance”, *Revue Internationale de Psychosociologie et de Gestion des Comportements Organisationnels*, vol. 24, n° 57, pp. 45-67.
- Patriotta Gerardo (2017) “Crafting Papers for Publication: Novelty and Convention in Academic Writing”, *Journal of Management Studies*, vol. 54, n° 5, pp. 747-759.
- Pinker Steven (2014) “Why Academics Stink at Writing”, *Chronicle of Higher Education*, September 26. [https://stevenpinker.com/files/pinker/files/why\\_academics\\_stink\\_at\\_writing.pdf](https://stevenpinker.com/files/pinker/files/why_academics_stink_at_writing.pdf)
- Pinker Steven (2015) *The Sense of Style: The Shinking Person’s Guide to Writing in the 21<sup>st</sup> Century*, London, Penguin Books.
- Rhodes Christopher & Brown Andrew D. (2005) “Writing Responsibly: Narrative Fiction and Organization Studies”, *Organization*, vol. 12, n° 4, pp. 467-491.
- Rinck Fanny (2010) “L’analyse linguistique des enjeux de connaissance dans le discours scientifique. Un état des lieux”, *Revue d’anthropologie des connaissances*, vol. 4, n° 3, pp. 427-450.
- Swales John M. & Feak Christine B. (2012, 3<sup>rd</sup> ed.) *Academic Writing for Graduate Students: Essential Tasks and Skills*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Tardy Christine M. (2016) *Beyond Convention: Genre Innovation in Academic Writing*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Thomson Pat & Kamler Barbara (2013) *Writing for Peer Reviewed Journals: Strategies for Getting Published*, London, Routledge.
- Van Maanen John (1995) “Style as Theory”, *Organization Science*, vol. 6, n° 1, pp. 133-143.

### Parodies et canulars

- Alvarez Sigrid, Conway Emma, Foster Leonard, Summers Scott & Xavier Charles (2013) “Howlett: Novel Wolverine Protein Contributes to Rapid Regeneration and Heightened Cellular Replication”, *Journal of Superhero Mutational Science*, vol. 13, n° 2, pp. 297-302.
- Burnier Michel & Rambaud Patrick (1982) *La farce des choses et autres parodies*, Paris, Balland.
- Lindsay Jamie & Boyle Peter (2017) “The Conceptual Penis as a Social Construct”, *Cogent Social Sciences*, vol. 3, n°1, 1330439. <https://www.skeptic.com/downloads/conceptual-penis/23311886.2017.1330439.pdf>
- Merton Robert K. (1969) “Foreword to a Preface for an Introduction to a Prolegomenon to a Discourse on a Certain Subject”, *The American Sociologist*, vol. 4, n° 2, p. 99.
- Perec Georges (1991) *Cantatrix Sopranica L. et autres écrits scientifiques*, Paris, Seuil.
- Smith Gordon C. & Pell Jill P. (2003) “Parachute Use to Prevent Death and Major Trauma Related to Gravitational Challenge: Systematic Review of Randomised Controlled Trials”, *British Medical Journal*, n° 327(7429), p. 1459.
- Sokal Alan D. (1996) “Transgressing the Boundaries: Toward a Transformative Hermeneutics of Quantum Gravity”, *Social text*, n° 46/47, pp. 217-252.
- Tremblay Jean-Pierre (2014) “Automobilités postmodernes : quand l’Autolib’ fait sensation à Paris”, *Sociétés*, n° 126, pp. 115-124.
- Tripodi Benedetta (2015) “Ontology, Neutrality and the Strive for (non-) Being-Queer”, *Badiou Studies*, vol. 4, n° 1, pp. 72-102.

## Dossier *Open science*



Glasgow, Strathclyde University  
(31 juillet 2019)

### Une science ouverte ?

L'évaluation des chercheurs est aujourd'hui dominée par la publication dans les grandes revues scientifiques internationales. À chaque fois qu'ils publient, les chercheurs cèdent gratuitement leurs droits aux revues. Pour elles, ils évaluent les articles soumis, également gratuitement. Mais, pour mener leurs recherches et publier, ils doivent par contre avoir accès au contenu de ces mêmes revues, donc s'abonner ou être abonné à des banques de données. Derrière le système, on trouve un oligopole restreint de grands éditeurs dont les profits sont extraordinairement élevés. D'un côté, le bénévolat généralisé, de l'autre la rente.

La science peut-elle fonctionner autrement ? Des Universités, des États, des chercheurs, le pensent. Depuis longtemps, des revues en libre accès (*open access*) ont commencé à apparaître (est-il besoin de rappeler que le *Libellio* est l'une d'entre elles, conçu comme ouvert et gratuit ?). Le CNRS veut aujourd'hui revenir à l'évaluation qualitative des chercheurs, desserrant le carcan du système profitant à l'oligopole.

La Société Française de Management a lancé une réflexion sur ce sujet. Ce dossier reprend deux sessions qui se sont tenues cet automne. Le séminaire d'hiver qu'elle organise le 28 février reviendra sur cette question centrale pour notre travail et notre identité de chercheurs ■

*Les notes ont été prises par Camille Toussaint & Hervé Dumez  
et relues par les intervenants*



*Glasgow, Ingram Street 9  
(31 juillet 2019)*



*Paris, angle des rues de Belleville et de Jouye-Rouve  
(24 novembre 2019)*

## Les transformations du processus de publication académique à l'heure de la Science Ouverte

*Intervention de **Lionel Maurel**  
INSHS – CNRS*

*LE 10 OCTOBRE 2019,  
LIONEL MAUREL,  
DIRECTEUR  
ADJOINT  
SCIENTIFIQUE  
À L'INSTITUT  
NATIONAL DES  
SCIENCES  
HUMAINES ET  
SOCIALES (INSHS)  
DU CNRS, EN  
CHARGE DE  
L'INFORMATION  
SCIENTIFIQUE ET  
TECHNIQUE ET  
DES DONNÉES, EST  
INTERVENU LORS  
D'UNE SESSION  
DE LA SOCIÉTÉ  
FRANÇAISE DE  
MANAGEMENT.*

P our comprendre les origines de l'*open access*, ou de la science ouverte, il faut remonter aux années 1990, au tout début du Web. Le mouvement est apparu dans les communautés de chercheurs, surtout chez les mathématiciens et les physiciens. L'intention est de contrebalancer le poids des grands éditeurs internationaux comme Elsevier, Wiley, Springer, qui concentrent les publications et sont devenus un oligopole très puissant. En France, il existe une plate-forme d'archives ouvertes nommée HAL, sur laquelle les chercheurs peuvent déposer leurs publications. De nouvelles revues ouvertes voient également le jour, comme *revues.org* ou *openedition*.

Depuis le début des années 2010, un nouveau paradigme s'est mis en place. La science ouverte concerne non seulement les publications, mais également les données de recherche et les logiciels. La mise à disposition de ces ressources est très intéressante, notamment en matière de répliquabilité. D'un mouvement auto-organisé par les chercheurs et soutenu par l'institution et notamment par le CNRS, l'*open access* est en train de devenir une véritable politique publique. La première étape de ce changement de paradigme a été la Loi pour une République Numérique votée en 2016. Elle stipule que, quel que soit le contrat d'édition signé par le chercheur, on ne peut pas lui interdire de mettre ses publications en ligne, après un délai de six mois pour les sciences et techniques et d'un an pour les sciences sociales et humaines (la différence tient à la structure du paysage éditorial : dans les sciences humaines et sociales, la concentration est moindre). Attention, il s'agit de la version du bon-à-tirer, et non de la version finale avec la mise en page de l'éditeur. Cette règle, déjà fixée par la Commission européenne, impose le dépôt public pour les recherches financées au moins à 50 % par la France ou l'Europe, quelle que soit la nationalité de l'éditeur. Les autres pays européens s'inscrivent également dans ce mouvement : les Allemands nous ont précédé et les Italiens ont suivi.

Le ministère a voulu aller plus loin, en adoptant l'été dernier le Plan national pour la Recherche Ouverte qui affirme la volonté de l'État de faire de la science ouverte une politique publique. Il comporte un volet sur les publications et un autre sur les données. L'idée centrale est d'imposer, pour toute recherche financée par la France, l'ouverture des publications et des données produites. Ce plan, repris par l'ANR, prévoit un ensemble de principes et d'actions. Une des dispositions touche l'évaluation de la recherche qui doit accompagner l'évolution de la science ouverte. L'Université Aix-Marseille, par exemple, a mis en place un système de bonus pour les laboratoires

qui publiaient suffisamment dans HAL. On a observé un vrai changement dans les pratiques des laboratoires.

Au CNRS, les sections d'évaluation devront suivre quatre grands principes :

- Les résultats d'une recherche doivent être appréciés en fonction de leur valeur intrinsèque et non en fonction de leur support de publication
- Toutes les productions de recherche doivent être éligibles à l'évaluation (les livres, les *working papers* comptent comme un résultat de recherche)
- L'évaluation doit se faire sur des critères plus qualitatifs que quantitatifs : plutôt que de fournir une bibliographie exhaustive, les chercheurs devront sélectionner plusieurs publications et expliquer leur impact et les situer dans la dynamique de la science
- Les sections devront vérifier que leurs contenus sont disponibles sur HAL.

Ce plan a été présenté en interne et va bientôt être publié. Des discussions avec les sections permettront de prendre en compte toutes les particularités disciplinaires. Deux points : le CRAC/RIBAC (rapport annuel des chercheurs CNRS) ne pourra plus être alimenté que par HAL. Il est possible de déposer sur la plate-forme des fichiers avec un embargo, afin de ne les rendre disponibles qu'après un certain délai, notamment pour respecter la loi République numérique.

La prochaine étape est européenne. Les agences de financement de la recherche des grands pays européens se sont rassemblées dans une coalition S qui vise un *open access* immédiat. À l'horizon 2021, les publications en *open access* devront être immédiates (sans embargo) et les *publishers* ne pourront plus demander de cession de droits aux chercheurs. Quel sera alors leur modèle économique ? Voilà une vraie question de gestion. Par rapport à la chimie ou la biologie pour qui le pas sera difficile à franchir, les sciences humaines et sociales ont l'avantage de ne pas être complètement dépendantes des grands éditeurs internationaux et donc plus adaptables. La France est également en bonne posture avec HAL, seule archive nationale ouverte en Europe.



Glasgow, Saint Mungo 4 high street  
(31 juillet 2019)

Cette évolution, qui bouscule les codes établis de l'édition académique, fait émerger de nouveaux modèles. Les épi-revues, par exemple, s'appuient sur les archives ouvertes où les chercheurs déposent leurs publications, pour sélectionner des articles qui composeront de nouvelles revues. Le processus d'édition est inversé, puisque le contenu est déjà disponible en ligne avant de paraître dans la revue. La question des coûts se pose aussi différemment. Ce format marche surtout en mathématiques et en informatique. Il existe également des plates-formes de *pre-print*, comme *peercommunityin*, sur lesquelles des communautés de chercheurs font de la recommandation collaborative. Ces structures ont une croissance très forte dans certaines communautés. À but non-lucratif, elles ne peuvent pas être rachetées et absorbées par les grands éditeurs, aussi riches soient-ils. Du même type, *Publiscience* est une plate-forme privée, qui s'est structurée sous forme de coopérative et qui encourage les pouvoirs publics à prendre des part. Ces solutions ne visent pas à éradiquer l'édition ou supprimer l'édition privée. Il ne s'agit pas non plus d'une tentative de nationalisation. Pour

conserver l'indépendance de la recherche, il ne faut pas que l'ensemble de l'édition soit rendu public.

Le paysage est en train de bouger. L'histoire est loin d'être finie. Une des stratégies des grands éditeurs consiste à essayer de vendre aux États l'ensemble de leurs contenus, qui seraient basculés en *open access* d'un coup. À titre indicatif, Elsevier chiffre une telle opération (en France) à 130 millions d'euros par an. Au lieu de payer les abonnements aux revues, les services publics financeraient l'*open access*. Cette solution ne règle pas le problème économique sous-jacent, car l'éditeur continue de détenir les titres dont la réputation fait toute la valeur. Le but français est plutôt de restructurer le secteur, de refonder de nouveaux titres et de créer des solutions alternatives. Ce qui va prendre du temps.

## DÉBAT

*Question : Comment gère-t-on l'anonymat dans le système des épi-revues sur HAL ?*

**Réponse :** L'anonymat pose un problème disciplinaire. Certaines disciplines semblent aller vers la rupture avec l'anonymat et passent sur des plates-formes transparentes. Ce n'est pas une obligation : il est possible de faire de la science ouverte sans *open reviewing* et garder un format de revue classique. Après, une épi-revue sur HAL ne sera pas anonyme, on saura qui a écrit l'article.

*Question : Comment gérer la question de l'auto-plagiat, qui revient de plus en plus souvent dans les débats sur la publication ?*

**Réponse :** Le sujet est réel. L'auto-plagiat est une pratique déontologiquement condamnée. Mais le fait de déposer d'abord des *pre-prints* sur Internet ne pose pas de problème dans toutes les disciplines (chez les mathématiciens et physiciens notamment, qui publient sur ArXiv et soumettent ensuite à des revues, quand ils sentent que le papier a du potentiel). Publier sur Internet ne devrait pas être considéré comme de l'auto-plagiat. À l'origine, c'est surtout l'éditeur qui veut se réserver l'exclusivité. Exiger qu'un papier soit complètement inédit n'est pas réaliste.

*Question : Comment s'applique le droit d'auteur ?*

**Réponse :** Contrairement aux revues classiques, l'épi-revue n'a pas besoin d'une cession de droits, car elle ne fait que compiler des articles en ajoutant l'évaluation par les pairs. L'épi-revue évalue l'article, avec un comité de lecture.

*Question : Quelle est la valeur ajoutée d'une épi-revue ?*

**Réponse :** Sa ligne éditoriale et l'évaluation par les pairs. Une épi-revue peut rejeter les papiers qu'elle reçoit. D'autres font de la curation et vont directement sélectionner les articles sur HAL.

*Question : Comment sont-elles vues par les sections ?*

**Réponse :** Ce n'est pas encore très courant. Le CNRS a publié ses principes. Nous allons être attentifs au fait que les sections évaluent également les données de recherche et les logiciels.

*Question : En gestion, est-ce que les études de cas pourraient être comptées comme des publications ? Que pensez-vous de la contre-offensive des maisons d'édition qui font payer les auteurs ?*

**Réponse :** Dès qu'on a incité les chercheurs à aller vers l'*open access*, les éditeurs ont commencé à imposer ces frais. Le modèle est toxique : les institutions payent, et les chercheurs aussi. Cela peut aller jusqu'à 5 000 dollars ! L'ANR interdit d'utiliser des crédits ANR pour payer cela.

Néanmoins, je ne pense pas que le système de l'auteur payeur soit complètement condamnable. Si on passe dans un monde sans cession de droits, les éditeurs vont commencer à vendre des services. Aujourd'hui il n'y a pas encore de marché puisque les éditeurs ont l'exclusivité des droits. Mais si les droits disparaissaient, il y aurait un marché de services éditoriaux. On budgètera dans son projet de recherche les frais. Tant que l'évaluation est basée sur des classements, ce ne sera pas sain.

*Question : Si l'on revient sur les quatre principes. Comment évalue-t-on la valeur intrinsèque des recherches ?*

**Réponse :** Le CNRS a signé l'an dernier la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche. Elle stipule de repasser à une évaluation qualitative des résultats de recherche et de limiter l'usage des moyens quantitatifs. Le raisonnement sous-jacent est que toutes les méthodes quantitatives renforcent le pouvoir des grands éditeurs : la réputation des titres fait monter les indicateurs quanti qui renforcent la réputation qui renforce les indicateurs...

*Question : Le problème d'évaluation pour la gestion est considérable. Dans la réalité, comment est-il possible de faire avec la masse d'évaluation requise ? Il y a un problème de faisabilité.*

**Réponse :** C'est pour cette raison que les quatre principes sont liés. C'est pour cette raison aussi que l'on demande au chercheur de sélectionner quelques publications plutôt que de fournir une bibliographie exhaustive.

**Remarque :** J'ai connu au CNRS trois périodes. Après les assises de la recherche, on plaidait pour la nouveauté. La section 37 avait exclu les évaluations quantitatives, on devait débattre. Cela finissait à 1h du matin et c'était passionnant, mais pour les promotions et les recrutements cela devenait très compliqué. Ensuite sont venus les classements et c'est devenu plus léger. Si on reste sur le volontariat, ce sera difficile de revenir à l'investissement requis par l'évaluation qualitative. C'est le principal obstacle. Le temps nécessaire est monstrueux.

**Réponse :** Oui, le verrou est là, c'est certain.

*Question : Le travail du reviewer est maintenant reconnu. L'anonymat présente des avantages et des inconvénients. Comment se fait-il qu'Elsevier puisse négocier le passage à l'open access si celui-ci est imposé par la France ?*

**Réponse :** Elsevier fait signer des cessions de droit et elles sont valables pour six mois ou pour un an. Et cela reste négociable (et se chiffre à 130 millions d'euros). Sur le rôle protecteur du droit d'auteur, je suis nuancé. On conserve son droit moral, mais on cède le plus souvent son droit d'exploitation. Les éditeurs gardent des leviers puissants. Si l'on cédait les droits d'auteurs à l'État, il y aurait un très gros problème, ce n'est pas la solution. Le système actuel protège le chercheur individuel mais pose un grave problème collectif.

*Question : Quelle est la politique américaine ?*

**Réponse :** Cela fait longtemps que les agences de financement de la recherche publique ont la même politique que l'ANR et imposent l'*open access*. Les États-Unis ont joué sur le financement. Par ailleurs, les Universités américaines sont très puissantes. L'université de Californie a engagé un bras de fer avec les éditeurs et elle a un réel pouvoir de négociation.

*Question : Les épi-revues sont-elles classées ?*

**Réponse :** Le principe est qu'elles ne le soient jamais.

*Question : Les éditeurs sont tellement puissants et ont tellement à perdre qu'on va les voir réagir. Que vont-ils faire ?*

**Réponse :** Ils ont compris que les publications sont un combat d'arrière-garde. Ils sont passés sur les données. Il existe un débat sur les données en France. L'idée d'un HAL des données ne paraît pas viable. En sciences humaines et sociales, une plateforme a été créée au CNRS, Huma-Num (les services étant gratuits). Mais les données personnelles ne sont pas partageables.

*Question : L'anonymat de l'auteur dans l'évaluation est une fiction, on retrouve facilement l'auteur. L'important est l'anonymat des relecteurs et dans l'évolution actuelle, il semble préservé. L'effet pervers ne sera-t-il pas de tuer le livre ?*

**Réponse :** C'est une réelle question. On a essayé de protéger le livre, en ajoutant la notion de biblio-diversité. C'est un risque. Mais, de toute façon, il y a un risque global sur le livre. La science ouverte ne peut pas se faire sans prendre en compte l'ensemble des supports. Au contraire, il faut élargir.

Pour le plan S, qui demande un accès immédiat, il a été spécifié que le livre était exclu (on tolèrera une diffusion protégée pendant un certain temps). Des dérogations sont néanmoins prévues.

*Question : Il existe aussi des acteurs comme Research Gate, Academia... qu'en pensez-vous ?*

**Réponse :** Ils ont des stratégies de récupération des données des chercheurs. La cartographie du réseau des chercheurs a une valeur considérable. Certains commencent à développer des services payants comme Academia. Le CNRS a fait une recommandation aux chercheurs : nous déconseillons de mettre le pdf des articles, juste le lien, pour avoir la garantie de diffusion sans se couper de la visibilité. Elsevier a attaqué Researchgate. Ils leur proposent de mettre en place un robot automatique pour dépublier les pdf qui leur appartiennent. La tactique est probablement d'affaiblir le plus possible Researchgate pour le racheter.

*Question : La langue est-elle un sujet ?*

**Réponse :** Bien sûr, c'est un aspect de la biblio-diversité. La langue d'expression est un support. Le CNRS soutient des projets de traduction et, en même temps, tient à ce que la publication en français se maintienne.

*Question : N'y a-t-il pas un dévoiement des productions de recherche derrière les problèmes que nous évoquons ? Finalement, la publication devrait être un outil de partage des connaissances et on en a fait un outil d'évaluation. On entre dans une logique de*



*compétition interindividuelle et inter-labo. Bien sûr, la compétition est saine. Mais n'est-on pas allé trop loin, n'est-on pas en train de tuer le non-conformisme ? Cette dimension est-elle prise en compte dans la politique menée ?*

**Réponse :** Les politiques mises en place cherchent à limiter les effets de la compétition. Mais on est là dans un problème central pour la science en général. La science ouverte ne peut pas le traiter à elle seule. Elle ne remet pas en cause l'évaluation elle-même mais essaie de contrôler ses effets les plus négatifs. En limitant les systèmes de classification, on limite la compétition effrénée. On le voit sur la question du partage des données. Un équilibre doit être trouvé sur la publication des données et leur exploitation par d'autres. Les astrophysiciens ont dépassé le problème : toute donnée est instantanément publiée, ensuite le travail est celui du traitement et de l'interprétation.

*Question : Existe-t-il des études sectorielles sur l'édition scientifique (poids des acteurs, réalité de leurs ressources etc.) ?*

**Réponse :** Les taux de profit sont énormes (supérieurs à ceux d'Apple) puisqu'ils ne paient pas les auteurs ni les évaluateurs. On a fait des études pour mesurer la part du financement public qui part chez les éditeurs privés. Les P.U.F. sont privées, mais combien d'argent public leur parvient ? Les résultats sont que cette part est substantielle. L'économie de la publication est à prendre en compte en identifiant le poids de l'argent public.

**Remarque :** Je me pose la question de lancer une autre revue ou un autre mode de publication pour une société savante. On se débarrasse du *publisher* et on lance. Dans un champ dominé par les *rankings*, que pensez-vous d'un dispositif changeant de paradigme ?

**Remarque :** Créer une revue a un sens si l'on défend une approche, un paradigme. Sinon, on va retomber dans le *mainstream*.

*Question : La forme est également à prendre en compte. La forme actuelle des articles est stérilisante.*

**Réponse :** C'est exactement ce dont parle le concept de bibliodiversité. Certaines revues refusent les articles parce qu'ils sont trop courts, des revues d'histoire publient des articles de quarante pages. Il faut de tout.

**Remarque :** L'idée de bibliodiversité est forte, la question est de la rendre faisable.

*Question : Est-on dans un jeu Amérique du Nord/Europe ? Que fait la Chine ?*

**Réponse :** La Chine a signé le plan S, l'Inde est dans l'idée de rejoindre. Probablement dans l'optique de ne pas se soumettre aux grands éditeurs. L'académie chinoise des sciences a racheté récemment un éditeur scientifique français (EDP Sciences ?). Ils ne cherchent pas à faire un Elsevier chinois, mais ils ont eux aussi une politique et sont un pays à suivre. En Europe, les pays « protestants » cherchent plutôt à aller vers une bascule en *open access* totale et immédiate. Le Max Planck Institut a signé un accord avec Wiley en ce sens. La France défend plutôt une évolution en profondeur mais progressive. Dans l'approche allemande, les éditeurs internationaux gardent la propriété des titres.

*Question : En sciences de gestion, certains titres appartiennent à des associations, pas à des éditeurs. Est-ce que cela change quelque chose ?*

**Réponse :** L'effet est complexe. Certaines sociétés savantes font quand même payer des frais aux chercheurs, mais l'avantage c'est que la revue a toujours la liberté de

changer d'éditeur. L'association américaine de chimie a sa revue, de référence, mais leur politique n'a rien à envier à Elsevier.

*Question : EGOS avait une revue qui marchait très bien, ils ont décidé de lancer une nouvelle revue et ils ont choisi de signer avec le même éditeur, mais en pouvant partir parce qu'ils sont propriétaires du nouveau titre.*

**Réponse :** On rejoint ce que l'on disait précédemment : si l'on sort du modèle de cession de droit, on n'aura sans doute pas résolu tous les problèmes. Attention, la loi française donne aux chercheurs la faculté de mettre leurs publications sur HAL. Elle ne les y oblige pas.

**Remarque :** HAL ne change pas grand-chose puisqu'on cherche les papiers sur les banques de données...

**Réponse :** Les abonnements ne seront pas éternels. Le CNRS n'a pas renouvelé Springer et vise le 100 % de la production sur HAL. On n'arrêtera pas les abonnements si la production française n'est pas massivement sur HAL, mais quand elle le sera, nous les renégocierons probablement. Le problème est réellement celui de la concentration : on est face à un oligopole restreint qui a fait exploser les prix. Le tournant est intervenu quand les éditeurs ont racheté, pour presque rien, les titres que les sociétés savantes avaient abandonnés. Il est important que ces dernières restent propriétaires des titres. ■



Glasgow, Strathclyde University 5  
(31 juillet 2019)



Trompe l'œil, Paris,  
rue Quincampoix  
(10 novembre 2019)

## Open publication et open évaluation, initiatives et enseignements des autres disciplines

Intervention de **Bruno Granier**  
Professeur à l'Université de Bretagne occidentale

La revue *Carnets Geol*<sup>1</sup> est née en octobre 2002. À l'époque j'avais en tête deux modèles de revues en accès libre, *Geologic Terra Nova*, créée en 1989 par Paul Browning, et *Palaeontologia Electronica*, créée en 1997 par Norman MacLeod et ses collègues de Coquina Press. C'était alors très novateur, et j'étais déjà convaincu de l'intérêt de l'*open access*. Une maquette pour permettre la conversion d'une revue papier en une revue électronique avait été élaborée par mes soins, des contacts pris pour son hébergement, mais le propriétaire du titre a opté pour le vendre à Elsevier pour 15 000 francs. Disposant d'une maquette, d'un hébergement et de volontaires, il manquait donc un titre pour tester la viabilité de ce projet novateur en France. La revue est donc d'abord apparue sous le titre de *Carnets de géologie – Notebooks on Geology*. D'abord hébergé sur un serveur universitaire en Afrique du Sud, le site de la publication a ensuite migré en Espagne dès 2003 sur un serveur de la RedIRIS. Compte-tenu des normes de sécurité s'appliquant à cet hébergeur institutionnel, les fichiers ne pouvaient être édités qu'aux formats HTML et PDF. Toutefois, cette limitation s'est révélée un avantage pour l'archivage notamment parce qu'elle permettait de transférer aisément tout le contenu du site sur CD-ROM puis sur DVD-ROM. Affichés à un prix de vente de 2 euros, ces supports ont pu être diffusés gratuitement à de nombreuses bibliothèques, grâce au soutien de *sponsors* (entreprises et associations). Afin de garantir un accès rapide aux articles sur le WWW, nous avons eu un temps recours à des sites miroirs (Université Libre de Bruxelles, HAL, ...), une option aujourd'hui en déshérence. En parallèle, dès 2003, un cercle de revues de géosciences en accès libre a été créé (Geosciences e-Journals<sup>2</sup>). Les soixante revues de ce cercle ont été regroupées sur un portail en avril 2006. En février 2005, les *Carnets* sont rendus accessibles sur le site i-Revues de l'INIST, qui cessera de fonctionner en fin d'année. Persée a été contacté et pourrait peut-être prendre le relais en 2020. En 2007, un partenariat du même type que celui avec l'INIST avait été conclu avec HAL, mais le travail supplémentaire que représentait le dépôt des articles sur la plate-forme était trop important. La revue fonctionne sur une évaluation par les pairs. Nous utilisons OJS (*Open Journal System*<sup>3</sup>) pour le travail éditorial (*reviews*), ce qui nécessite l'utilisation de PHP et MySQL une facilité accordée par un hébergement de cette partie sur un serveur de l'Université de Bretagne Occidentale. Au final, moins de la moitié des manuscrits soumis seront publiés.

Très tôt, le contenu des *Carnets Geol*. a adopté une licence Creative Commons (l'utilisation des données ne peut intervenir sans citation). Cela permettait

LE 21 NOVEMBRE,  
BRUNO GRANIER,  
GÉOLOGUE ET  
PROFESSEUR À  
L'UNIVERSITÉ  
DE BRETAGNE  
OCCIDENTALE,  
RÉDACTEUR DE  
LA REVUE EN  
OPEN ACCESS LES  
CARNETS GEOL., ET  
FRÉDÉRIC HÉLEIN,  
MATHÉMATICIEN  
ET PROFESSEUR À  
L'UNIVERSITÉ PARIS-  
DIDEROT, SONT  
INTERVENUS DANS  
UNE SESSION DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE MANAGEMENT  
CONSACRÉE À  
L'OPEN ACCESS ET  
QUI S'EST TENUE  
À L'UNIVERSITÉ  
PARIS-DAUPHINE.

1. Le site des *Carnets Geol* : <http://paleopolis.rediris.es/cg/fr-index.html>
2. Le cercle des revues de géosciences: <http://paleopolis.rediris.es/geosciences/>
3. Open Journal System est un outil gratuit en ligne de publication permettant de créer et gérer des sites web de revues, de composer et d'envoyer des appels à contribution, et de gérer des soumissions d'articles évalués par les pairs.

de protéger les auteurs tout en leur assurant une visibilité. Nous utilisons un moteur de recherche interne en Javascript qui permet de faire une recherche dans les articles du site, ainsi que des fils d'actualité RSS (j'ai du mal à assurer leur mise à jour régulière). Pour fidéliser le lectorat et informer les lecteurs des publications, nous utilisons une liste de diffusion par le biais de l'outil DadaMail, qui nécessite du PHP (non disponible sur le serveur de la RedIRIS, mais sur celui de l'UBO). Ensuite, les annonces sont faites pour des lots de trois à six articles. Les *Carnets* comptent quelques 2 700 abonnés, dont plus des deux tiers non-francophones. La plupart des articles sont en anglais. Les titres, les résumés et les mots-clés sont systématiquement disponibles en anglais et en français.



Glasgow,  
The Barrass 2  
(31 juillet 2019)

Aujourd'hui, la revue a atteint une certaine maturité. Nous avons même déjà édité des livres en *open access*. En 2016, la revue a été la cible d'une attaque de *hackers* qui a entraîné une fermeture du site éditorial (sur l'UBO) durant six mois. On est aujourd'hui à 400 pages par an. La revue est généralement affichée en géologie, stratigraphie et paléontologie. Notre politique est plutôt d'aider à la publication, d'améliorer les manuscrits que l'on reçoit, sans repousser les papiers de jeunes doctorants, ni ceux des « amateurs ». La revue progresse également en matière de citations. Elle a aujourd'hui une visibilité internationale dans la plupart des banques de données bibliographiques. L'*impact factor* était de 0,719 en 2012 et il aujourd'hui

supérieur à 1 (2018) ce qui correspond à un rang A dans la discipline. Plusieurs collègues ont, dès les origines, accepté de faire partie du comité éditorial et se sont plus ou moins impliqués par la suite. C'est une aventure humaine, issue de rencontres, et un projet « politique ». L'accès est réellement libre. La revue ne coûte rien ni aux auteurs, ni aux lecteurs ■

*Intervention de Frédéric Hélein*  
*Mathématicien, Professeur à l'Université Paris-Diderot*

Le système actuel présente un certain nombre de problèmes. D'abord, il y a la question des coûts. Elsevier représente près de la moitié des dépenses françaises en matière de publications. C'est un marché sans concurrence, avec une élasticité-prix positive (effet Veblen de snobisme). Faire payer les auteurs plutôt que les lecteurs ne change rien. Par ailleurs, on constate un effet collatéral de l'agglomération des revues sous la coupe de gros éditeurs. Il existe également un problème sur le plan éthique et scientifique. Nicolas Chevassus-au-Louis (2016) montre que l'évaluation bibliométrique est toxique pour la science. Par ailleurs, Elsevier ne prétend plus être un *publisher* mais « une entreprise d'analyse de données qui aide les institutions, les professionnels de santé et des sciences à

améliorer leurs performances pour le bien-être de l'humanité... La stratégie d'Elsevier, qui fait penser à celle de Google, est de privatiser les données et de maîtriser l'environnement du chercheur. Tous ces problèmes se combinent. Comment coordonner les réponses, qui sont aujourd'hui très dispersées ?

Certains s'efforcent de reconstruire un système de publications en *open access*, sans faire payer l'auteur (comme les *Carnets Geol.*). Le Centre Mersenne<sup>4</sup>, un projet de l'institut de mathématiques du CNRS, est une maison d'édition traditionnelle qui édite des revues électroniques et propose une solution de stockage à long-terme (SCOS). Scipost est un projet des Pays-Bas proche du système du Centre Mersenne, à la différence que les rapports sont publiés. Episciences.org<sup>5</sup> propose de ne garder d'une revue que l'essentiel, c'est-à-dire l'évaluation du comité éditorial. On fait l'économie du travail de publication, parce que l'article est déjà sur une plate-forme ouverte comme HAL. Certaines fondations comme LingOA ou MathOA se proposent d'aider des revues traditionnelles à faire la transition vers l'*open access*.

Une autre voie est celle du serveur de *preprints*, qui permet de partager la recherche tout de suite et sans entraves. Selon les disciplines, les pratiques peuvent varier. Ces plates-formes permettent d'archiver à long terme des articles publiés sous la forme d'une version ante publication tout en protégeant l'auteur. Il en existe des centaines d'exemples. La plus ancienne est arXiv.org pour la physique et les mathématiques, RePEc pour l'économie, Zenodo pour les données en Europe, et, bien sûr, HAL. La chimie est sous la coupe conjointe des éditeurs et des sociétés savantes mais la discipline est en train d'évoluer. Les preprints sont en pleine explosion en biologie depuis 2012, discipline dans laquelle il est vraiment en train de se passer quelque chose.

Les archives ouvertes, encore plus que l'*open access*, sont certainement le pilier central de l'évolution des sciences. Par exemple, SCOAP3 en physique théorique est un projet global des frais de paiement de la publication en *open access*. Des négociations ont été menées au niveau mondial par le CERN, qui joue le rôle de centrale d'achat pour une vingtaine de titres, afin que les États permettent à leurs chercheurs de publier dans ces revues tout en obtenant des tarifs relativement bas. Ce succès a inspiré l'idée des accords transformants : l'Allemagne négocie depuis trois ans avec Elsevier (ainsi que Springer et Wiley) pour pouvoir accéder librement à toutes les revues et pour que les chercheurs allemands puissent publier en *open access*. Cette solution apparaît très dangereuse<sup>6</sup>. Depuis un an et demi que sont menées les négociations, de plus en plus de chercheurs allemands n'ont plus accès aux revues Elsevier. Ils ont trouvé une solution (légal). Ceci dit, dans certaines disciplines, tous les articles sont déjà sur arXiv. Du coup, les chercheurs y ont accès indépendamment avant publication (mais il y a d'autres solutions, mises en œuvre par la Max Planck Gesellschaft). En maths et en physique, il y a un équilibre : les éditeurs savent que s'ils interdisent le *preprint*, il y aura une révolte de la communauté. En biologie, les éditeurs ont interdit le *preprint* papier dans les 1960, ce qui l'a tué. Mais, comme dit précédemment, les biologistes se sont révoltés il y a moins de dix ans et les *preprints* explosent aujourd'hui. La communauté s'est mobilisée pour refuser l'évaluation sur l'*impact factor* des revues et l'interdiction du *preprint*. Les institutions ont suivi. Le CNRS a annoncé la semaine dernière qu'il obligeait

4. Le Centre Mersenne, un exemple d'une maison d'édition de revues électroniques <https://www.centre-mersenne.org/>

5. Episciences est une plateforme d'épi-revues <https://www.episciences.org/>

6. Voir l'article du blog de Frédéric Hélein sur cette question : <https://frederichelein.wordpress.com/2019/10/20/le-piege-des-accords-transformants/>

7. À l'image de Pubpeers : <https://pubpeer.com/>

8. Plate-forme collaborative née en 2017, Peer Community In fonctionne sur la recommandation par les pairs sur des articles en préprint <https://peercommunityin.org/>

9. Scopus (<https://www.elsevier.com/fr-fr/solutions/scopus>) est une base de données appartenant à Elsevier et qui rassemble des citations et des résumés de livres et revues évalués par les pairs.

ses chercheurs à mettre leurs publications sur HAL. La Belgique francophone a pris la même décision. Soit il y a une mobilisation par la base, soit par l'institution. Si c'est le cas, les éditeurs seront obligés de suivre.

Il existe de nouveaux systèmes de *reviews* anonymes<sup>7</sup>, mais les chercheurs ne semblent pas convaincus, ils ont peur de se faire troller. Dès que le processus devient non-anonyme, cela change la donne. Cela engage la responsabilité du relecteur ou de l'éditeur qui assument ce qui est écrit dans le rapport. Ces expériences ont été mises en place en biologie et en physique (on note une amélioration de la qualité des rapports). En mathématiques, par exemple, on ne connaît pas le système de *reviews* anonymes, et cela fonctionne relativement bien.

Les réseaux sociaux privés Researchgate et Academia sont menacés de rachat ou de disparition par les éditeurs. Il existe également d'autres réseaux plus ouverts et transparents (StackExchange). Par exemple, preLights en biologie se greffe sur le système des preprints et fonctionne comme un réseau social : un chercheur qui a aimé signale et commente un preprint. La moyenne d'âge des utilisateurs de ces réseaux est une trentaine d'années. Peer Community In<sup>8</sup> est un système de recommandations, et de rapports positifs sur des articles déjà publiés ou qui peuvent être ensuite soumis à des revues. C'est transversal.

Les mathématiciens ont été protégés, à la différence des biologistes qui ont subi des contraintes terribles, parce qu'il y a une grande inertie. Ils se moquent des H-index et des facteurs d'impact, mais attachent beaucoup d'importance aux titres des revues, ce qui, dans le fond, revient au même (même si cela est moins systématique que dans d'autres disciplines). Beaucoup de revues de maths sont la propriété de petits éditeurs. Les mathématiciens n'utilisent pas Scopus<sup>9</sup> mais des bases de données spécialisées qui comportent des commentaires par des chercheurs (MathSciNet, ZentralBlatt) ■

*Question : Si on a utilisé de l'argent public dans le cadre d'un projet de recherche, on est protégé quand on dépose un texte sur HAL. Mais les professeurs d'université sont payés sur des fonds publics, donc toutes leurs publications devraient y figurer ?*

**Réponse :** Le droit d'auteur français est différent du *copyright* américain, qui est conçu pour que l'auteur touche des *royalties*. Dans le milieu académique, ce n'est pas le cas. Les chercheurs ne touchent pas d'argent sur les articles qu'ils publient, mais le revers de la médaille est qu'ils restent les seuls interlocuteurs face à l'éditeur. Après, c'est un jeu de poker : certaines institutions ont décidé de protéger leurs chercheurs. Tout dépend alors du poids de l'institution ou de la communauté de chercheurs qui est derrière.

*Question : Combien de temps avez-vous passé sur la revue Les Carnets Geol. ? Il faut avoir la foi...*

**Réponse :** Quatre cents pages, c'est une trentaine d'articles, donc une trentaine de jours par an. Je suis bénévole, c'est comme ça. Mais effectivement, va se poser la question de savoir qui pourra prendre ma succession.

**Remarque :** Le véritable prix de fabrication d'un article peut varier de 500 à 1000 euros. En effet, il peut y avoir une relecture de l'anglais, le passage d'un logiciel anti-plagiat, un travail de mise en page.

**Remarque :** En management, certaines études montrent que le coût total d'un papier pour une publication dans une grande revue serait de l'ordre de quatre cent mille dollars (c'est l'investissement consenti par un établissement privé pour qu'un chercheur publie dans une revue de rang 1).

*Question : Le problème est le morcellement des plates-formes. Comment peut-on avoir des plates-formes plus globales ? Le morcellement ne conduit-il pas à la domination de GoogleScholar ?*

**Réponse :** Il y a des essais pour rendre les plates-formes interopérables. Pour l'instant, les réseaux ne sont pas encore capables de répondre à cette demande, mais il y a une volonté au niveau de la communauté européenne. Les plates-formes sont associées au sein de la Coalition of Open Access Repositories (COAR) qui mène une politique pour promouvoir ces plates-formes et les rendre interopérables.

*Question : Pourquoi critique-t-on HAL ?*

**Réponse :** Il y avait des problèmes techniques. Le CNRS a décidé de porter de neuf à vingt-deux l'effectif derrière HAL pour passer à la vitesse supérieure. L'INRA et l'INRIA ont décidé de rejoindre. Les moyens mis en œuvre vont donc augmenter significativement.

*Question : Il faut donc une mobilisation collective pour faire changer les choses ?*

**Réponse :** En effet, il faut s'associer, et cela demande une certaine légitimité dans la discipline.

*Question : Quel est le lien entre science ouverte et « malscience » ? Ce système de publication nous conduit-il à devenir de mauvais scientifiques ?*

**Réponse :** Le lien est indirect. Ce n'est pas parce que j'aurai publié un article en *open access* que les choses vont changer. Par contre, au niveau collectif, il faut un changement de pratique pour avoir un système dans lequel on est le moins dépendant. Il faut enrayer le lien malsain du système de publications avec l'évaluation.

*Question : Comment se fait l'évaluation des chercheurs en mathématiques ?*

**Réponse :** Il existe une échelle officieuse des revues. Les mathématiques sont divisées en beaucoup de sous-domaines. Les spécialistes de ces sous-domaines ne peuvent pas comprendre ce qui se fait dans un autre. On délègue donc au spécialiste du sous-domaine. Il y a une opacité naturelle à la discipline qui en fait toute la spécificité.

**Remarque :** Il faut nuancer l'absence de pression sur les chercheurs en mathématiques. La langue française est en train de disparaître. En chimie, tous les articles sont en anglais. Le stade terminal est la revue française qui interdit la soumission en français. Si on publie en PDF, on ne peut pas faire de traduction automatique. En HTML, c'est possible.

**Remarque :** Les établissements qui font de la recherche en management ont des business models particuliers. Ils sont classés en fonction du rang des publications, ce qui leur permet de monter les frais d'inscription. Cette boucle économique pèse plus lourd que la question du coût de la publication. On est dans un cercle vertueux ou vicieux selon l'appréciation qu'on en fait, mais en tout cas dans un cercle.

**Remarque :** Une boucle économique similaire existe dans des disciplines pour lesquelles les frais engagés sont élevés (biologie, médecine, physique,



*Trompe l'oeil (détails), rue Haxo (XX<sup>e</sup>),  
Philippe Rebuffet (1988)  
(24 novembre 2019)*

chimie) : le fait de publier dans de revues prestigieuses facilite l'accès à des financements massifs des agences de financement.

*Question : Quel est le rôle des sociétés savantes dans le système ? Certains titres appartiennent aux sociétés savantes, d'autres non. Dans le dernier cas, la société savante ne peut pas faire passer la revue en open access. Si l'on est propriétaire de son titre, on a les coudées franches.*

**Réponse :** Pour Euram, l'EMR lui appartient mais est opérée par Wiley. Wiley finance Euram. Si l'on veut passer à l'open access, nous perdrons la subvention de Wiley et nous devrons assumer les coûts de publication. On ne peut que réfléchir.

**Remarque :** La stratégie française consiste à payer moins les éditeurs. Cette année, pour Elsevier, il y a eu une baisse de 5 % sur quatre ans, et cela va baisser encore dans les prochaines années. Ces économies financent en partie le fonds open science. On peut basculer si on trouve des financements institutionnels et si on fait des économies sur les abonnements. Les Allemands sont passés de 55 millions à 10 avec Elsevier en trois ans. Si les choses continuent ainsi, dans quelques années, ils seront à 0. Avec 55 millions, on peut faire beaucoup de choses.

*Question : les règles d'excellence sont dictées par l'oligopole. Elles ont conduit à une transformation profonde du métier d'enseignant-chercheur. L'enseignement ne joue plus de rôle dans l'évaluation, seules pèsent les publications dans les grandes revues de l'oligopole. Ce dernier pousse au crime en essayant maintenant d'instaurer une métrique de la relecture d'articles. Est-il raisonnable qu'il continue de pousser à la transformation du savoir ?*

**Réponse :** Les éditeurs offrent des solutions de facilité aux décideurs politiques, qui ont l'illusion de contrôler la science.

**Réponse :** Pour revenir à la question du modèle économique, j'ai montré avec les *Carnets* qu'il était possible, en le faisant "tout seul", de porter l'impact de la revue à plus d'1. Pour ce faire je n'ai pas eu besoin de tricher : par exemple, je n'ai pas sélectionné les manuscrits pour ne retenir que ceux à fort potentiel de citation. Cela aide d'avoir quand même un peu de financement derrière (ou des facilités gratuites, comme l'hébergement).

**Remarque :** Il faut souligner qu'il y a trente/quarante ans le CNRS finançait des ingénieurs de recherche pour faire tourner les revues scientifiques. Puis il a supprimé ces postes, et il a indirectement vendu les revues au privé.

**Remarque :** Il semble qu'il existe une face cachée des revues. Certains éditeurs sont bénévoles, mais certains sont payés. Ils savent arroser certains acteurs-clefs. Beaucoup de contrats sont confidentiels. Tout se fait dans l'opacité. Les éditeurs jouent de la différence des législations et du fait qu'une revue est une sorte de no man's land juridique. On a découvert qu'Elsevier faisait payer son abonnement plus cher à des universités d'Afrique du Sud qu'à des universités allemandes. Une revue est un objet qui n'existe pas dans le monde juridique. Ce n'est pas une marque, pas un livre. Les éditeurs savent très bien jouer sur la confidentialité.

**Remarque :** Les éditeurs, c'est encore plus grave, orientent la recherche. En psychologie, ils poussent les neurosciences et tuent la clinique.

**Remarque :** Dans la feuille de route du CNRS, il y a la volonté affichée de ne pas évaluer que la publication dans les revues. Le dépôt sur HAL, qui va devenir obligatoire, va vraiment faire évoluer les choses ■

## Références

Chevassus-au-Louis Nicolas (2016) *Malscience. De la fraude dans les Labos*. Paris, Seuil.

Feuille de route du CNRS pour la science ouverte (2019) [http://www.cnrs.fr/sites/default/files/press\\_info/2019-11/Plaqueette\\_ScienceOuverte.pdf](http://www.cnrs.fr/sites/default/files/press_info/2019-11/Plaqueette_ScienceOuverte.pdf)

Petit Antoine (2019) “Discours de présentation de la feuille de route CNRS” – <https://webcast.in2p3.fr/video/feuille-de-route-du-cnrs-pour-la-science-ouverte>



Glasgow, Mitchell Street 1 (31 juillet 2019)



*Les fenêtres de Beaubourg, Fabio Rieti,  
place Edmond -Michelet (16 novembre 2019)*



*Glasgow, The Barrass 8 (31 juillet 2019)*

## Petite sociologie du métier de conférencier

Christian Morel

Depuis la sortie du premier tome de ma série de livres sur les décisions absurdes en 2002 (Morel, 2002), je suis régulièrement invité à donner des conférences d'une heure à deux heures en moyenne (débat compris) dans des entreprises et des organisations variées sur la gestion des risques du point de vue des facteurs humains. Jusqu'à ce jour, j'ai donné environ deux cents conférences. Cet article est un témoignage sur cette activité en forme de rapport d'étonnement et n'a pas d'autre ambition. Je suis conscient qu'il peut être subjectif et limité de ce fait. Néanmoins une contribution, même modeste, à la connaissance de cette pratique, n'est pas inutile.

En effet, je n'ai trouvé aucune monographie ni analyse de ce sujet dans la littérature en sciences humaines. Une recherche dans Google sur le thème de la sociologie des conférences, quels que soient les mots clés en anglais ou en français et les opérateurs de requête, renvoie systématiquement à des sujets concernant des conférences en sociologie et non l'inverse, la sociologie des conférences. La seule occurrence que je connaisse sur cette question est le passage du livre de Schelling, *La tyrannie des petites décisions*, où il décrit et analyse la tendance absurde des auditeurs à laisser systématiquement les premiers rangs de sièges libres. Dans la presse, *Le Monde* a publié un dossier sur le sujet : « Entreprise déboussolée cherche conférencier »<sup>1</sup>.

Les conférences représentent pourtant une pratique de management répandue. Selon les agences de conférenciers « En 2018, de 12 000 à 15 000 conférences ont vu défiler penseurs, scientifiques, mais aussi sportifs, chefs cuisiniers, artistes, entrepreneurs, aventuriers et autres raconteurs de belles histoires devant des parterres de cadres et des comités exécutifs. »<sup>2</sup> Ces agences sont en pleine croissance. Brand and Celebrities, la plus importante en France, a doublé son activité en trois ans. Premium Communication son concurrent principal double son activité depuis 2011<sup>3</sup>. La requête « agence de conférenciers » dans les moteurs de recherche restitue plusieurs dizaines de noms d'agences de ce type, ce qui témoigne de l'existence d'un marché.

### Auditoires variés

Mes auditoires ont été extrêmement variés. Voir le tableau qui suit. Cette variété m'a permis de détecter des différences de comportement dont je parlerai plus loin.

1. *Le Monde*, 2 avril 2019, pp. 16 et 17.

2. Ibid.

3. Ibid.

Catégorie d'auditeurs	Auditoires
Cadres d'entreprise Industrie Banques Coopératives agricoles Assurances Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comités exécutifs</li> <li>• Comités de direction</li> <li>• Dîners ou déjeuners débats en entreprise</li> <li>• Séminaires événementiels</li> <li>• Clubs professionnels</li> <li>• Associations de chefs d'entreprise</li> </ul>
Professions de santé	Assemblées de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeurs d'hôpitaux</li> <li>• Anesthésistes réanimateurs</li> <li>• Anesthésistes en orthopédie</li> <li>• Urgentistes</li> <li>• Néphrologues</li> <li>• Chirurgiens du foie</li> <li>• Chirurgiens plastiques,</li> <li>• Cadres de santé,</li> <li>• Infirmiers en anesthésie réanimation</li> <li>• Chirurgiens-dentistes</li> </ul>
Militaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État-major des armées</li> <li>• État-major de l'armée de l'air</li> <li>• Direction du personnel de l'armée de terre</li> <li>• Élèves de l'École de guerre</li> <li>• Officiers de la Force Océanique Stratégique</li> <li>• Officiers du porte-avions Charles de Gaulle</li> <li>• Officiers de la base des sous-marins d'attaque</li> <li>• Équipage d'un sous-marin</li> <li>• Officiers et sous-officiers d'un bateau de la classe Mistral</li> </ul>
Divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guides de haute montagne et pisteurs de La Grave</li> <li>• Fédération française de la montagne et de l'escalade</li> <li>• DGSE</li> <li>• Autorité de Sécurité Nucléaire</li> <li>• Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire</li> <li>• Institut National des Hautes Études pour la Sécurité et la Justice</li> <li>• Haut Comité Français pour la Résilience Nationale</li> <li>• Pilotes maritimes du Havre</li> <li>• Assises de l'action sociale</li> <li>• URSSAF</li> <li>• Directeurs des caisses d'allocation familiales</li> <li>• Cabinet d'avocats</li> <li>• Personnel du Château de Versailles</li> <li>• Alliance Française à Varsovie</li> </ul>
Etudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École polytechnique</li> <li>• École des Mines de Paris</li> <li>• École des Ponts</li> <li>• ENA</li> <li>• Plusieurs universités</li> </ul>

Pour l'anecdote j'ai délivré ces conférences dans toutes sortes de lieux : carré de l'équipage d'un sous-marin en immersion, hangar du *Charles de Gaulle*, salle de *briefing* du *Tonnerre* (bateau de la classe Mistral) en navigation, hôtels de luxe, châteaux pour séminaires, restaurants, amphithéâtres d'entreprises, salles de conseil d'administration, péniche, escalier d'un cabinet de conseil, mairie dans un village de montagne, ... en France essentiellement mais aussi au Québec, au Maroc, en Belgique, en Suisse et en Pologne.

### **Une fixation chaotique des honoraires**

Généralement le prix d'un bien ou d'un service présente de petites variations mais limitées du fait de la concurrence, du pouvoir d'achat des consommateurs, de normes culturelles, de comparaisons avec des cas présentant des similarités, etc. Un premier sujet d'étonnement fut l'établissement totalement chaotique de mes honoraires. Ils ont varié de zéro à un petit nombre de milliers d'euros en passant par plusieurs niveaux intermédiaires. Quels sont les facteurs de ces disparités considérables ?

1. L'absence de référence. Les agences de conférenciers connaissent certainement les prix que peuvent demander ceux qui sont très connus (hommes politiques de grande notoriété et sportifs de haut niveau par exemple). Mais il n'existe pas de référence correspondant à mon type de prestation : sujet relativement attractif par un conférencier moyennement ou peu connu.
2. L'écart entre les organisations à but non lucratif et les autres. À la différence des grands conférenciers tels que des hommes politiques, sportifs, managers et essayistes de haute notoriété qui ne sont invités que dans des entreprises, je présente la particularité d'être demandé aussi bien par des organisations à but non lucratif (associations, administration publique) que par de grandes entreprises. Il en découle que le montant de mes honoraires va de la gratuité ou d'un montant très modeste dans les premières à vingt ou trente fois plus dans les secondes. Je ne connais pas d'autres cas en économie de telles disparités de prix pour exactement la même prestation. S'agissant d'une autre activité comme le conseil, une administration n'aurait pas l'idée de rémunérer un consultant à un tarif vingt fois moins élevé que dans le privé.
3. Ma propre incertitude. Lorsqu'une entreprise me contacte pour une conférence, elle me demande mes conditions. Au début je ne savais pas combien demander. J'ai lancé un chiffre un peu au hasard, qui n'a pas été discuté. Plus tard, je me suis dit que je pouvais doubler mon tarif, ce qui n'a posé aucun problème. Ensuite pour arrondir le montant, je l'ai encore augmenté de vingt-cinq pour cent. Comme il était à chaque fois accepté instantanément sans aucune discussion, je l'ai finalement doublé pour voir ce qui se passerait. Et cela a été de nouveau admis sans négociation.
4. Une prestation qu'on pourrait assimiler à une activité artistique. L'absence de standard pour fixer le prix de mes conférences et leur déroulement fréquent dans un contexte événementiel (déjeuner-débat, dîner-débat, soirée-débat, clôture d'un séminaire, environnement récréatif) me conduisent à penser que mon activité présente des analogies avec celle d'un artiste. J'ai eu parfois l'impression que mon intervention était largement conçue comme récréative comme l'aurait été le récit d'un aventurier ou le spectacle d'un prestidigitateur, prestations auxquelles j'ai moi-même assisté dans les conventions. Mes conférences sont comme les productions d'un peintre qui commence à avoir des clients. Sur quelles bases fixer le prix d'un tableau pour celui-là et le discuter pour ceux-ci ?
5. Intervention d'un agent. Lorsqu'un intermédiaire jouant le rôle d'agence de conférenciers a proposé ma prestation à un client, mes honoraires ont été fixés à un montant nettement supérieur à mon tarif du moment. Voici comment

j'ai compris cela. L'intermédiaire a intérêt à présenter au client un produit de grande valeur et le prix en est une preuve. Le montant élevé exigé témoigne que le conférencier est bon. Des honoraires modestes seraient un signe négatif d'un point de vue marketing comme un vendeur de tapis sèmerait le doute en fixant un prix insuffisamment élevé.

6. Conférence ou prestation de formation. Un autre phénomène observé est l'écart des honoraires selon que ma conférence est considérée comme telle ou comme une prestation de formation. Dans le premier cas mon interlocuteur est la direction de la communication ou la direction générale, dans le second cas le responsable de formation. Dans les quelques cas relevant de ce second statut, le prix de ma prestation a été fixée jusqu'à vingt fois moins que mes honoraires habituels. Je suis considéré dans le premier cas comme un prestataire d'événementiel, voire un artiste, qu'il faut rémunérer en conséquence ; dans le second cas comme un enseignant à rétribuer aux tarifs modestes de la profession. Alors que le contenu est exactement le même.
7. Gratuité. Par ailleurs, il m'est arrivé aussi qu'un grand groupe et deux consultants leaders sur leur marché m'invitent à donner une conférence gratuitement, ce que j'ai finalement accepté. J'ai compris que les observations et échanges que ces occasions m'ont permis valaient pour eux rétribution. Je fus en quelque sorte rémunéré en nature.

La fixation chaotique de mes honoraires pourrait relever de ce que Karpik (2013) appelle l'économie des singularités. Il considère que certains biens qu'il appelle singuliers échappent à la théorie économique néo-classique. « *Des anomalies laissent cependant entrevoir leur présence. Ainsi de la recherche du "bon"... film ou roman, médecin ou avocat, cette formule langagière si souvent employée pour signaler une préférence fondée sur les qualités plus que sur les prix. ... Ainsi ... du prix de certaines singularités, par exemple les grands vins, dont la fixation est plus déterminée par les rangs qui leur sont assignés par une autorité symbolique comme peut l'être un guide, que par la relation de l'offre et de la demande.* » (Karpik, 2013) Cet auteur attribue deux caractéristiques principales aux biens et services singuliers : la multidimensionnalité et l'incommensurabilité. Un vin fin est multidimensionnel car il est difficile d'identifier toutes ses composantes sensorielles, alors qu'un logement est unidimensionnel car il peut être défini par la surface, le nombre de pièces, l'exposition, etc. Un vin fin est incommensurable car les appréciations peuvent être très divergentes sans référence possible. Il découle de ces deux caractéristiques une fixation des prix étrange. Par exemple un très grand roman est vendu au même prix qu'un mauvais. Les écarts de rémunération entre les footballeurs et les athlètes sont difficilement compréhensibles. Mes conférences pourraient ainsi être un service singulier au sens de Karpik, ce qui expliquerait la fixation fantasque de mes honoraires comme le prix de ce whiskey japonais dont mon caviste a été incapable de m'expliquer le prix considérable et qu'on trouve en ligne à des prix fort variables.

### **Des procédures extrêmement diversifiées, parfois très lourdes**

Les procédures de commandes et de facturation de ma prestation ont constitué un autre sujet d'étonnement. Le niveau de bureaucratie a présenté des écarts considérables, y compris dans des organisations de même nature. Dans de très grandes entreprises internationales, un accord oral sur le montant de mes honoraires a suffi et je me suis contenté d'adresser ma facture par mail à mon correspondant sans autre forme de procès. Dans d'autres entreprises de même dimension, la bureaucratie s'est déployée dans toute sa splendeur. Dans l'une d'elle, on m'a demandé mes conditions générales de vente (CGV)<sup>4</sup>, document qui encadre les relations

4. Les conditions générales de vente couramment appelées « CGV » récapitulent un ensemble d'informations fournies par un fournisseur à son client (professionnel ou particulier) sur les conditions légales de vente de ses marchandises ou d'exécution de ses services. Les CGV sont obligatoirement rédigées par écrit. Chaque information est présentée dans une clause. On retrouve tout d'abord un ensemble de clauses obligatoires, puis des clauses recommandées.

fournisseur-client, qu'on ne m'avait jamais demandé, qu'il m'a fallu rédiger et que je n'ai jamais eu à réutiliser. Cette entreprise a exigé en outre que mon RIB soit authentifié par ma banque qui n'avait jamais eu à répondre à une telle exigence et n'avait pas de procédure *ad hoc*. Dans un autre groupe international, deux de mes factures ont traîné pendant des mois et ont fini par se perdre parce que je n'avais pas mis de numéro de facture et qu'elles avaient été rejetées par le système sans qu'on m'en informe. Au bout du compte, elles ont été réglées, l'une d'elles deux fois !

Une source de difficultés administratives fut la demande de mon Kbis, document officiel attestant l'existence juridique d'une entreprise sous la forme d'un extrait du registre du commerce et des sociétés. Étant classé par l'administration dans la catégorie des « professions libérales non commerciales », je ne suis pas dans le registre du commerce et des sociétés et ne dispose donc pas de Kbis. C'est mon inscription à l'URSSAF qui en tient lieu. On pourrait penser que les directions des achats connaissent cela. Mais ce n'est pas le cas. À chaque fois qu'on m'a demandé le Kbis, il a fallu me transformer vis-à-vis de la fonction achats ou comptable en pédagogue des subtilités de la réglementation. Des semaines d'échanges avec un service des achats ont été nécessaires pour qu'il reconnaisse mon cas particulier.

Autre cas de bureaucratie, une entreprise m'a rémunéré avec une lettre de change. Deux mois ont été perdus en raison d'une confusion de l'employé de mon agence bancaire concernant les notions de tiré, tireur et bénéficiaire. La question des signatures ayant été éclaircie, cette traite a été ensuite bloquée par ma banque au motif qu'elle ne pouvait être créditée que sur un compte professionnel, que je ne peux pas ouvrir, n'étant pas une société car je suis légalement une « profession libérale non commerciale ». Je me suis retourné vers la grande entreprise qui m'avait commandé la conférence, mais elle avait sous-traité le paiement des fournisseurs à un opérateur installé en Roumanie avec qui il n'était pas facile d'échanger sur les règles administratives hexagonales, ne serait-ce que pour des raisons d'éloignement et de langue. Mes honoraires ont fini par être réglés au bout de plusieurs mois d'allers et retours.

Lorsque j'interviens dans le secteur médical, inmanquablement arrive la demande de déclaration sur l'honneur que je n'ai pas de conflit d'intérêt. Cela a un sens pour les praticiens afin de s'assurer qu'ils n'ont pas de lien avec des laboratoires qui pourrait biaiser leur objectivité. Mais pour moi, cela n'a aucun sens. Même si l'un de mes proches était employé par une entreprise pharmaceutique, cela n'a aucun rapport avec mon analyse transversale des décisions absurdes.

Bien entendu dans le cas des prestations pour l'administration publique, plus mes honoraires sont bas, plus le nombre de documents à fournir pour ma rémunération est élevé.

Il ne s'agit pas ici de me plaindre du travail administratif fastidieux que je dois parfois fournir. Retraité, mon temps disponible est suffisant. Ce qui est intéressant de relever est qu'un service identique, c'est-à-dire une conférence, fait l'objet selon les organisations et les entreprises de procédures des plus légères jusqu'aux plus lourdes. Je m'attendais à un standard transversal de processus d'achat et comptable : il n'existe pas.

La tendance générale me semble être néanmoins une inflation normative. Dans certaines entreprises, on perçoit une obsession du risque d'escroquerie ou de corruption à la suite des scandales du type Enron ou Société Générale avec le cortège

5. Corinne Caillaud,  
« Délais de  
paiement », Le  
Figaro, 7 mai 2019.

de règles qui en découle, comme illustré par la loi Sarbane-Oxley. Cela contribue à des retards de paiements. Dans plusieurs cas, mes honoraires ont été versés avec environ six mois de retard. Le médiateur national des entreprises « rappelle qu'une facture sur sept envoyée par une PME reste bloquée dans des processus d'approbation trop complexes ou mal paramétrés. »<sup>5</sup> Les entreprises sont prises dans un « *double bind* » (contraintes contradictoires). D'un côté les affaires de corruption et de scandales de management les poussent à multiplier les règles et d'un autre côté elles sont incitées à les alléger pour lutter contre les retards de paiement des fournisseurs avec de grosses amendes à la clé.

### Les réactions des auditeurs

Comme je délivre le même discours lors de chaque prestation, je peux observer les similitudes et les disparités de réactions de l'auditoire.

#### *Comportements corrects, comportements déviants*

Dans les entreprises, les organisations étatiques, les associations, ce qui représente les quatre cinquièmes de mes interventions, la discipline de l'auditoire lors de mes conférences est parfaite : pas de participants en train de consulter leur téléphone, pas de bavardages, pas d'arrivées en retard ou de départs avant la fin, à quelques rares exceptions près. Plusieurs fois une personne arrivée en retard ou devant partir en avance est même venue s'excuser auprès de moi.

En revanche, s'agissant du cinquième restant, conférences en université ou grande école dans le cadre d'un cours, j'ai été souvent confronté à des petites incivilités pendant mon exposé : longues conversations privées entre quelques étudiants au fond de la salle, étudiants plongés dans leurs téléphones ou un magazine tout le temps de ma présentation (une fois même sous mon nez), multiples arrivées en retard et départs avant la fin, etc. Je me suis interrogé sur les motifs de cette indiscipline. J'ai évidemment envisagé comme explication que ma conférence pourrait être ennuyeuse. Mais toutes les évaluations de la part des auditeurs d'organisations non universitaires sont extrêmement élogieuses. Mes présentations sont illustrées par une multitude d'exemples spectaculaires et je sens leurs auditoires toujours très attentifs. Je pense que cette attitude déviante d'un certain nombre d'étudiants s'explique par une tradition d'opposition au pouvoir que représente l'enseignant et moi-même, acte rendu possible par une contrainte minimale. Un étudiant impoli lors d'une conférence ne risque aucune sanction alors qu'un cadre d'entreprise qui aurait le même comportement risquerait d'être au mieux « mal vu », au pire sanctionné. J'ai pu observer la traduction physique de cette opposition estudiantine lors d'une intervention dans une université parisienne. L'amphithéâtre relativement grand comportait une vingtaine de rangées. La trentaine d'étudiants présents s'est installée sur les deux ou trois rangs tout au fond de la salle, ce qui était particulièrement ridicule et offensant. Avant même que je parle, ils manifestaient leur indépendance par une gestuelle semblant vouloir dire : « Nous sommes là pour voir, nous n'avons aucune obligation, nous nous méfions de ce qui va être dit parce que cela ne vient pas de nous et nous voulons garder la liberté de faire autre chose que d'écouter. » En revanche, les deux fois où je suis intervenu dans une grande école en petit comité (séminaire de moins de huit étudiants en présence du professeur) je n'ai rencontré aucun problème. Dans ce cas il est évident qu'une incivilité aurait été trop visible et clairement incorrecte. Je suis intervenu dans une grande école dans le cadre d'une formation continue. Alors que l'auditoire était composé de cadres de l'administration,

j'ai observé l'indiscipline estudiantine sous la forme de nombreux retards et départs avant la fin, comme si le fait de se retrouver dans une situation d'étudiant et de faible contrainte faisait resurgir les vieux démons de l'opposition symbolique.

Les quelques fois où j'ai rencontré une incivilité particulièrement marquée lors d'une conférence dans un contexte académique, j'ai interrompu mon discours, précisé que le ou les intéressés n'avaient aucune obligation de m'écouter et qu'ils pouvaient sortir de la salle, ce qu'ils n'ont pas fait mais ils ont abandonné leurs actions de bavardage en petit comité, de lecture de magazine ou d'échanges sur leurs smartphones. J'ai observé une véritable sidération sur leurs visages car ils n'ont pas l'habitude que le corps enseignant réagisse. Dans le cas des étudiants assis au fond de l'amphithéâtre, je les ai invités à se rapprocher de l'orateur. Une minorité s'est avancée de deux ou trois rangs. Pour eux il n'était pas question de remettre en cause leur tradition de résistance. Un jour, j'ai rencontré à la sortie de la salle une étudiante qui n'avait cessé de pianoter sur son smartphone sous mon nez tout le temps de mon intervention. Lui ayant fait remarquer son attitude, elle me répondit qu'elle m'écoutait en même temps ...

Ces incivilités intellectuelles sont-elles propres à la France ? Ne seraient-elles pas le lointain écho d'un comportement collectif typiquement français que le sociologue Jesse R. Pitts a appelé communauté délinquante. « *Le modèle de la communauté délinquante assimilé par tout Français très jeune à l'école consiste à ne concevoir d'action collective que pour protéger chacun des membres du groupe ou de la catégorie à laquelle il appartient contre la moindre ingérence d'une autorité supérieure.* » (Crozier, 1963) Quand la totalité d'un auditoire étudiant s'assied à trente mètres de l'orateur en laissant les rangées devant désertes, il constitue certainement une forme de communauté délinquante au sens de Pitts.

En dehors du monde universitaire, le seul cas d'indiscipline que j'ai rencontré est une soirée d'une centaine de directeurs de centres départementaux dans le domaine social. Ma conférence avait été fixée à l'issue d'un apéritif bien arrosé et au début d'un repas qui ne l'était pas moins autour de tables rondes. Les participants heureux de se retrouver ensemble m'ont écouté d'une oreille distraite au milieu de conversations privées bruyantes et éclats de rire. J'avais l'impression d'être un *crooner* ou un pianiste déroulant sa performance dans l'indifférence et le bruit d'une grande brasserie.

#### *Réactions relatives à l'humour*

Au cours de mes conférences, je fais quelques plaisanteries qui sont toujours les mêmes (je rappelle que l'auditoire est nouveau à chaque fois). Je les maintiens dans mon discours car j'ai observé qu'elles déclenchaient systématiquement des rires et allégeaient quelque peu le caractère austère de mon sujet.

Mais à mon grand étonnement, j'ai rencontré quelques cas où ces plaisanteries n'ont absolument pas fonctionné. Je me suis interrogé sur ces quelques exceptions. Il est possible que ce soient des configurations particulières d'auditoire qui l'expliquent. Quand mes plaisanteries sont tombées à plat, ce fut à chaque fois devant un groupe d'une vingtaine de cadres au début d'une formation de plusieurs jours sur une longue durée, qui ne se connaissaient pas et dont les métiers étaient assez différents. Peut-être que la petite taille de l'auditoire, l'absence de convivialité et le défaut d'une culture commune rendaient l'ambiance compassée et dissuadaient de s'exprimer bruyamment.

## La logistique

Je pensais que la logistique ne poserait aucun problème et je ne m'en souciais pas. Le conférencier arrive, télécharge sa présentation Powerpoint enregistrée sur une clé USB à moins qu'il utilise son propre ordinateur et peut commencer. Mais j'ai été surpris de rencontrer à de nombreuses reprises des difficultés logistiques, y compris quand j'avais pris soin d'indiquer à l'avance mes souhaits. Quand on n'est pas un ancien président de la république ou président des Etats-Unis, le soin apporté à l'organisation d'une conférence est variable. C'est un sujet secondaire mais la qualité défectueuse est étonnante quand on sait à quel point la qualité totale est devenue dans les organisations un thème majeur et que le sujet de mes exposés est la sécurité et la fiabilité.

Voici quelques péripéties, survenues y compris dans de grandes entreprises : micro en panne, télécommande de défilement des diapositives inopérante, absence de retour devant l'orateur de ce qui passe sur le grand écran, clé USB bloquée pour des questions de sécurité, absence d'ordinateur, micro-cravate promis non disponible, défilement des textes et images des diapositives confié à un technicien (ce qui est très gênant pour le conférencier), disposition de la salle ne permettant pas une bonne visibilité de l'écran et/ou de l'orateur, *timing* modifié au dernier moment, etc. La pire situation que j'ai vécue dans un grand groupe industriel de haute technologie fut l'intrusion soudaine sur les hauts parleurs d'une conversation téléphonique professionnelle pendant que je parlais, sans qu'il soit possible de l'arrêter immédiatement. Un système sophistiqué de retransmission simultanée de ma conférence dans des établissements éloignés avait dysfonctionné. Le rétablissement de la situation a pris une quinzaine de minutes. Un artiste qui se produisait régulièrement sur scène exigeait la présence dans la salle de coupelles remplies de bonbons M&Ms dont les couleurs étaient définies par lui. Cela lui permettait, dès son arrivée dans la salle, en constatant la couleur respectée ou non des M&Ms dans les coupelles, de voir immédiatement si le cahier des charges logistique avait des chances d'avoir été respecté. J'ai envisagé d'élaborer un cahier des charges de mes conférences à faire signer par l'organisateur mais j'y ai renoncé par crainte de passer pour un maniaque, mais j'ai eu sans doute tort. Désormais, quand je me rends quelque part pour donner une conférence, s'agissant de l'organisation, je m'attends à être surpris.

## Les visites et observations liées aux conférences

L'avantage collatéral de mes conférences est qu'elles constituent des occasions de visites, d'observations directes et d'échanges dans des activités à risque, ce qui me permet d'apprendre beaucoup. Ces expériences m'ont permis d'alimenter en partie les tomes 2 et 3 des Décisions absurdes (Morel, 2012, 2018). Les professionnels qui m'invitent à parler sont heureux de me montrer leurs installations, leur fonctionnement et leur prise en compte des facteurs humains, voire de recueillir mon avis. C'est ainsi que j'ai pu naviguer sur le porte-avions Charles de Gaulle et observer les opérations aériennes, puis par la suite le visiter « par en dessous » en cale sèche lors d'une maintenance ; naviguer dans un sous-marin nucléaire d'attaque et dans un bâtiment de la classe Mistral ; passer quelques jours dans l'unité de réanimation des urgences absolues de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière ; visiter un SAMU en activité ; observer un exercice de secours d'accident multi-victimes en haute montagne ; observer sur un glacier des exercices de secours de victime tombée dans un crevasse ou blessée sur une paroi ; d'observer la prise de décision d'ouverture ou non de la descente

hors-piste de La Grave au sommet de cette piste ; de voyager dans un cockpit et d'assister à une évaluation de pilotes dans un simulateur d'Air France ; de voyager dans le poste de conduite d'un TGV ; d'accompagner des pilotes maritimes dans leurs activités d'entrée et de sorties de porte-containers au port du Havre, de participer comme passager à une démonstration de tenue de route de pneumatiques sur piste d'essai chez Michelin ; d'assister à un exercice de crise nucléaire à l'Autorité de sûreté nucléaire (feu d'un générateur de vapeur dans une centrale) ; d'écouter des retours d'expérience des pompiers, forces de police et urgences concernant les attentats de Paris et Nice, d'écouter des retours d'expérience de guides de haute montagne sur des accidents ou incidents qu'ils avaient vécus.

Je ne conduis pas du tout ces visites, échanges et observations directes selon un processus méthodologique orthodoxe. Je ne prends pas de notes (excepté lors de retours d'expérience) et je n'ai pas de canevas d'entretien préétabli. J'enregistre le maximum d'informations dans ma tête et dès que je suis seul je mets sur papier les faits saillants. Cette façon de procéder favorise la conduite naturelle des opérations, l'expression spontanée des acteurs et permet de ne pas les gêner. Quand j'assiste à une évaluation réelle de pilotes par un instructeur dans un simulateur, à une prise de décision dans un sous-marin qui peut l'obliger à interrompre sa mission ou à l'arrivée d'un blessé grave aux urgences, je ne me vois pas sortir un carnet et un stylo pour noter ou une fiche d'entretien. J'observe et pose quelques questions dans la mesure du possible. Je suis conscient que je passe à côté de beaucoup d'informations et que mes observations ne peuvent pas être considérées comme « scientifiques ». La contrepartie est que j'ai accès ainsi à des situations où les acteurs oublient plus ou moins ma présence et restent authentiques. Quand on me parle sans que je prenne des notes et sans canevas, j'ai l'impression qu'on se confie davantage.

La situation d'un conférencier visiteur dans des organisations à risque m'a conduit à quelques surprises dignes de celles d'un monsieur Hulot explorant la modernité. Il s'agit d'anecdotes, mais elles démontrent que les acteurs habitués à des situations dangereuses et atypiques n'ont pas conscience de ce qu'elles représentent pour un candide et que l'observateur, du fait de son ignorance et de sa condition physique, ne peut y être totalement en immersion.

- Ma conférence à l'équipage d'un sous-marin s'est déroulée dans le cadre de quelques jours de navigation avec son lot de surprises parfois accompagnées de stress pour un invité extérieur : mal de mer en surface (le sous-marin flotte comme un bouchon sur les vagues) et attente impatiente de la plongée en immersion pour en être délivré, prise de conscience qu'un sous-marin est un bateau qui ne possède pas de canots de sauvetage, essai problématique du moteur diesel au cours duquel on m'a demandé de me préparer à mettre mon masque à oxygène (qui ne tombe pas du plafond comme dans un avion de ligne, il faut le brancher sur un orifice, mieux vaut savoir où et comment), toilettes interdites pendant de longues périodes pour éviter la diffusion de bruits qui pourraient signaler la présence du sous-marin, sommier de la couchette constitué de cannettes de soda pour gagner de la place, sourire narquois du plongeur présent pour ma sécurité prêt à me récupérer dans l'eau lors du transfert sur une vedette (je m'étais présenté dans le mauvais sens pour descendre l'échelle de corde), ...
- Sur le Tonnerre (bateau militaire de la classe Mistral), j'ai commencé à avoir le mal de mer quelques heures avant ma conférence que j'ai faite après avoir pris un comprimé contre cette indisposition, et ma prestation a été un petit combat entre l'endormissement produit par l'antihistaminique et la poussée d'adrénaline de l'action qui a pris heureusement le dessus.

- Sur le porte-avions, après ma conférence dans le carré du commandant, je me suis rendu au carré de l'équipage pour une autre conférence et me suis cogné le crane sur un des innombrables tuyaux ou poutrelles du bâtiment, ce qui m'a permis d'apprendre que la même mésaventure était survenue à François Hollande mais plus grave car il avait saigné. Elle est devenue une légende dans la mémoire de l'équipage. Lors de ma conférence au carré de l'équipage, ma présentation a été régulièrement interrompue par des annonces sur les haut-parleurs à volume très élevé pour couvrir les bruits des appontages, des catapultages et des réacteurs. Je n'avais pas d'autre solution que de m'arrêter de parler pendant la diffusion et de ne pas perdre le fil.
- Conférencier dans une centrale nucléaire, j'avais été invité à visiter une tranche en maintenance. Mon guide ingénieur m'avait demandé si je n'avais pas le vertige pour monter par une sorte d'échafaudage au-dessus de la cuve ouverte. Piteusement, j'ai décliné la proposition et nous sommes montés par des escaliers abrités le long de la paroi pour un point de vue moins spectaculaire.
- Ma conférence à la station des pilotes maritimes du port du Havre avait été précédée par une participation à leurs activités d'entrée et de sortie de porte-containers. J'avoue mon stress quand il s'est agi de passer de la vedette (pilotine) sans garde-corps, d'attraper l'échelle de corde (la pilotine et le porte-containers restent en mouvement) et de grimper le long du flanc de l'immense bateau. J'ai remercié le ciel que la mer soit si calme ces jours-là.
- Invité à observer quelques jours l'unité de déchoquage de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, le chef de service anesthésiste-réanimateur m'avait prévenu que si je me sentais près de m'évanouir à la vue d'un blessé très grave, je ne devais pas avoir honte de le dire. Le cas ne s'est pas présenté.
- Lorsque j'ai été invité à suivre des exercices de sauvetage en montagne suite au travail que j'avais fait pour eux, j'ai été accompagné par un guide qui m'indiquait où poser le pied à chaque pas. J'avais mis de vieilles chaussures de montagne en synthétique qui avaient dormi vingt ans dans un placard. La matière avait vieilli et elles se sont fendues sur le glacier. Heureusement le guide a pu faire une réparation sommaire à l'aide d'un adhésif puissant qu'il emportait toujours avec lui et la sortie du glacier était proche. Mais si cela s'était produit un peu plus loin, une demande d'hélicoptère aurait été inévitable et immense mon sentiment de honte car on ne peut pas faire un pas sans crampons sur un glacier en pente.
- À la suite d'une conférence chez Air France j'ai été invité dans un simulateur de vol. Il est perché loin du sol sur des vérins et on y accède par une sorte de passerelle qui est enlevée pour ne pas entraver les mouvements du simulateur dans l'espace. L'instructeur m'a montré une corde et m'a prévenu : « En cas d'urgence, si la passerelle est bloquée à l'extérieur, descendez par la corde. » ...

Pour ce qui est de certains métiers, avis aux adeptes de l'observation directe : vous êtes prévenus.

### **Efficacité ou non du discours**

Les évaluations de mes conférences ont toujours été très positives. Le sujet est attrayant, les idées atypiques comme la non-punition des erreurs ou le principe de l'avocat du diable et je les illustre par une multitude d'exemples dans des métiers très différents. Le seul point négatif qui est remonté deux ou trois fois est un excès de structuration de mes présentations. Et je ne suis pas un champion de l'éloquence. Comme me dit mon attaché de presse chez Gallimard : « Christian, mettez du soleil dans votre voix. »

Mais l'essentiel n'est pas là. La question à se poser est l'efficacité du discours. Elle est certainement fort modeste. Les principes humains de haute fiabilité dont je

parle sont-ils vraiment compris et plus ou moins mis en œuvre ? Il faut distinguer les entreprises « ordinaires » d'une part et les organisations à risque élevé d'autre part. Pour les premières, plusieurs solutions comme la non-punition des erreurs non intentionnelles, la baisse du gradient d'autorité ou les débriefings sont une découverte, du moins telles qu'elles sont pratiquées par exemple dans l'aéronautique. On me demande souvent comment les mettre en œuvre. Je réponds que deux conditions au moins sont impératives : l'engagement des dirigeants et la formation aux facteurs humains. Les dirigeants sont souvent présents lors de mes présentations. Les évaluations montrent une adhésion forte aux idées de la haute fiabilité. Mais je ne sais pas ce qu'ils en font.

La seule entreprise qui a exploité mes conférences de façon performante est un groupe européen de location de wagons de fret (les compagnies ferroviaires ne les possèdent pas). Le directeur général, qui avait lu le tome 2 des *Décisions absurdes*, (Morel, 2012) m'avait invité pour discuter, puis demandé de présenter les « métarègles » de la fiabilité à son comité de direction élargi et par la suite aux responsables de son écosystème (ateliers de maintenance et clients). Il avait ensuite diffusé ces métarègles à ses cadres et techniciens en faisant appel à un cabinet de formation créé et animé par des pilotes de ligne qui ont appliqué la pédagogie des formations en aéronautique de gestion des risques du point de vue des facteurs humains appelés CRM (Crew Resources Management). Son regret est que son écosystème ne l'a pas suivi dans ce déploiement. Le directeur général avait fait appel à moi parce qu'il avait été traumatisé par la condamnation à de la prison ferme de deux dirigeants d'une entreprise italienne de location de wagons. Cette sanction avait été décidée en raison du dysfonctionnement d'un essieu dont le déraillement avait provoqué l'incendie d'une citerne et de nombreux morts. Les deux dirigeants n'avaient rien à se reprocher mais la justice pénale italienne est intraitable. Paradoxalement c'est la culture « injuste » italienne qui a incité le directeur à m'inviter à venir parler de la culture juste !<sup>6</sup>

Dans les organisations à risque élevé, mes conférences sont reçues différemment. Les principes des organisations hautement fiables présentés dans mes ouvrages sont plus ou moins connus. Mes interventions sont utilisées pour relancer, rappeler, compléter les politiques de sécurité. Voici un exemple. Dans la Marine Nationale, il n'existe pas de texte officiel instituant la non-punition des erreurs pour favoriser les retours d'expérience, comme dans l'Armée de l'Air. C'est le commandant du navire qui décide ou non d'une sanction. Un commandant du porte-avions Charles de Gaulle avait organisé une semaine sur la sécurité destinée à ses officiers et ceux de la base navale de Toulon. Il m'avait demandé une conférence en ouverture de cette semaine pour présenter les principes de la haute fiabilité qu'en tant qu'ancien pilote de chasse il connaissait bien. Il souhaitait notamment que je parle de la culture juste qu'il voulait appliquer sur le porte-avions, mais qui ne faisait pas partie de la tradition de la marine militaire comme dans l'Armée de l'Air. À l'issue de ma présentation il m'a confié : « *Quand vous avez parlé de la non-punition des erreurs, je buvais du petit lait.* » Cela dit lors du déjeuner qui a suivi, l'amiral commandant la FOS (Force Océanique Stratégique) a déclaré que la punition avait « *quand même du bon* » ... Un autre commandant du porte-avions m'avait demandé également une intervention auprès de son état-major dans le même esprit. Ma conférence sur le Tonnerre (bâtiment de projection et de commandement de la classe Mistral) m'a permis de percevoir les différences de réception de mon discours entre les aviateurs (le navire est entre autres

6. La « culture juste » consiste à ne pas punir les erreurs non intentionnelles dans le but de faciliter la remontée des faits qui ont contribué à l'erreur. Cette expression est parfois préférée à d'autres comme « non punition des erreurs », « dépenalisation », « immunité » ou « *no blame* » qui peuvent faire croire à une tolérance excessive. L'idée de culture juste est de doser la réaction selon la gravité et le caractère intentionnel ou non de l'erreur qui peut aller de l'absence totale de sanction à une grande sévérité en cas de faute dans un but personnel. Par exemple dans l'Armée de l'Air, le principe appelé initialement dépenalisation a été remplacé par culture juste (à la demande notamment des juges pénalistes).

un porte-hélicoptères) et les marins. Pour les premiers mes mots sur la non-punition ne les ont pas surpris. En revanche le principe a frappé, presque choqué, les esprits des seconds et les a beaucoup fait discuter entre eux.

J'ai très rarement rencontré des opposants parmi mon auditoire. À l'École de Guerre, quand j'ai parlé du principe de « *mission command* » (qui octroie beaucoup d'autonomie aux troupes sur le terrain) et de baisse du gradient d'autorité dans l'aéronautique y compris militaire, quelques officiers ont vivement réagi pour insister sur le rôle prédominant du chef. Le Ministère de la santé avait organisé un colloque de lancement d'un nouveau décret de déclaration non punitive des erreurs médicales et m'avait demandé d'intervenir. Après ma conférence sur la non-punition des erreurs non intentionnelles, j'avais été pris à partie par le président d'une association de victimes d'erreurs médicales, ancien magistrat, très choqué et radicalement opposé au principe que j'avais présenté. Beaucoup de métiers très différents m'ont invité à faire des conférences. Un seul ne m'a jamais sollicité. Il s'agit des magistrats dont le rôle dans le déploiement de la culture juste en fiabilité est pourtant essentiel car la pénalisation à outrance est un obstacle aux retours d'expérience sincères. Ils n'ont sans doute pas apprécié ce que j'ai écrit sur la pénalisation excessive et sur l'analyse de certaines erreurs judiciaires. En revanche plusieurs avocats m'ont contacté pour échanger et un grand cabinet m'a invité pour une conférence lors de sa réunion annuelle des seniors.

Il est intéressant de citer le processus atypique des guides de haute montagne. Ils m'avaient sollicité sur les dysfonctionnements dans leurs interactions et je leur avais proposé une conférence. Ils ont refusé et m'ont répondu que c'est eux qui me parleraient de leurs retours d'expérience d'accident et que je n'aurais le droit qu'à des questions. Après plusieurs jours de présentations des cas, ils m'en ont demandé une grille de lecture. Elle a correspondu à ce qu'ils ressentaient intuitivement et l'ont réinjecté dans une formation obligatoire de recyclage au niveau national. Leur opposition à un discours *ex cathedra* de ma part les a conduits à une démarche de formation aux facteurs humains fondée sur leurs propres expériences, ce que ne font pas en général les organisations qui m'invitent pour une conférence.

Sur la sociologie des conférences, l'absence de données comparatives et le caractère spécifique de mon expérience m'empêchent de tirer des idées générales de conclusion. J'arrête donc ici mon témoignage en espérant qu'il aura été utile à la connaissance de cette activité en expansion et peu analysée. Et je n'ai pas la dimension d'un David Lodge conférencier international qui a tiré de son expérience romans et autobiographie. Nous en resterons donc là ■

## Références

- Crozier Michel (1963) “Compte-rendu de l'ouvrage de Stanley Hoffmann, Charles P. Kindleberger, Laurence Wylie, Jesse R. Pitts, Jean-Baptiste Duroselle, François Goguel, In Search of France”, *Sociologie du Travail*, vol. 5, n° 3 (juillet-septembre), pp. 287-289.
- Karpik Lucien (2013) “Éléments de l'économie des singularités” in Philippe Steiner & Vatin François [eds], *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 163-206.
- Morel Christian (2002) *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Paris, Gallimard.
- Morel Christian (2012) *Les décisions absurdes tome 2. Comment les éviter*, Paris, Gallimard.
- Morel Christian (2018) *Les décisions absurdes tome 3. L'enfer des règles, les pièges relationnels*, Paris, Gallimard.

## Dossier De la sorcellerie



*Château d'Édimbourg, monument aux victimes  
des procès en sorcellerie  
(26 juillet 2019)*

Dans la société de ce temps, la mort et la maladie sont omniprésentes, souvent soudaines et inexplicables. Quelqu'un caresse un veau, richesse de la famille qui le possède, ou lui donne une brassée d'herbe, et l'animal quelques jours après dépérit et meurt ; puis tous les bovins du village connaissent le mois suivant le même sort ; une vieille femme prend dans ses bras un nourrisson et l'enfant tombe malade dans la nuit, puis s'éteint ; un homme mène une vie tranquille, mari et père, et tombe amoureux fou d'une jeune femme, en perdant le boire et le manger, rêvant d'elle jour et nuit sans pouvoir se départir de son image. N'y aurait-il pas derrière tout cela la réalisation par des moyens inconnus d'une volonté de nuire ? Ne peut-on trouver dans la communauté un être un peu étrange et donc inquiétant qui serait à la source de tous ces maux ?

Entre 1500 et 1700 (donc bien après la fin de ce qu'on a appelé le Moyen-Âge), on estime que plus de soixante-dix mille personnes, pour les trois quarts des femmes, généralement âgées de plus de quarante ans, ont fait l'objet d'un procès en sorcellerie en Europe. Cinquante mille d'entre elles ont été exécutées, peut-être plus. C'est dire qu'être seulement accusée entraînait presque mécaniquement la mise à mort (Rublack, 2015).

1. Je remercie Camille Toussaint pour ces références.

Le phénomène est-il irrationnel, résurgence d'un passé ténébreux, que la lumière de la raison a fort heureusement chassé ? Arthur Miller, après Lion Feuchtwanger, l'a rapproché du Maccarthysme, c'est-à-dire d'une dérive politique particulière, pensant qu'il pouvait revenir régulièrement, comme une résurgence de l'irrationnel. Mais il s'agit peut-être de quelque chose de plus profond encore, non pas un irrationnel mal contrôlé par la raison qui reviendrait de temps en temps, mais un délire propre à la raison elle-même dont certaines formes semblent se développer aujourd'hui, comme le suggère la lecture de la *Démonomanie* de Jean Bodin. L'analyse du phénomène reste un défi. Il est possible que les conditions climatiques, un petit âge glaciaire dont la chronologie coïncide à peu près avec lui, ait joué un rôle (Behringer, 1999). Effectivement, l'hiver glacial de 1691-1692 au Massachusetts semble avoir pesé sur la crise des sorcières de Salem. L'arrêt des procès, quant à lui, pourrait être lié à la montée de la centralisation fiscale au XVII<sup>e</sup> siècle (Johnson & Koyama, 2014)<sup>1</sup>. Il est probable que les facteurs furent multiples.

Au château d'Édimbourg, un monument discret aux victimes devant lequel passent la plupart des touristes sans le voir, occupe un recoin près du lieu où des femmes furent brûlées vives.

Le retour chaque année d'Halloween n'a rien de festif ni de gai ■

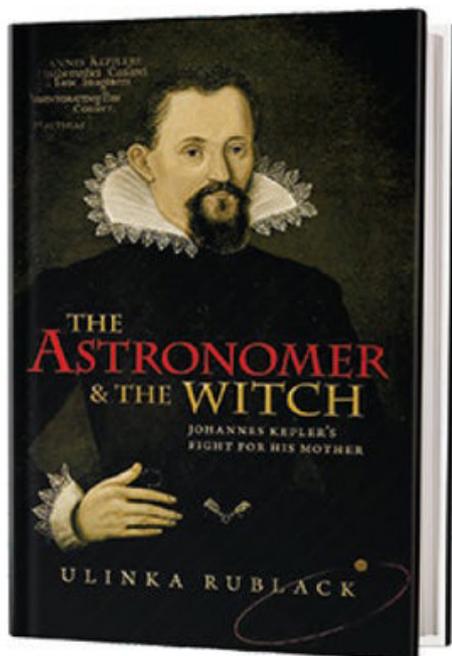
## Références

- Behringer Wolfgang (1999) "Climatic Change and Witch-Hunting: The Impact of the Little Ice Age on Mentalities", *Climatic Change*, vol. 43, n° 1, pp. 335-351.
- Bodin Jean (1598, 4ème ed.) De la demonomanie des sorciers. Alyon, Antoine de Harsy.
- Johnson Noel D. & Koyama Mark (2014) "Taxes, lawyers, and the decline of witch trials in France." *The Journal of Law and Economics*, vol. 57, n° 1, pp. 77-112.
- Mandrou Robert (1968) *Magistrats et sorciers en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Plon.
- Miller Artur (1953) *The Crucible*, Première représentation, Broadway, Martin Beck Theatre, 22 janvier.
- Rublack Ulinka (2015) *The Astronomer & the Witch. Johannes Kepler's Fight for his Mother*, Oxford, Oxford University Press.

## Kepler, ou du danger d'avoir inventé la science fiction À propos de *The Astronomer & the Witch* de Ulinka Rublack

*Hervé Dumez*

*i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris*



Johannes Kepler était de constitution faible et fluette. Jeune homme, on lui fit jouer le rôle de Marie-Madeleine dans une représentation de la Passion. Quoique luthérien d'origine, il déclara très tôt ne pas croire à la présence réelle dans l'eucharistie, ce qui le rangeait plutôt du côté du calvinisme. N'étant ni catholique, ni luthérien, ni calviniste, sa position en terre d'empire et au contact même de l'empereur Rodolphe fut toujours fragile et menacée. Pur génie scientifique, il analysa en trois lois le mouvement des planètes, anticipa celle de la gravitation, fonda l'optique moderne, utilisa le premier le mot « satellite ». Mais le monde était surtout pour lui parfaite harmonie. Les planètes pouvaient être associées à des notes et leur mouvement était de nature musicale. Et elles pesaient aussi sur notre destin.

Aussi pratiquait-il l'astrologie. Mais, étrangement, usant de la même rigueur que pour l'astronomie : il compilait les thèmes astraux, les comparait avec le déroulé de l'existence des êtres, cherchait à établir des corrélations et à identifier des lois aussi précises que celles dont il avait découvert qu'elles régissaient les orbites planétaires. Quelques réussites couronnèrent ses recherches. De l'horoscope de Wallenstein, le commandant en chef des armées impériales s'appêtant à trahir, il déduisit un événement violent pour l'année 1634. Le 25 février de cette année-là, un coup de pertuisane mettait effectivement fin aux errances du général. Pourtant, Kepler était trop bon scientifique pour ne s'apercevoir pas des flottements de l'astrologie. Interrogé par l'empereur Rodolphe, fortement déséquilibré et pensant ne devoir agir que selon ce que lui dictaient les astres, avec la plus grande déférence l'astrologue avait pris le risque d'expliquer que les planètes ne décidaient de rien en elles-mêmes, et qu'un souverain devait prendre et assumer les décisions politiques dont il avait la

charge. Attaché à l'harmonie du cosmos, le savant continuait de penser que les astres ont bien une influence sur nos vies, probablement par la lumière même qu'ils nous dispensent, comme il pensait que le fœtus est, dans le ventre de sa mère, marqué par ce qu'elle voit et particulièrement ce qui lui fait peur. Mais il faisait une différence entre hommes et femmes, et laissait place aux circonstances, à la fortune, à l'éducation. S'analysant lui-même, il savait avoir hérité de sa mère sa fragilité physique mais pensait avoir subi l'empire néfaste des astres au moment de son premier mariage, une catastrophe personnelle. Pour sa seconde union, qui fut plus heureuse, il avait pris soin de faire coïncider la cérémonie avec une éclipse de lune. Ses faiblesses lui apparaissaient en pleine lumière : son obsession pour l'argent, dont il se demandait si elle venait de son caractère ou de la pauvreté dans laquelle il avait vécu son enfance, sa tendance à la paresse, qu'il contrebalançait par ses efforts de rigueur scientifique, son besoin désespéré d'être en faveur auprès des puissants, toujours par contre en lutte avec lui-même, prêt à aboyer et mordre dès que quelqu'un était un tant soit peu désagréable avec lui. Mais bien évidemment aussi la force de son esprit, sa capacité à voir, à analyser, à imaginer. Comme il l'avait fait pour lui, il avait appliqué sur ses proches la même démarche d'analyse. Son père qui avait épousé la carrière de mercenaire et les avait tous abandonnés à leur sort, ne reparaisant qu'à intervalles très irréguliers et toujours brefs, pour disparaître définitivement sans laisser de trace. Et sa mère. Courageuse, ayant porté à elle seule la tâche de nourrir et d'élever ses enfants, mais revêche, querelleuse et tranchante. Dans son *Harmonie du monde*, où il expose à la fois ses vues philosophiques sur la nature du cosmos et la troisième de ses lois, selon laquelle le carré de la période est proportionnel au cube du demi-grand axe de l'ellipse, sa plume devient brusquement personnelle :

1. On oppose en astrologie une approche par les positions zodiacales et une approche par les aspects. Kepler était partisan de la seconde.

Novi foeminae iisdem pene natam aspectibus, inquietissimo fane ingenio, sed quo non tantum nihil proficit in litteris (non mirum hoc est in foemina) ; sed etiam totum turbat municipium suum, sibique auctor est miseriae deplorandae.

J'ai connu une femme née sous les mêmes aspects<sup>1</sup>, ayant à l'évidence un tempérament très agité, par lequel elle était dénuée de tout don pour les lettres (ce qui n'est guère étonnant de la part d'une femme) ; mais qui surtout mit sa ville sans dessus dessous, et qui était l'auteur de sa propre lamentable infortune.

Toute sa théorie astrologique s'exprime dans ce passage : les mêmes aspects qui ont présidé à sa naissance, à lui, Johannes Kepler, et qui ont présidé à la naissance de cette femme, c'est-à-dire la même position des astres au moment des deux naissances, ont conduit à des effets différents, s'expliquant notamment par le sexe, l'homme se révélant particulièrement doué pour les lettres et les sciences, la femme restant illettrée et ne cherchant pas à sortir de cet état. Leurs vies ont profondément différé, les malheurs de cette femme lui étant pleinement imputables. Les astres ne paraissent donc pas déterminer parfaitement les aléas de l'existence. CQFD.

La femme dont il s'agit ici est sa propre mère. À l'époque où ces lignes sont écrites, ses voisins l'ont accusée de sorcellerie. Au regard de ces faits, le passage peut paraître d'une méchanceté rare, comme si le fils se lavait les mains avec une parfaite indifférence du sort de celle qui l'a mis au monde et a consacré sa vie à protéger ses enfants, à les établir, en particulier ce fils qui a pu bénéficier d'une bourse pour mener ses études brillantes. Or la situation dans laquelle se trouve cette mère est alors extrêmement grave, étant en effet l'objet d'une accusation pour sorcellerie, à

une époque où une telle accusation entraîne quasi automatiquement la mise à mort. Son procès, probablement du fait de la célébrité de son fils, est très documenté.

Tout a commencé à Leonberg, duché du Wurtemberg, en août 1615. Le gouverneur ducal de la petite ville est Lukas Einhorn, nommé par la duchesse Sibylle-Élisabeth. Or, cette dernière vient de mourir en pleine jeunesse. Einhorn n'est donc plus directement relié au pouvoir central. L'hiver 1614-1615 a été long et terrible. La nourriture est venue à manquer et le gouverneur a pris très au sérieux le problème de la sorcellerie. Quatre femmes, dont une mère et sa fille de vingt-huit ans, ont été décapitées et leurs corps brûlés. Au total, durant l'exercice de sa charge, de 1613 à 1629, Einhorn fera exécuter neuf sorcières, dont sept dans ces années 1615-1616. Il aura été responsable à lui seul de neuf des douze sentences de mort pour sorcellerie jamais prononcées dans la petite ville.

En ce soir d'été 1615, le vitrier, sa femme Ursula, son frère et Lukas Einhorn ont beaucoup bu. Âgée de quarante-sept ans, Ursula est atteinte de maladie chronique. Reinbold, le vitrier est son second mari. Son frère Urban est l'administrateur des forêts de Leonberg pour le duc, un poste administratif important. Sous un prétexte, ils font venir Katharina Kepler à l'hôtel de ville

Urban, ivre, se met aussitôt à crier à son encontre : « *Tu es une sorcière et tu as donné à boire à ma sœur un breuvage de ta composition ; maintenant, tu vas exercer ta magie de nouveau, mais pour la guérir.* » Et Urban Kräutlin brandit à demi son épée, la menaçant. Choquée et tremblante, Katharina Kepler, une femme de soixante-huit ans, est finalement autorisée par le gouverneur à rentrer chez elle. Ne pouvant se défendre seule, elle fait appel à son fils le plus jeune, Christophe, et à son gendre, un pasteur. Pour couper court, ceux-ci portent plainte pour diffamation. Mais la rumeur enfle déjà et Christophe est condamné pour s'être battu avec d'autres jeunes gens à propos de sa mère. La fille de Katharina s'adresse alors à son célèbre frère, qui réside à Linz où il enseigne. Ce dernier décide de faire sortir au plus vite leur mère de sa ville, et de la faire venir auprès de lui. Il était temps.



Johannes Kepler

Einhorn a rédigé son rapport. L'accusée a offert une boisson à Ursula et, depuis, cette dernière souffre le martyre. Ayant poursuivi l'enquête, l'édile a recueilli le témoignage complémentaire d'un couple de paysans. Katharina ayant touché le bras de leur fille de douze ans, celle-ci ne peut plus bouger un doigt. Circonstance aggravante, Katharina a essayé de l'acheter, lui le magistrat, en lui offrant une coupe d'argent. Deux jours après que le dossier a été adressé à la cour ducale, un messenger transmet en retour les ordres des conseillers de la chancellerie. Einhorn doit écrouer Katharina Kepler et, après une journée de repos, mener l'interrogatoire. Un pasteur devra examiner les convictions religieuses de la prévenue.

De leur côté, les Kepler développent leur défense. Ursula est connue pour ses mœurs sexuelles relâchées qui ne sont un secret pour personne puisqu'elle a été emprisonnée sur ce chef d'inculpation<sup>2</sup>. Elles expliquent son état de santé, aggravé par les

2. Le point est important. Dans un procès en sorcellerie, les témoins doivent être « sans reproche » : « *Le second moyen de preuve claire & certaine est, s'il y a plusieurs tesmoings sans reproche, qui desposent des choses sensibles, par les sentimens, & des choses insensibles, par discours & raisons certaines* » (Bodin, 1598, p. 383). Sur Bodin, voir l'article dans ce même numéro : nous nous appuyerons sur lui pour éclairer le récit de Rublack.

différentes potions qu'elle a prises pour l'améliorer. Katharina a été convoquée à l'hôtel de ville hors de tout cadre juridique et ses accusateurs étaient tous pris de boisson. Le ton employé dans la requête, agressif à l'égard des autorités locales, a probablement aggravé le cas aux yeux des conseillers du duc.

En janvier 1617, Kepler adresse au duc une missive, cette fois empreinte d'une grande déférence, rappelant ses titres scientifiques et la manière dont il a toujours rendu grâce à la famille wurtembergeoise pour son aide et sa protection. Il sait qu'au-delà de sa mère, il est également visé et risque gros. Son envoi a de l'effet. Le 29 janvier 1617, trois conseillers du duc essaient de sortir de cette affaire difficile. Katharina est libre de rentrer à Leonberg et n'y sera pas emprisonnée. Einhorn l'interrogera sur trois points litigieux : a-t-elle ou non touché le bras de l'enfant ? Pourquoi, après avoir été mise en accusation, a-t-elle offert une coupe d'argent au gouverneur ducal ? Pourquoi a-t-elle quitté le duché ?

Rien ne se passe et les Kepler s'adressent à nouveau au duc : comment se fait-il qu'Einhorn n'ait pas organisé l'interrogatoire ? En septembre 1617, Kepler envoie une nouvelle lettre à l'attention du duc, dans laquelle il explique les causes de l'affaire : veuve, sa mère s'est sacrifiée pour ses enfants, a étendu ses propriétés, défendu ses intérêts, et suscité des jalousies de la part de voisins. Ce premier argument est suivi d'un autre : on peut s'interroger sur la forte propension du gouverneur à poursuivre la sorcellerie. Enfin, les accusées sont souvent de vieilles femmes, devenues moroses, qui créent l'animosité de la part de la population plus jeune. Or, sa mère, qui a maintenant dépassé les soixante-dix ans, est une des femmes les plus âgées de la ville. Si elle a quitté celle-ci, ce n'est pas pour échapper à la justice : elle l'a fait comme régulièrement depuis quelques années, pour aller voir son fils, sa bru et ses petits-enfants. Elle n'est pas revenue parce que faible, d'un caractère parfois emporté, et qu'il vaut mieux qu'elle ne le fasse que quand les accusations contre elles auront été levées. Kepler précise : elle est de santé fragile, aura du mal à se défendre, peut s'emporter, mais son comportement a toujours été parfaitement normal et elle ne s'est jamais éloignée de ses convictions religieuses totalement respectueuses de la vraie foi.

Le duc ou ses conseillers autorisent Katharina à retourner à Linz.

Bien qu'Ursula se répande en expliquant qu'il n'y a plus guère de doute pour quiconque que la vieille dame est bien une sorcière, ce que son jeune fils Heinrich a d'ailleurs publiquement confirmé.

Le 9 novembre 1619, six témoins ont été en effet convoqués à l'hôtel de ville pour huit heures du matin. L'accusation a gonflé son dossier : dans sa jeunesse, Katharina aurait vécu un temps chez une tante brûlée par la suite comme sorcière ; elle aurait enseigné la sorcellerie, essayé d'entraîner une jeune femme à un sabbat et, comme chacun sait, signant par là-même sa culpabilité, elle s'est enfuie de Leonberg pour se réfugier à Linz.

L'enquêteur respecte le droit romain et s'en tient aux questions : qui a fait quoi, où, quand, comment, pourquoi et avec quels moyens ? Chaque témoin doit répondre point par point, sans s'en écarter. Un des points en cause est qu'une sorcière doit être convaincue d'avoir pratiqué la sorcellerie depuis longtemps pour être condamnée. Or, Katharina apparaît un peu jeune dans le métier. La torture peut être mobilisée s'il existe au moins un témoignage visuel. Seuls les témoignages des hommes sont considérés comme pleinement fiables.

Les Kepler posent des questions à l'accusation : Ursula a-t-elle bien été emprisonnée pour relations sexuelles illicites et prostitution ? Ils commentent : certes, leur frère Heinrich a un jour traité sa mère de sorcière, mais c'était le langage d'un homme engagé jeune dans l'armée et ayant acquis les habitudes du soudard.

Parmi les témoignages, le plus troublant est celui du maître d'école. Plusieurs fois, Katharina est venu le voir pour lui demander d'écrire une lettre pour son fils. Un soir, elle est entrée dans la maison alors que la porte était verrouillée. Un dimanche, elle l'a forcé à écrire alors qu'il s'appêtait à partir pour l'office divin, le retenant et l'empêchant de s'y rendre, lui servant du vin. Une femme qui avait bu de ce même breuvage est morte peu de temps après et lui-même est tombé gravement malade.

Une témoin, posée, apparemment parfaitement digne de confiance, s'adresse aux enquêteurs provoquant la stupeur. Tranquillement, et comme reproduisant des conversations qui l'ont marquée, elle explique. Il y a de cela cinq ans, elle a engagé une couturière qui avait été auparavant servante chez Katharina. La fille lui a raconté la scène suivante. Une nuit, réveillée par les allées et venues de sa précédente maîtresse, elle lui demande pourquoi elle ne dort pas et s'entend poser en retour cette question : « *Tu n'aimerais pas devenir sorcière ? Sur cette terre, nul plaisir.* » Horrifiée, la jeune fille répond : « *Mais celui qui se livre au plaisir sur cette terre, il devra le payer ensuite pour l'éternité.* » – « *Mais non* », surenchérit-on, « *la vie éternelle n'existe pas. Quand l'homme meurt, il périt comme une bête.* » La fille ressort alors tout ce qu'on lui a enseigné au catéchisme et les sermons du pasteur, mais Katharina de rétorquer : « *Les pasteurs ne sont là que pour faire en sorte que l'on puisse sortir dans la rue sans se faire attaquer.* » Le témoin, Dorothea Klebl, parle sous serment, avec la menace que Dieu lui-même la punisse en cas de mensonge.

Témoignages à charge et à décharge se succèdent. Une femme indique que Katharina lui a donné des herbes pour ses bêtes. Elles ont été malades, mais se sont remises après avoir mangé fruits et soupe. Le témoin explique qu'il n'y a peut-être aucun lien entre les herbes et la maladie de ses animaux, et que de toute façon ceux-ci ont récupéré par la suite. Ainsi, des personnes apparaissent-elles remarquablement sensées lors des auditions, prenant soin de s'en tenir aux faits, en en donnant des interprétations prudentes, s'efforçant de ne pas accuser à tort. L'ensemble donne une image du contexte social de l'époque. Il s'agit d'une société où la maladie et la mort sont omniprésentes, celles des animaux, des hommes, des femmes, des enfants – chaque couple fait l'expérience de la mise au monde de bébés que l'on nourrit, porte dans ses bras, et que l'on voit partir, un tout petit nombre seulement étant destinés à survivre. Les causes sont inconnues. On croit à la fois en Dieu et en la présence de forces maléfiques. Les uns vivent leurs angoisses et leurs chagrins avec résignation – Dieu seul sait ce qu'il en est de tout cela – et d'autres ne parviennent pas à les maîtriser et les subissent comme le résultat d'intentions mauvaises qui se sont manifestées contre eux. Une vieille femme qui veut plutôt aider, pensant un peu connaître l'effet de certaines herbes, qui a des comportements non hostiles mais parfois bizarres (Katharina a demandé au fossoyeur de déterrer le crâne de son père, qu'elle a ensuite gardé chez elle<sup>3</sup>), dans un contexte où l'on parle de sorcellerie, peut voir s'accumuler contre elle un ensemble de « preuves » liées aux différents malheurs ayant affecté les uns et les autres.

Mi-janvier 1620, le rapport consignait l'ensemble des auditions est transmis à la cour ducal. Le 21 de ce même mois, une autre femme de Leonberg, Margaretha Frisch, est torturée. Elle avoue avoir eu des relations sexuelles avec le diable. Brisée, elle meurt

3. Cet élément est crucial, car le fait peut être considéré comme « notoire et permanent » au sens de Jean Bodin (1598, p. 378), indépendamment de tout témoignage. Un crâne est un « membre humain » et la possession d'un membre humain chez soi est un des faits cités comme notoirement relevant de la sorcellerie (Bodin, 1598, p. 379).

en prison avant d'avoir été exécutée. Une servante âgée de vingt ans prétendait avoir été giflée par elle et elle avait caressé une vache qui était morte quelque temps après. Accusée d'être une sorcière par un homme en colère, elle n'avait pas répondu, jugeant qu'elle n'avait pas à s'occuper d'un tel malotru, ce qui était apparu suspect à certains témoins (quand on est accusé de sorcellerie, on se défend si l'on est innocent). Au regard de son cas, celui de Katharina Kepler apparaît bien plus grave. Cinq jours après, c'est au tour de Lena Stüblerin de passer entre les mains du bourreau. Le 10 février, elle avoue des relations avec le diable, la participation à des sabbats, et elle est elle aussi exécutée.

À l'été 1620, la décision tombe : Katharina Kepler doit être incarcérée à Stuttgart et sera jugée lors d'un procès criminel à Leonberg, ce qui entraînera très probablement la mise à la torture.

Le 11 août, la vieille femme comparaît devant trois juges, le gouverneur Einhorn, un nouveau pasteur et un greffier. Interrogée sur les principes fondamentaux de sa religion, elle répond bien et nie tout commerce avec le démon. Elle est ensuite confrontée à dix-sept témoins qui tous l'accusent. À chacun d'eux, elle fait une réponse. Au boucher, elle explique que s'il est tombé malade, c'est qu'il a coupé un arbre vert, ce qui n'est pas permis. Concernant les accusations de son propre fils, Heinrich, il s'agit pour elle d'un soldat qui a pris les mauvaises habitudes de l'armée, qui a failli se convertir au catholicisme alors qu'il était réfugié dans un monastère, ce qui a causé des tensions avec sa mère. La mémoire de celle-ci apparaît étonnamment bonne, sa manière de raisonner solide, et elle ne verse pas une larme, ne semble pas s'émouvoir de ce que l'on dit d'elle. Le rapport envoyé à Stuttgart est plutôt à charge. Il souligne notamment que Katharina a fréquenté la femme torturée en 1616, qui n'avait jamais avoué. On s'interroge sur son absence de larmes<sup>4</sup>.

Christoph Kepler avait demandé le dépaysement du procès. La chancellerie répond avec retard en accédant à cette requête et le procès va donc continuer à soixante kilomètres de Leonberg, dans la petite ville de Güglingen. Einhorn, contraint de transmettre le dossier à la nouvelle juridiction, le fait avec ses commentaires : il ne lui semble pas nécessaire de recommencer les auditions, et il propose que l'on passe maintenant à la torture, si la chancellerie ducale en est d'accord.

Lorsque leur mère a été arrêtée, sa sœur a aussitôt écrit à Johannes qui a expédié à son tour une missive directement adressée au duc pour protester contre cette incarcération et annoncer qu'il allait lui-même assurer la défense. La guerre de Trente Ans a commencé mais il fait ses bagages, protège ses instruments scientifiques, et emmène sa famille par le Danube de Linz à Ratisbonne. De là, à cheval, il rejoint seul Ulm d'où il prend la route du Wurtemberg, essayant de se faire expliquer où se situe Güglingen, que personne ne semble connaître, qu'il atteint fin septembre. Sa mère est enfermée dans la tour, se plaignant d'avoir froid, faim, et d'être abandonnée. Sa fille est au loin, retenue dans la paroisse de son mari. Kepler est maintenant le seul enfant à pouvoir agir. Sa première demande au duc est que sa mère soit transférée dans un bâtiment plus accueillant. La chancellerie accepte, mais l'accusée devra être enchaînée, et le gouverneur exige qu'elle soit surveillée jour et nuit par un garde<sup>5</sup>.

Lorsque le procès s'ouvre, le 8 janvier 1621, Kepler a étudié l'ensemble des témoignages écrits et préparé des questions qui sont posées aux témoins. Au maître d'école qui a accablé Katharina pour ses maux, il est demandé : « comment pouvez-vous établir le lien entre vos symptômes et la boisson bue ? N'avez-vous pas porté des charges

4. Cette interrogation s'appuie sur Jean Bodin (1598, p. 308) : « *Encore est-il plus étrange, que les Sorcieres ne scauroyent jeter une seule larme des yeux, quelque douleur qu'on leur face : & tous les luges d'Allemagne tiennent ceste marque pour une presumption tres-violente, que la femme est Sorciere : car on scait, combien les femmes ont les pleurs à commandement : & neantmoins on a apperceu, que les Sorcieres ne pleurent jamais, quoy qu'elles s'efforcent de se mouïller les yeux de crachat.* »

5. Bodin (1598, pp. 307-308) rapporte un cas où une sorcière a réussi à se libérer de ses fers dans sa prison, alors que cela apparaissait « impossible par puissance humaine ».

lourdes ? » Il est probable que Kepler a soigneusement interrogé sa mère des heures durant dans sa cellule sur tous les habitants de Leonberg, pour connaître aussi bien leurs vies et habitudes. Par exemple, il a appris que le maître d'école n'a été nommé à ce poste qu'alors qu'il était déjà malade et qu'il a ensuite continué à faire des travaux de force qui l'ont affaibli. Mais, d'un autre côté, l'astronome avocat semble dans une position personnelle assez difficile. Alors qu'il admire sa mère pour avoir porté la famille seule durant des années, il a visiblement souffert lui-même de son caractère désagréable.

Dans ce contexte, installé à Tübingen où il a fait ses études, il rédige un long rapport de défense. Il met en lumière les contradictions qu'il a trouvées dans le dossier : une femme dit que Katharina a touché la patte gauche de son cochon, puis parle de la patte droite ; une autre dit qu'elle aurait vu la mère de Kepler avec une femme brûlée pour sorcellerie et Kepler note que les dates montrent qu'elle n'aurait eu alors que onze ans. Il revient sur les récits de son frère, un soldat peu fiable. Si sa mère a fait déterrer le crâne de son père, explique-t-il, c'est pour méditer sur la mort ce qui est en phase avec la religion luthérienne. Puis il donne enfin de la vieille femme un portrait très différent de celui qu'il avait tracé jusque-là : celui d'un être qui a accumulé de l'expérience sur les vertus des plantes tout au long de sa vie, dans le but de soulager les maux et d'aider ses voisins, comme l'avait fait avant elle à l'égard des indigents la princesse Sibylle-Élisabeth de Wurtemberg, révérée par tous. La stratégie déployée consiste à affaiblir, élément par élément, l'ensemble du dossier d'accusation.

Le 20 août 1621, sa mère et lui entrent dans la salle de Güglingen où doit se dérouler le procès. Le mémoire en défense a été communiqué aux juges. Kepler exige d'avoir accès à l'accusation finale, ce qui jette le trouble. L'avocat ducal, Hieronymus Gabelkhover estime que la vieille femme a été convaincue d'avoir fait le mal sur des êtres humains et des animaux et qu'elle doit en conséquence subir la torture. L'accusation est étonnamment dure.

En deux jours, Kepler rédige un nouveau mémoire de soixante-quatre pages. Le ton est plus emporté. Des témoins sont traités d'idiots et, surtout, des faits nouveaux, précis, apparaissent sur l'accusatrice, comme si Kepler avait mené une nouvelle enquête serrée. S'ensuit une réfutation de Jean Bodin qui avait été mobilisé par l'accusation pour justifier le passage à la torture, basée habilement sur le livre d'un théologien luthérien : l'orthodoxie luthérienne est du côté de la défense, face à une accusation qui s'appuie sur des références catholiques.

Selon la règle appliquée en matière de procès en sorcellerie, l'ensemble des documents de la procédure est envoyé pour avis aux professeurs de droit de l'université de Tübingen. Les universitaires rendent rapidement leur avis. Le 10 septembre, ils énoncent que les preuves ne sont pas suffisantes pour procéder à la torture. Néanmoins, un doute subsiste et ils ordonnent que Katharina soit amenée devant le bourreau pour que celui-ci lui présente ses instruments, la menace de les utiliser, mais sans autorisation de la toucher.

Le 28 septembre, la vieille femme est sortie enchaînée de sa cellule de la tour et amenée à l'hôtel de ville. Elle affirme bien haut qu'elle n'avouera rien, qu'elle est innocente et, s'agenouillant, s'en remet à Dieu. On la met face aux instruments du bourreau mais il est probable que les professeurs amis de Kepler l'aient averti à l'avance que la torture ne serait de toute façon pas mise en œuvre. Ramenée à sa prison, Katharina est libérée six jours plus tard après quatorze mois d'une incarcération éprouvante. Le

gouverneur Einhorn proteste auprès de la chancellerie, se demandant comment une telle sentence est possible alors qu'une fille de dix-sept ans est en train de mourir à Leonberg du fait d'un sort lancé par la sorcière. Le 13 avril de l'année suivante, cette dernière, probablement épuisée par la procédure, décède.

Johannes est retourné à Linz qu'il avait quitté un an plus tôt sans dire à personne pourquoi il avait dû s'absenter. Il reprend un vieux projet, celui d'une explication de l'astronomie lunaire faite à partir du sol même du satellite de la terre, le *Songe*, *Somnium, seu opus posthumum de astronomia*. C'est en 1593 qu'il avait eu cette idée et le manuscrit avait circulé en 1611. Or, ce songe est présenté comme une fiction, écrite par un savant islandais, Duracotus. La mère de ce dernier est une sorcière formée à l'étude des plantes. Par curiosité, le jeune homme ouvre un jour un petit sac de peau de chèvre contenant des graminées séchées et sa mère, entrant en furie, vend son fils à un capitaine de navire qui l'abandonne sur l'île de Ven, entre Danemark et Suède, où Tycho Brahé avait installé son observatoire. Durocatus y apprend alors le danois et l'astronomie. Retourné en Islande, il y retrouve sa mère qui revoit finalement son fils avec plaisir, parce qu'il est devenu un savant. Elle évoque alors un démon avec qui elle est en relation et qui se fait fort de les emmener sur la lune. Kepler prend soin d'expliquer dans une note que *daimon*, en grec, renvoie à la connaissance, et que son démon est une allégorie de la science. Le livre évoque longuement le paysage de l'astre, ses cratères et ses montagnes que Galilée avait découverts dans sa lunette. Puis le songe s'interrompt brusquement et Kepler se réveille sous le fouet du vent et de la pluie, hors de sa maison.

Depuis le début de l'affaire, sans pouvoir le dire à quiconque et peut-être même vraiment se l'avouer, il savait. Ses amis avaient parlé du manuscrit et quelques imbéciles, dont la seule excuse avait pu être le malheur, avaient confondu comme souvent fiction et réalité. Un lien s'était créé dans leur esprit entre lui et Duracotus, mais surtout entre Katharina et la sorcière Fiolxhilde pour le portrait de laquelle, par jeu, il s'était inspiré de la personnalité très particulière de sa mère. Contrairement à ce qu'il avait écrit dans l'*Harmonie*, comme pour se rassurer, cet être si difficile n'était donc pas responsable de ses propres malheurs. C'est lui qui avait très probablement attiré involontairement sur elle toute cette horreur en imaginant un conte scientifique qui se voulait léger. Il en porta la culpabilité jusqu'à sa mort, et son propre fils ne publia le *Songe* qu'à titre posthume ■

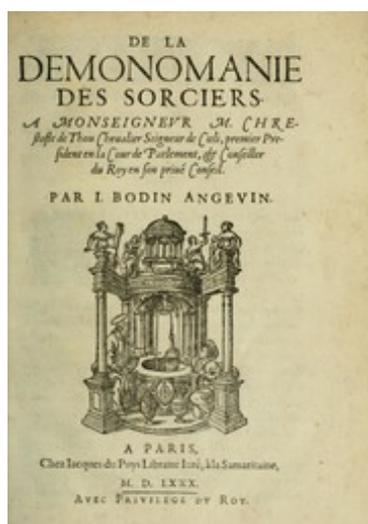
## Références

- Bodin Jean (1598) *De la demonomanie des sorciers par I. Bodin, angevin, revue diligemment, & repurgee de plufieurs fautes qui s'estoyent gliffées és precedentes impreffions. Plus y est adioustee de nouveau une ample table des choses plus memorables contenues dans ce livre. Quatriesme edition*. Alyon, par Antoine de Harsy.
- Rublack Ulinka (2015) *The Astronomer & the Witch. Johannes Kepler's Fight for his Mother*, Oxford, Oxford University Press.

## De la raison délirante, ou la sorcellerie

Hervé Dumez

i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris



La sorcellerie paraît relever d'une irruption de l'irrationnel, à une époque très déterminée de l'histoire<sup>1</sup>. En des temps normaux, la raison l'emporte. Parfois, l'irrationnel resurgit. On aime alors à parler, ce qui arrive régulièrement, de « chasse aux sorcières. » Les traités sur la sorcellerie sont effectivement remplis d'histoires parfaitement irrationnelles présentées comme des faits avérés. Mais leur lecture donne une autre impression : non celle d'esprits qui auraient sombré dans la déraison, abdiquant tout bon sens et jugement sain, mais celle d'esprits raisonnant, mais raisonnant jusqu'au délire. D'ailleurs, fait trop peu analysé, les livres qui parlent de la sorcellerie ne sont pas des analyses du phénomène, ce sont des traités juridiques, sur un droit très particulier. C'est le cas du *Malleus*

*Malificarum* d'Institoris ou de *La Démonomanie des Sorciers* de Jean Bodin. La sorcellerie n'y est présentée que pour expliquer au juge le type d'affaire qu'il peut être amené à connaître, et sur lequel il aura à statuer. La sorcellerie est avant tout une matière juridique. Chaunu (1969), à la suite de Mandrou (1968), a souligné le lien entre sorcellerie et montée des juges dans la société de l'époque.

Il ne faut donc pas la considérer comme une suspension de la raison menant au délire, mais bien plutôt comme une manifestation de la raison délirante. Si Institoris donne l'impression d'une certaine exaltation, Bodin est l'un des penseurs les plus profonds de son temps et un esprit pondéré.

Lucien Febvre (1948) a posé ce problème Jean Bodin. Dans une époque de déchirement entre religions, il prône la tolérance. Quatre ans après la Saint-Barthélemy, à laquelle il a échappé miraculeusement en tant que catholique suspect d'être trop proche des huguenots, il s'efforce de fonder l'État sur autre chose qu'un droit divin, même s'il incline vers une monarchie absolue, peut-être seule capable à ses yeux d'imposer la paix entre communautés. Il crée la théorie politique moderne en inventant le concept de souveraineté pour donner au pouvoir son fondement indépendant d'une origine divine même s'il ne peut se départir de cette dernière. S'intéressant à la hausse des prix, il s'approche par une formulation précise de la théorie quantitative de la

1. En France, la grande poussée se fait en 1580 et 1610 ; pour l'ensemble de l'Europe, avec des décalages selon les pays, entre 1560 et 1630 (Mandrou, 1968).

monnaie. Juriste, il ouvre la voie au droit comparé. En tous les domaines auquel il touche, il se révèle comme l'un des cerveaux les plus brillants de son époque.

Publié en 1580, *De la démonomanie des sorciers* est le traité de référence sur la sorcellerie. Il n'est pas question d'en résumer les cinq-cent-cinquante-six pages mais d'essayer de montrer ce que peut être le phénomène de la raison délirante, dont la sorcellerie est l'archétype mais dont on peut trouver des manifestations très contemporaines.

### De l'existence des sorciers

Bodin, dans la première page de son ouvrage, affronte le point fondamental : le sujet de la sorcellerie, écrit-il « semble à toutes personnes estrange à merveilles, & à plusieurs incroyable » (Bodin, 1598, préface, p. 1). Ce sont ce que Bodin appelle les « maistres douteurs qui doutent si le soleil est clair, si la glace est froide, si le feu est chaud, & quand on leur demande s'ils savent bien comme ils s'appellent, ils respondent qu'il faut y adviser. » (*op. cit.*, préface, p. 28). Tout le livre va donc s'efforcer de montrer, pour contrer ces gens qui doutent, qu'un phénomène peu croyable est bien réel.

Pour un esprit cultivé de l'époque, l'autorité des anciens est une des bases les plus solides. Or, Homère et Hésiode ont parlé de la magicienne Circé qui avait le pouvoir de changer les hommes en pourceaux ; Euripide a fait de Médée une femme monstrueuse disposant de pouvoirs magiques qui lui permettent de tuer ceux qui s'opposent à elle. Virgile dans les *Bucoliques*, Horace dans les *Satires*, ont évoqué des pratiques magiques, les incantations (*carmina*), l'emploi d'herbes, le sacrifice d'enfants lors de cérémonies nocturnes. Ces auteurs révéérés témoignent donc de l'existence de la sorcellerie. La référence à l'antiquité joue un double rôle fondamental par rapport au proche et au lointain : des gens que l'on admire, que l'on considère comme dignes de foi, ont évoqué la sorcellerie sous des formes très semblables à celles qu'elle revêt dans la période récente (on retrouve ici la structure de toutes les rumeurs délirantes : « un ami m'a raconté qu'un ami de son frère a été le témoin de... »). Le second point est la distance dans le temps et les lieux : la sorcellerie apparaît être un phénomène universel et attesté, elle n'a rien de récent, ni d'exceptionnel, elle a toujours et en tous lieux été une réalité. Mais Bodin bute alors sur un problème : si la sorcellerie existait dans le monde gréco-romain, comment pouvait-elle être le fait du diable ? Voici son raisonnement :

Car il semble, que celuy n'est gueres moins coupable qui se moque, & blasphemé Iupiter, qu'il pense estre Dieu (comme faisoit l'empereur Caligula) que s'il se moquait de Dieu, lequel regarde toujours la conscience, & la volonté des hommes [...] C'est donc le but & l'intention du diable, d'arracher du cœur des hommes, non seulement la vraie religion, ains aussi toute conscience & crainte du mal faire : & faire entendre aux simples, que ce n'est pas luy, mais la force des paroles. (*op. cit.*, p. 132)

Autrement dit : c'est bien le diable qui opérait derrière la sorcellerie de l'antiquité ; il faisait croire aux sorcières de l'époque qu'elles avaient un pouvoir propre, qui s'exerçait par les incantations qu'elles proféraient, alors qu'il était la puissance agissante ; il ne visait pas alors Jupiter, mais bien déjà le Dieu de la Bible, en ce qu'il s'opposait au bien faire, non aux croyances de l'époque. Même dans une société qui ne connaît pas la vraie religion, la sorcellerie comme rapport au diable peut exister. Et le fait que les meilleurs auteurs de l'époque en aient parlé plaide pour cette existence. Le doute n'est plus permis lorsque l'on regarde les témoignages des procès ayant eu lieu en France, en Italie, en Allemagne : des gens illettrés, qui n'avaient lu ni Plutarque, ni Homère, ni Horace, décrivent indépendamment les uns des autres les

mêmes actes de sorcellerie, avec précision et s'accordent « en toutes choses & en tous poincts » (*op. cit.*, préface, pp. 18-19).

Revenons à ceux qui nient l'existence de la sorcellerie et raisonnons : si le diable est bien présent et actif, il a intérêt à ce que ceux qu'il inspire et aide nient qu'ils sont en rapport avec lui. Et Bodin cite Pierre Mamor qui, dans son livre des *Lamies*, a évoqué Guillaume de Line, docteur en théologie. Dans un premier temps, celui-ci nia l'existence de la sorcellerie avant d'être condamné le 12 décembre 1553, se repentit et confessa qu'il avait commerce avec le diable et ce « *docteur estoit obligé [par le diable] prescher publiquement que tout ce qu'on disoit des Sorciers n'estoit que fable, & chose impossible, & qu'il n'en failloit rien croire* » (*op. cit.*, préface, p. 5). La négation de l'existence de la sorcellerie tend donc précisément à montrer qu'elle existe bel et bien (argument que l'on rencontre toujours dans certaines rumeurs délirantes : le fait que les autorités, les journalistes, aient déclaré que la rumeur était infondée prouve bien qu'elle l'est).

### **Comment des procès en sorcellerie ont-ils pu avoir lieu ?**

Si elle existe bien, la sorcellerie n'aurait jamais dû pouvoir être jugée. Les traités sont emplis de récits dans lesquels une sorcière quitte directement son lit et se retrouve dans une forêt ou sur une montagne où se tient un sabbat et d'histoires dans lesquelles les sorcières sont capables de nuire à autrui grâce à leurs pouvoirs, conférés par le diable. Comment peut-il se faire alors qu'une sorcière ne s'échappe pas en s'envolant lorsqu'on vient l'arrêter, et qu'elle se laisse condamner sans avoir exercé ses pouvoirs néfastes contre les juges et les gardiens ? Pourquoi le diable ne délivre-t-il pas ses suppôts de leurs chaînes s'il a la puissance qu'on lui prête ? Par ailleurs, comment des gardes peuvent-ils arrêter une sorcière, comment des juges peuvent-ils la condamner, sans craindre pour leur vie ? Comment la justice peut-elle s'exercer dans de telles conditions ? Les témoignages montrent que le diable a encore son pouvoir dans la prison. Là, il peut ôter ses fers à la sorcière (quelqu'un de parfaite confiance l'a vu de ses yeux et l'a relaté à Jean Bodin) et l'ensorceler pour qu'elle n'avoue pas, mais il perd ensuite toute maîtrise de la situation : les juges exercent en effet leur fonction au nom du Tout-Puissant et Lui les protège, bloquant les pouvoirs de son adversaire. La seule chose à craindre est donc le regard d'une sorcière qui, s'il se pose sur les juges en premier, ne peut pas leur nuire mais peut les amener diaboliquement à l'indulgence. Le *Malleus Malificarum* recommande en conséquence, quand on fait comparaître une sorcière la première fois en salle d'audience, de l'amener à reculons pour qu'elle ne puisse pas ensorceler ses juges, non pas pour les tuer ou les rendre malades, pouvoir qu'elle n'a plus alors, mais pour les rendre indulgents.

Mais ie ne pouvoy entendre que le diable peut deferrer un Sorcier, & ne le peut tirer de prison : Si maistre Jean Martin, Lieutenant de la Prevosté de Laon, ne m'eust asseuré, que faisant le procez à la Sorciere de Sainte Preuve, qu'il fist brusler toute vive, il luy demanda, pourquoy elle n'eschapoit : elle fist response, qu'elle osteroit bien les fers : Mais qu'elle ne pouvoit sortir des mains de Justice. Et de fait destournant la veüe de l'autre costé, elle osta les fers de ses bras : ce qui estoit impossible par puissance humaine. C'est pourquoy Daneau en son petit Dialogue escrit, qu'il ne faut pas laisser la Sorciere seule en prison, à fin qu'elle ne communique avec le diable, ou que Satan ne luy donne le charme de silence, c'est de ne rien confesser : duquel charme plusieurs Sorciers accusez d'homicide & autres crimes, se sont servis.

Encores y a-t-il chose estrange que Spranger Inquisiteur a remarqué, c'est à scavoir que la Sorciere, bien qu'elle soit prisonniere, peut encliner le Iuge à pitié, si elle peut ietter les yeux sur luy la premiere. Et de fait, le mesme

auteur escrit, que les Sorcieres qu'il tenoit prisonnieres, ne prioient les geoliers d'autre chose, sinon qu'elles peuvent veoir les Iuges, auparavant qu'ils parlassent à elles. Et, par ce moyen, tous ceux d'entre les Iuges qui avoyent esté veuz, avoyent en horreur de les condamner, encores qu'ils en eussent condamné plusieurs, qui n'estoyent sans comparaison à beaucoup pres si coupables. Mais bien tous demeurent d'accord que les Sorcieres ne peuvent nuire aux officiers de Iustice : toutesfois plusieurs sergens prennent les Sorcieres par derriere, & les eslevent de terre : mais les autres sans crainte les vont chercher iusque dans leurs tasnières. C'est donc un merveilleux secret de Dieu, & que les Iuges devoient bien poiser, que Dieu les maintient sous sa protection, non seulement contre la puissance humaine, ains aussi contre la puissance des malins esprits. (*op. cit.*, pp. 308-309)

On voit donc que les traités de sorcellerie sont extrêmement élaborés sur le plan des tentatives de réduction des contradictions logiques. Si la sorcellerie existe, alors il devrait être impossible par définition de la juger : la sorcière devrait avoir le pouvoir d'échapper à la justice. Si procès il y a, cela veut-il dire que la sorcellerie n'existe pas, que la sorcière n'a aucun pouvoir et n'en est donc pas une ? La réponse est que le pouvoir du diable s'arrête face à la justice exercée au nom du Dieu tout-puissant. Mais cette solution apparaît assez peu convaincante. Il est important de montrer que le pouvoir du diable peut encore s'exercer jusque dans la prison, où il peut déferrer, c'est-à-dire ôter ses chaînes à, une sorcière et où il peut surtout donner à la sorcière le charme de silence, ce qui explique que tant d'entre elles refusent d'avouer, même confrontées aux instruments de la torture, et même soumises à la torture. Et ce pouvoir peut encore s'exercer dans la salle d'audience dans laquelle la sorcière ne peut plus causer le mal, mais peut ensorceler les juges dans le sens de l'indulgence, les faisant douter de ce que la sorcière qui est devant eux en soit bien une.

### Les procès

On l'a fait remarquer : les grands traités sur la sorcellerie, le *Malleus* et la *Démonomanie*, ne sont pas des approches théologiques de la sorcellerie, mais des traités juridiques. Bodin surtout est un grand théoricien du droit, et c'est de cette manière qu'il aborde le sujet (mais le *Malleus* est essentiellement, lui aussi, un code de procédure de droit de la sorcellerie).

Si la sorcellerie avait échappé au droit, la société de l'époque se serait probablement autodétruite : des communautés villageoises et urbaines se seraient lancées dans des lynchages de sorcières qui auraient fini par tout emporter en une réaction en chaîne (les procès ont bien présenté cette caractéristique de la réaction en chaîne, mais limitée néanmoins par l'appareil politique et judiciaire). C'est ce que les autorités étaient soucieuses d'éviter. La sorcellerie n'a existé qu'en tant qu'elle était jugée. Le cas de Katharina Kepler<sup>2</sup> montre qu'un dépaysement judiciaire était possible pour sortir le procès du contexte local trop explosif (le parlement de Paris usait également de cette procédure – Soman, 1977). Il montre aussi que les conclusions des juges étaient soumises à un contrôle, décisif, des professeurs de droit de l'université locale et suivies d'extrêmement près par les conseillers, eux-mêmes juristes, du prince – dans ce cas le duc de Wurtemberg (Rublack, 2015). En France, un édit de 1624 imposera l'appel obligatoire auprès du parlement pour les procès de sorcellerie mais la pratique était largement répandue bien avant cette mesure (Soman, 1977). C'est bien sous l'angle juridique que Bodin aborde la question de la sorcellerie.

Il commence par soigneusement définir ce qu'est la sorcellerie au début de son premier chapitre :

2. La mère de Kepler a fait l'objet d'un procès en sorcellerie bien documenté (Rublack, 2015 ; voir l'article dans ce même numéro).

Sorcier est celuy, qui par moyens Diaboliques Sciemment s'efforce de parvenir à quelque chose. (*op. cit.*, p. 1)

Sciemment est important. Un homme qui a reçu une recette d'un sorcier qu'il croyait homme de bien « *n'est point Sorcier, car il a juste cause d'ignorance* » (*op. cit.*, p. 2). Par contre, si le Sorcier évoque des esprits mauvais en sa présence, là il peut être considéré comme coupable.

Il faut ensuite société avec les démons. Certains hommes ont société avec les anges, et d'autres avec les démons, « *par conventions taisibles ou expresses* » (*op. cit.*, p. 18). Puis il y a les hommes « *qui ne levent jamais les yeux plus haut que leur gueule, comme pourceaux* » (*op. cit.*, p. 18). Eux ne risquent pas d'avoir commerce avec les esprits, ni bons ni mauvais. Cet aspect a des conséquences dramatiques : on cherche, notamment par la torture, à faire dénoncer par chaque accusée les autres sorcières avec qui elle a été en relation. D'où des procès qui peuvent s'enchaîner sans fin.

Une fois le crime défini, reste à savoir comment pouvoir le reconnaître en pratique, ce qui est tâche difficile : « *Nous avons assez d'exemples que le Diable s'efforce de contrefaire les œuvres de Dieu* » (*op. cit.*, p. 30). Par nature, les sorciers sont discrets et se donnent l'apparence du bien, « *Ce n'est donc pas chose aisée de descouvrir les Sorciers, ny de les cognoistre d'avec les gens de bien* » (*op. cit.*, p. 38)

Même les actions ne permettent pas vraiment de faire la différence :

Et par ainsi de dire que la marque des bons & mauvais esprits se doit juger, par les bonnes ou mauvaises œuvres, il est bien vray : mais la difficulté est, quelles sont les bonnes œuvres : car combien que les jeusnes, prieres, & oraisons, la chastete et la pudicite, solitude, contemplation, guarir les malades, soyent de bonnes œuvres en soy : si est-ce que si elles se font pour l'honneur qu'on face à Satan, à une idole, & pour sçavoir des Oracles ou des choses passees, ou à venir, tant s'en faut que ces œuvres là soyent bonnes, qu'elles sont detestables, diaboliques et damnables. (*op. cit.*, pp. 38-39)

À partir de là, comment opérer ? L'approche doit bien être celle du droit et il faut établir les preuves qui sont de trois sortes :

Entre les preuves, sur lesquelles on peut asseoir jugement, il y en a trois qu'on peut dire nécessaires & indubitables. La premiere est, de la vérité du fait notoire & permanent. La seconde de la confession volontaire de celui qui est prevenu & atteint du fait. Le troisieme, de la deposition de plusieurs tesmoins sans reproche. (*op. cit.*, p. 378)

Mais le premier type de preuve, le fait notoire est celui qu'il faut privilégier. Même les aveux spontanés, même les témoignages les plus probants peuvent en effet poser problème.

Quant à la verité du fait notoire & permanent, c'est la preuve la plus claire. Car il y a notoriété de fait : notoriété de droit : et notoriété de presumption violente : mais proprement il n'y a que la notoriété du fait permanent : laquelle notoriété est plus forte que tous les tesmoins du monde, voire mesmes, que les confessions volontaires des accusez : comme si on produit au Iuge cinquante tesmoins, qui tous d'un consentement testifient que Pierre est mort & ensorcelé, par le fait de celui qui est accusé de l'homicide, & neantmoins qu'il se trouve plein de vie devant le Iuge : alors le juge ne doit avoir aucun esgard aux tesmoins, ny à leurs depositions : encore qu'ils ne soyent reprochez, & que l'accusé s'en fust rapporté à leur dire. (*op. cit.*, pp. 378-379)

Bodin mobilise là encore les auteurs antiques. Au livre VIII de ses *Facta et dicta memorabilia*, Maxime Valère raconte l'histoire d'un esclave qui avait avoué le meurtre d'un citoyen ayant disparu, et fut exécuté. Peu après son châtimeut, le prétendu

mort reparut. Même les aveux doivent donc être pris avec précaution. Il en est de même des témoignages.

Le second moyen de preuve claire & certaine est, s'il y a plusieurs tesmoins sans reproche, qui desposent des choses sensibles, par les sentimens, & des choses insensibles, par discours & raisons certaines. (*op. cit.*, p. 383)

Le « sans reproche » est important à noter. Dans tous les cas de figure, le mieux est donc de s'en tenir aux faits notoires :

A plus forte raison en matiere de crimes, où il n'y a jamais forclusion de preuves, l'evidence du faict est tousjours recevable. Et par ainsi quand les poisons & sortileges sont trouvez sur la Sorciere, qui en est saisie, ou en son cabinet, ou coffre, ou qu'on la trouve fouyr sous l'essueil d'un estable, & que là se trouvent les poisons qu'on luy a veu mettre, & le bestail mourir, on peut dire au cas qui s'offre, que c'est un faict evident & permanent : Si on trouve celle qui est accusee d'estre Sorciere, saisie de crapaux, d'hosties, de membres humains, d'images de cire transpercees d'aiguilles, au crime qui s'offre, sont faicts permanens. (*op. cit.*, p. 379)

L'application de telles règles de procédures aurait logiquement conduire à l'arrêt des procès en sorcellerie : si l'on doit se méfier des témoignages, si les aveux eux-mêmes sont suspects, si l'on doit surtout s'en tenir aux faits notoires, évidents, de sorcellerie, alors où se trouvent ces faits ? Ni les juges ni les témoins n'ont jamais assisté à un sabbat. La réalité est toute autre.

Dans cette société où meurent quotidiennement les enfants, les adultes, le bétail, ne serait-ce que d'épidémie, il est semble-t-il fait très largement usage de « simples ». Les monastères, les châteaux, ont tous un jardin de plantes qui sont destinées à parfumer les plats, mais aussi à soulager divers maux, sans qu'on sache encore scientifiquement démontrer précisément leurs effets. La princesse Sibylle-Élisabeth de Wurtemberg est ainsi connue pour ses recherches et ses tentatives de soulager les personnes atteintes autour d'elle. Dans les campagnes, on se transmet un savoir traditionnel sur la question. Katharina Kepler est une de ces vieilles femmes qui a accumulé du savoir sur les plantes. Apparemment, elle donne parfois à un veau quelques herbes pour essayer de le guérir. Pour peu que l'effet soit négatif ou insuffisant, si le veau meurt, l'accusation de sorcellerie peut surgir, et on retrouve assez facilement des plantes potentiellement suspectes au domicile de la personne mise en cause (l'accusation de sorcellerie peut notamment surgir si le rebouteux réussit trop bien et s'enrichit de manière trop visible – Mandrou, 1968).

Le second élément est la bizarrerie des uns et des autres. Dans la maison de la mère de Kessler, on retrouve un crâne qui semble-t-il est celui de son père. Il est possible de gloser sur la situation. Les tableaux des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, font souvent apparaître des « vanités » qui comportent un crâne. L'objet sert à méditer sur la mort. Mais il peut surprendre et conduire à la suspicion d'une activité démonique.

Enfin, parmi les faits notoires, il y en a plusieurs directement observables qui sont aux yeux des contemporains de petites anomalies qui valent indice grave. L'un d'eux est l'absence de larmes :

Encore est-il plus estrange, que les Sorcieres ne scauroyent jeter une seule larme des yeux, quelque douleur qu'on leur face : & tous les Iuges d'Allemaigne tiennent ceste marque pour une presumption tres-violente, que la femme est Sorciere : car on scait, combien les femmes ont les pleurs à commandement : & neantmoins on a aperceu, que les Sorcieres ne pleurent jamais, quoy qu'elles s'efforcent de se mouïller les yeux de crachat. (*op. cit.*, p. 308)

Lors de son procès, la mère de Kepler n'a jamais pleuré et ce fait a été largement commenté par les juges.

Le paradoxe est donc qu'une procédure relativement stricte et encadrée, qui devrait éviter tout dérapage, peut conduire à la condamnation en série de « sorcières. »

### Le cas de Jehanne

Bodin s'est intéressé au droit de la sorcellerie en tant que praticien avant de le théoriser. Il a fait condamner une sorcière qui a été brûlée vive en avril 1578, deux ans avant la première édition de la *Démonomanie*, à Ribemont (Aisne), et c'est cette affaire qui l'a incité, explique-t-il, à rédiger son traité. Elle avait cinquante ans et s'appelait Jehanne Harvillers. Son procès inspire nombre de passages du livre. La procédure des procès en sorcellerie étant très particulière, reconstituer les faits est assez difficile. Gomart (1850) l'a tenté et c'est sur lui que nous nous appuyons, nombre d'éléments se trouvant dans le livre de Bodin.

Lorsque l'affaire commence, Jehanne Harvillers habite une chaumière à Ribemont, dans le faubourg de Suzenval<sup>3</sup>. L'enquête montra qu'elle était née à Verberie, près de Compiègne, et qu'elle avait changé plusieurs fois de lieu de résidence et de nom. À l'âge de 20 ans, en 1548, elle avait été fouettée à Senlis en place publique, comme fille de sorcière alors que sa mère était brûlée vive par arrêt de la cour du parlement confirmant en appel la sentence du juge de Senlis. Bien évidemment, cette première condamnation explique ses changements de lieu et de nom et, partout, arrivant d'on ne sait où dans une communauté où chacun se connaissait, elle avait été soupçonnée de sorcellerie. Sans être mariée, elle a une fille.

Elle est présentée au juge, assisté de deux commissaires, à reculons (pour ne pas les envoûter de son regard, comme le recommande on l'a vu le *Malleus Maleficarum*). Elle est très grande, habillée bizarrement. Interrogée sur le fait qu'elle est une sorcière, elle répond :

Ne le Suis, vous dis-je et n'ai aucun pouvoir diabolique ni autrement ; sinon auprès d'un autre que vous, à cette heure je serais.

Son point est de bon sens : si j'étais une sorcière, constate-t-elle, j'aurais su m'échapper. Les témoignages montrent bien quel type de problèmes l'accusation de sorcellerie recouvre.

Marguerite Carpentier dit que Jehanne a voulu lui acheter un coq noir, qu'elle a refusé et que son coq est mort quelques jours après. Ses poules ont aussi été malades, et ses autres bestiaux. Elle a fait venir le prêtre pour un exorcisme et ils ont guéri.

Geneviève Nique dit qu'elle a acheté du chanvre à Jehanne, que ce chanvre ne pouvait être filé, qu'elle en a quand même fait une toile. Le jour où son mari s'est couché sur ce drap, il s'est paralysé. Malgré un emplâtre donné par Jehanne, il a fini par mourir.

Mathieu Gordet, cultivateur de Monceau-le Vieil, s'est moqué de Jehanne, la traitant de vieille folle, radoteuse, bonne à dire la bonne fortune aux enfants. Depuis, son bétail est tombé malade, son pigeonnier est vide, son grain ne lève pas, son verger est rongé de chenilles. De plus, Catherine Moutier, la plus jolie fille du baillage, avec qui il avait échangé une bague de fiançailles, ne veut plus se marier avec lui.

Le juge interroge à nouveau : si vous êtes innocente, pourquoi avez-vous offert à Marguerite Carpentier de lui apporter un autre coq ? C'était par bonté, répond-elle. Elle conclut ses réponses par : « *J'attends que Dieu montre la vérité.* »

3. Chaunu (1969) l'a noté : les sorciers vivent à la périphérie, souvent dans des régions forestières (Soman, 1977).

4. Il s'agit là d'un fait notoire selon Bodin : lorsqu'une sorcière se donne au diable elle en porte généralement une marque quelque part sur le corps.

Jean Herem, officier de justice des hautes œuvres mandé de Laon pour le procès a examiné le corps de Jehanne et constaté qu'elle avait une tâche de forme ovale, tirant sur le jaune sous son épaule gauche<sup>4</sup>. Interrogée, Jehanne dit ne pas savoir d'où elle vient, si ce n'est qu'elle a eu autrefois un assez fort clou à cet endroit.

Bodin demande à voir la trace le lendemain, mais elle a disparu.

La seule chose que Jehanne ait avoué est ce pour quoi elle a été arrêtée. Durant le procès, elle explique qu'André Brulart, a battu sa fille, la petite Rosalie. Elle est intervenue et a été battue à son tour. Elle a alors reçu « *de celui qui venait me visiter* » une poudre qu'elle a répandu sur le chemin que Brulart empruntait généralement. Malheureusement, c'est un voisin, François Prudhomme, qui est passé sur le chemin. Elle a crié, s'est précipitée, mais il était trop tard : l'homme est tombé dans ses bras après avoir été victime de l'empoisonnement. Elle a essayé de le soigner, mais rien n'y faisait. Alors, elle s'est adressée à celui qui avait fait le mal, mais il a ri. Prudhomme est mort deux jours après. Elle s'est cachée dans une grange, attendant la nuit. Finalement découverte, elle est traînée jusqu'à la maison du procureur du roi, Dofay. Craignant d'être lui-même pris à parti par la communauté, il promet une justice bonne et prompte.

Bodin demande la torture.

On descend dans un caveau voûté, éclairé de deux torches.

À l'aspect des chevalets, brodequins, coins, roues, tenailles, pinces, elle est saisie d'un tremblement nerveux et doit s'asseoir.

Puis elle avoue tout. Qu'elle était une sorcière, qu'elle avait commerce avec Satan.

Le lendemain, elle est ramenée devant Bodin et elle explique qu'elle a avoué par peur de la torture, mais que rien n'est vrai. Elle est reconduite dans le caveau devant les instruments de torture et elle finit par ratifier ses aveux.

Sa mère, explique-t-elle, l'avait livrée au diable sous la figure d'un homme maigre et noir, lorsqu'elle eut atteint l'âge de douze ans, lui disant : « *voici ma fille que je vous ai promise et à elle : Voici votre amy qui vous rendra bien heureuse.* » Une liaison commença alors, et depuis ce temps (donc trente-huit ans, puisqu'elle en a cinquante au moment du procès) le diable n'a jamais cessé de la visiter.

Il avait toujours la même apparence. Vêtu de noir, des bottes garnies d'éperons, et une épée au côté. Son cheval était à la porte, mais invisible aux autres. Elle avait participé à des sabbats, le corps oint de la graisse d'enfants morts sans baptême.

Ces aveux parurent suspects à certains juges, mais Bodin qui expliquera par la suite dans son livre qu'il faut se méfier, et des témoignages et des aveux, obtint la condamnation. Un des juges demanda une simple pendaison mais Bodin et la majorité votèrent pour qu'elle fût brûlée vive.

Le 30 avril 1578, un bûcher fut élevé à Ribemont sur la place du vieux marché. Le bourreau, lorsqu'il se rendit dans sa cellule, la trouva en train de prier. Vers une heure, le cortège venant de la prison du château traversa la ville. Lambert de Louens, lieutenant général du baillage de Ribemont, ouvrait la marche. Jehanne suivait, pieds nus, la corde au cou, tenant un cierge dans la main droite. Certains l'insultaient, d'autres la plaignaient. Elle cria une dernière fois son innocence. On l'attacha à l'échafaud et le bourreau alluma le feu.

Reste le fait étrange, sur lequel nous ne saurons jamais rien de définitif : Jehanne n'a pas nié l'empoisonnement accidentel de François Prudhomme.

## Conclusion

Lorsqu'on s'interroge sur ce phénomène politiquement, socialement, religieusement, aberrant qu'est l'explosion des procès en sorcellerie entre 1500 et 1700, on est frappé par la dimension très rationnelle des raisonnements tenus. On n'est pas là face à de l'irrationnel, mais plutôt à un délire de la raison elle-même<sup>5</sup>. Ce délire est lié à la place du doute. Le doute est présent et Bodin le souligne : il explique bien que pour un juriste, il faut douter des aveux obtenus ne serait-ce que sous la menace de la torture (la procédure prévoit, comme ce fut le cas pour Jehanne Harvilliers, que l'accusée soit d'abord confrontée par le bourreau aux instruments de torture, puis éventuellement à la torture elle-même si des éléments probants existent et que l'accusée continue de nier). Il faut aussi douter des témoignages : seuls les témoins « sans reproche » sont dignes de foi (les hommes étant *a priori* considérés comme plus facilement sans reproche que les femmes). Le doute existe donc, mais la ligne de partage entre certitude (ce qu'il faut éviter de mettre en doute) et possibilité de doute a dérapé. Il n'est peut-être pas absurde de rapprocher le problème de ce que fait le philosophe contemporain de ces procès qui incarne la raison moderne, Descartes, qui commence précisément sa démarche par le doute<sup>6</sup>. Critique de son approche, le dernier livre de Wittgenstein, *De la certitude*, porte précisément sur le jeu de langage très particulier qui est celui du doute. La sorcellerie, qui par certains aspects a des échos très contemporains, attire l'attention exactement sur cela : la raison peut délirer dès lors qu'elle met en doute des choses qui ne doivent pas l'être, ou seulement d'une certaine manière, et qu'elle pense voir des certitudes là où il ne doit pas y en avoir. À propos des aveux des sorciers, Cyrano de Bergerac que cite Febvre (1948, p. 15) donne en 1654 une belle formulation du jeu de langage du doute :

On ne doit pas croire toutes choses d'un homme, parce qu'un homme peut dire toutes choses. On ne doit croire d'un homme que ce qui est humain ■

## Références

- Bodin Jean (1598) *De la demonomanie des sorciers par I. Bodin, angevin, revue diligemment, & repurgée de plusieurs fautes qui s'estoyent glissees es precedentes impressions. Plus y est adioustee de nouveau une ample table des choses plus memorables contenues dans ce livre. Quatriesme edition.* Alyon, par Antoine de Harsy.
- Chaunu Pierre (1969) "Sur la fin des sorciers", *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 24, n° 4, pp. 895-911.
- Descimon Robert (1996) "Compte rendu de Alfred Soman, Sorcellerie et justice criminelle : le Parlement de Paris (16e- 18e siècles)", *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 51, n° 3, pp. 678-680.
- Febvre Lucien (1948) "Sorcellerie, sottise ou révolution mentale ?" *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 3, n° 1, pp. 9-15.
- Gomart Charles (1850) *La sorcière de Ribemont : épisode historique de 1579.* Saint-Quentin, imprimerie de Doloy et Teauzein.
- Institoris Henry & Sprenger Jacques (2005) *Le marteau des sorcières (Malleus Maleficarum).* Grenoble, Éditions Jérôme Million.
- Rublack Ulinka (2015) *The Astronomer & the Witch. Johannes Kepler's Fight for his Mother.* Oxford, Oxford University Press.
- Soman Alfred (1977) "Les procès de sorcellerie au Parlement de Paris (1565-1640)", *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 32, n°4, pp. 790-814.
- Wittgenstein Ludwig (2006) *De la certitude.* Paris, Gallimard.

5. Parler des « délires de Jean Bodin » (Descimon, 1996, p. 679) nous paraît beaucoup trop rapide et simple. Si Bodin « délire », c'est d'une manière très rationnelle.

6. Lucien Febvre (1948, p. 15) a lui-même rapproché la question de la sorcellerie du doute cartésien. La ligne de partage change surtout après 1670. Les parlements qui fonctionnent en appel, ceux de Paris et de Dijon les premiers, se mettent à casser très systématiquement les jugements et mettent fin aux procès de sorcellerie.



## Conduire des recherches sur les pratiques

*Silvia Gherardi*  
University of Trento

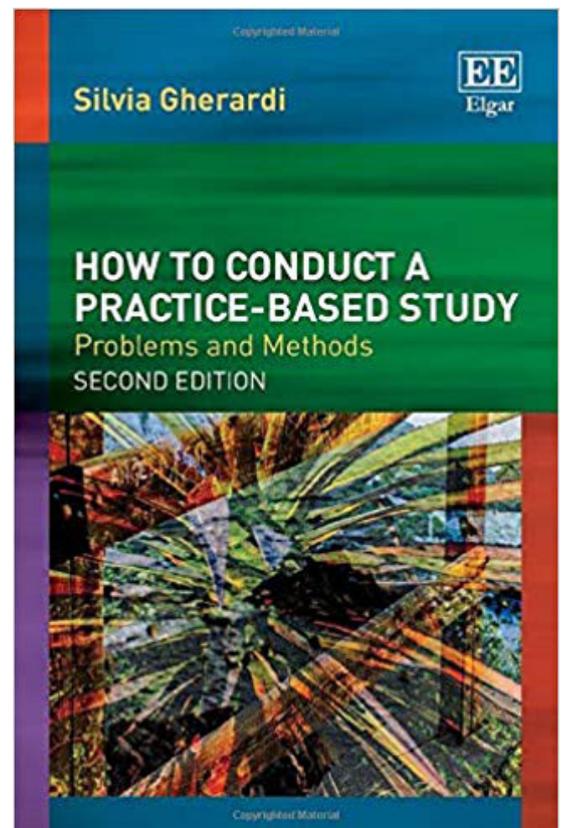
LE 30 SEPTEMBRE  
2019, SILVIA  
GHERARDI A  
PRÉSENTÉ LA  
NOUVELLE ÉDITION  
DE SON LIVRE, HOW  
TO CONDUCT A  
PRACTICE-BASED  
STUDY ? PROBLEMS  
AND METHODS,  
DANS LE SÉMINAIRE  
13-CRG

Le livre est lié au séjour fait au CRG en 2004. La première édition date de 2012 et des thèmes sont issus de contacts avec le réseau *Langage et Travail*. Le titre suggère un livre de méthodologie, ce qui est le cas. Mais il ne s'agit pas de dire ce qu'il faut faire, ou ne pas faire. Le livre est fait d'histoires, de *narratives*, qui illustrent la manière dont la recherche se fait et se mène. Il ne s'agit pas de méthodologie prescriptive.

À partir des années 2000 s'est produit un tournant autour des pratiques (*practice turn*). Le concept de pratique a une très longue histoire en philosophie (phénoménologie, pragmatisme) et en sociologie (Garfinkel et l'ethnométhodologie, structuration theory, Giddens, Bourdieu – ce qui fait que certains Français n'aiment pas trop le terme...), en psychologie. Pourquoi ce tournant, ce retour de la notion de pratique ? La notion est polysémique. La notion renvoie tout d'abord à une méthode d'apprentissage : on apprend en faisant et refaisant les choses : « *Practice makes perfect* ». La pratique est ensuite une occupation ou en champ d'activité (la pratique médicale). On parle d'ailleurs plutôt de pratiques au pluriel. Enfin, la pratique est une manière de faire quelque chose (« *canonical practice* »).

Un article de Sandberg et Tsoukas (2015) identifient trois cases possibles. Un concept de sens commun (pas très intéressant), des théories générales de la pratique (Bourdieu, Schatzki) des théories qui ont l'ambition de couvrir l'ensemble des pratiques, et puis des théories liées à un domaine particulier.

Nous avons commencé en nous appuyant sur la notion de pratique dans le domaine de l'apprentissage et de la connaissance, la connaissance en tant qu'elle est située, la pratique comme le lieu de l'*enactment* de la pratique. À ce moment-là, j'étais assez sceptique sur des mouvements comme *strategy-as-practice*, *leadership-as-practice*, *marketing-as-practice*, *entrepreneurship-as-practice* (je le suis moins aujourd'hui). La connaissance est alors une activité collective. La pratique n'est pas seulement ce que les gens font, ce qu'ils disent et font (Schatzki, 2001), mais aussi ce qu'ils développent en contexte.



Au début des années 2000, la théorie des organisations se heurte à plusieurs problèmes : la crise du paradigme fonctionnaliste, les limites du rationalisme, le changement de statut de la connaissance la socialité post-sociale, la matérialité. Le retour de la pratique commence alors avec un numéro spécial d'*Organization* et une session de l'Academy of Management à San Diego (1998). Le livre de Schatzki (2001) vient à l'appui du mouvement en montrant l'importance de l'étude des pratiques.

L'étude des pratiques peut prendre plusieurs formes mais l'essentiel se joue quand la pratique devient une épistémologie de la recherche qualitative sur les pratiques. La distinction entre l'ontologie (ce que l'objet est) et l'épistémologie (la manière dont vous étudiez l'objet) s'efface (certains parlent d'onto-épistémologie). L'idée se trouve chez Anne-Marie Moll (2002) qui parle de praxéographies. Si on étudie l'amitié, on peut d'abord chercher ce que l'amitié est. Mais au lieu de se demander ce qu'elle est, on peut se demander : comment l'amitié est-elle faite, construite ? L'accent va alors être mis sur la performativité et les agencements (le lien avec l'agencement organisationnel de Jacques Girin est évidente, mais il faut aussi remonter à Deleuze, l'idée que les choses assemblées réalisent une *agency*). La matérialité renvoie à l'*embodiment*, la cognition incarnée. Dans le livre, nombre de recherches sont présentées : la Pony Express, la téléconsultation, la comparaison de la Bakerloo line et du RER, les couvreurs, la biopsie, etc. Les concepts centraux sont la *situatedness*, le *knowing-in-practice* (la pratique pas seulement comme dire et faire, mais comme connaissance), l'*embodied aesthetic knowing*. Des chapitres sont ensuite consacrés à la sociomatérialité, l'infrastructure normative des pratiques, et la parole (*talking while practicing*), les infrastructures sociales, la texture des pratiques (l'agencement), la connaissance transformante.

Bien évidemment, il y a de multiples voies pour étudier les pratiques.

## DÉBAT

**Question :** *Comment la notion de pratique se positionne-t-elle par rapport au concept de routine ?*

**Réponse :** Dans la littérature sur les routines, on trouve énormément de choses. Si la routine est un programme pour l'action, la routine devient la description du programme. Mais que se passe-t-il quand ce programme est mis en œuvre, concrètement. Certains auteurs parlent de *performative routine*, et là, on est très proche de la notion de pratique (Feldman et & Pentland, 2003).

**Question :** *pouvez-vous revenir sur la dimension collective des pratiques ?*

**Réponse :** se brosser les dents est une pratique, située, très individuelle. Néanmoins, il faut la brosse à dents, le dentifrice, ça peut être une pratique pédagogique avec les enfants, il y a le contrôle chez le dentiste. Et il y a une valeur sociale de l'hygiène dentaire. Peut-on seulement parler d'une pratique individuelle ?

**Question :** *vous parlez de knowledge et un terme y fait écho, celui de compétence, skill, mais il est absent de votre présentation. Pouvez-vous expliquer pourquoi ?*

**Réponse :** il peut être nécessaire de mettre la compétence à l'écart, dans un premier temps, pour identifier la notion de pratique. La compétence est en effet une notion

difficile à manier. On a tendance, dès qu'on parle de compétences, à les chosifier. Bien évidemment, il y a des compétences dans l'action, mais ce sont des compétences dans l'action. Je préfère donc *knowing-in-practice*, un *knowing* collectif ■

### Références

- Feldman Martha S. & Pentland Brian T. (2003) "Re-conceptualizing Organizational Routines as a Source of Flexibility and Change", *Administrative Science Quarterly*, vol. 48, n° 1, pp. 94-118.
- Gherardi Silvia (2019, 2<sup>nd</sup> ed) *How to Conduct a Practice-based study ? Problems and Methods*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Mol Annemarie (2002) *The Body Multiple: Ontology in Medical Practice*, Durham/London, Duke University Press.
- Sandberg Jörgen & Tsoukas Haridimos (2015) "Practice theory: What it is, its philosophical base, and what it offers organization studies", in Mir Raza, Willmott Hugh & Greenwood Michelle Ruth [eds] *The Routledge Companion to Philosophy in Organization Studies*, London, Routledge, pp. 184-198.
- Schatzki Theodore R. (2001) "Introduction. Practice Theory", in Schatzki Theodore R. Knorr-Cetina Karin & von Savigny Eike [eds], *The Practice Turn in Contemporary Theory*, London/New York, Routledge, pp. 1-14.



## Dossier Une Europe écossaise



*Le Loch Ness  
à Urquhart Castle  
(29 juillet 2019)*

**S**i le Brexit intervient finalement, il n'est pas impossible que les Écossais choisissent l'Europe. L'Europe quant à elle a depuis longtemps choisi l'Écosse. Depuis que les rois de France s'entourèrent de gardes venus des Highlands, qu'Ossian, puis Burns et enfin Walter Scott marquèrent la poésie et le roman à jamais, que Hume sortit Kant de son sommeil philosophique, et qu'Adam Smith y fonda l'analyse économique ■



## Willam Brodie, ou une double vie

*Hervé Dumez*

C'était le meilleur ébéniste d'Édimbourg, profession qu'il avait reprise de son père après avoir suivi de bonnes études au lycée de la ville. On le voyait dans son atelier passer d'un meuble à l'autre en sifflotant un air du *Beggar's opera* de John Gay, celui des mauvais garçons, contrôler et rectifier le travail de ses apprentis le chiffon et la cire à la main. Il s'était spécialisé notamment dans les secrétaires à clefs. Ses qualités techniques et commerciales se combinaient avec une grande affabilité et une conscience professionnelle qui allait au-delà de ce que l'on pouvait attendre : il accompagnait en personne la livraison de ses œuvres et veillait à leur installation dans les demeures. Familles nobles et bourgeoises multipliaient les commandes, ce qui expliquait son opulence. Ses pairs le respectaient et l'élirent doyen de sa corporation. On le connaissait donc comme Deacon Brodie et, en tant que tel, il prenait part aux délibérations du conseil municipal. L'après-midi, il prenait le thé avec les dames qui appréciaient son élégance choisie, culottes de satin et bas de soie, et le soir buvait du whisky avec les messieurs.

Les conversations portaient alors sur ce qui occupait toute la cité. Une bande de cambrioleurs écumait les boutiques : un joaillier d'abord, puis un orfèvre, un grossiste, un marchand de soie. Un matin, on découvrit même que la masse en argent de l'université avait été dérobée. Quelques témoins avaient vu les trois malfaiteurs s'enfuir dans les ruelles sombres de l'Old Town mais ils portaient une cape et un masque noirs. Exaspéré, le Home Department de Whitehall avait offert le pardon du Roi à tout criminel qui dénoncerait ses complices. Rien n'y faisait. Chaque nuit voyait un nouveau forfait et la bande, de plus en plus audacieuse, finissait en mars 1788 par forcer la porte du bureau de l'administration fiscale, dans Canongate.

Deux jours après pourtant, un certain John Brown, déjà convaincu de meurtre, était arrêté. Réclamant grâce, il dénonça ses deux complices dont l'un, à la stupeur générale, se révéla être William Brodie. On découvrit que le dandy qui le jour fréquentait la bonne société, entretenait deux maîtresses en plus de son épouse, avait au total cinq enfants, jouait dans les tripots la nuit ne dédaignant pas d'utiliser des dés pipés, et rejoignait ensuite ses comparses pour fracturer les serrures de portes, quand il n'en avait pas fait un double durant ses livraisons

ou réparations de meubles. La police ne parvint pas à l'arrêter : il avait déjà fui à Londres et, de là, s'était embarqué pour Amsterdam sous le nom de John Dixon. Lorsqu'il fut finalement appréhendé, il apprenait d'un forgeron itinérant les rudiments de son métier, probablement pour se lancer dans une carrière de faux-monnayeur, en attendant de trouver un navire en partance pour l'Amérique. On le ramena chaînes au pied à Édimbourg. Son procès commença fin août 1788 et il fut pendu le 1<sup>er</sup> octobre dans la cour de la prison de Tollbooth, face à la cathédrale Saint Gilles. Toujours bon artisan, il s'était arrangé un tour de cou en métal dissimulé sous sa chemise et avait soudoyé le bourreau pour qu'il le dépende rapidement, le faisant passer pour mort et lui permettant de s'enfuir. Apparemment, le stratagème échoua et il ne survécut pas. Son corps fut inhumé sans marque aucune dans le cimetière de Buccleuch.



Edinburgh, High Street, Deacon Brodie's Tavern (26 juillet 2019)

Sur un pan de mur de la chambre où l'on avait placé le petit lit, il y avait une commode et une bibliothèque. Le soir, sa mère étant peu présente, c'était Cummie, sa nurse, qui était chargée d'endormir le petit garçon. Souvent elle lui parlait d'histoires effrayantes de revenants, puis un jour elle lui montra les deux meubles et lui expliqua qu'ils avaient été faits par William Brodie, dont elle lui conta l'histoire. À treize ans, l'adolescent qu'il était devenu imagina d'en faire une pièce de théâtre qu'il s'entraîna à jouer.

Quelques vingt ans plus tard, il se trouvait à Bournemouth souffrant d'une hémorragie pulmonaire suivie de fortes fièvres, le médecin lui ayant prescrit des calmants. Une nuit, il se réveilla trempé de sueur, le visage de Fanny penché vers lui avec tous les signes d'une profonde inquiétude.

Doucement elle lui expliqua qu'il avait hurlé dans son sommeil, ce qui l'avait fait accourir. Très exactement alors, dans tous les détails, il lui présenta l'histoire qu'il avait rêvée, celle d'un homme à la personnalité double. Trois jours durant, il travailla, à nouveau dans la fièvre mais la lecture qu'il fit à Fanny de son manuscrit le désespéra. Il avait conçu le personnage comme foncièrement mauvais, son double lumineux n'étant qu'un simple déguisement et Fanny lui expliqua qu'il était passé à côté du sujet, celui de la coexistence du bien et du mal au sein de la même personnalité. Réalisant qu'elle avait raison, il jeta son manuscrit dans les flammes de la cheminée de sa chambre. Puis, à nouveau il se remit au travail pendant trois jours et passa six semaines ensuite à le polir, sans rien changer au fond, avant de l'envoyer à son éditeur. Originaire d'une famille d'ingénieurs profondément croyants et rigoristes, ayant abandonné au grand dam de son père ses études en *engineering* pour un cursus en droit mené en parallèle d'une vie passablement débauchée dans les ruelles noires de la vieille ville

d'Édimbourg, ayant basculé de surcroît dans l'athéisme, vivant avec une artiste mariée rencontrée en France, cette histoire entretenait sans doute avec lui une relation particulière. La vie de William Brodie qui le hantait depuis son enfance, celle d'un homme droit passionné par le mal probablement pour bien autre chose que le simple appât du gain, devint en tout cas *L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mister Hyde*<sup>1</sup>. Un jour, il signa une de ses lettres à sa mère de ces mots : « *I hope, Jekyll, I fear, Hyde*<sup>2</sup> » ■

### Références

- Borowitz A. (2005) "Dr. Jekyll and Mr. Stevenson", 29 *Legal Studies F.*, pp. 759-763
- Stevenson Robert Louis (2012) *Les porteurs de lanternes et autres essais*, Paris, Sillage.

1. Dans *Les porteurs de lanternes*, Stevenson a expliqué comment il avait composé une partie du livre en dormant.

2. « *Jekyll j'espère, Hyde j'en ai bien peur* ».



## L'ombre de Walter Scott

*Hervé Dumez*

Vous marchez dans Paris. Au 6<sup>bis</sup> avenue de Villars, vous passez devant un immeuble étrange. Construit visiblement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il aligne des pignons gothiques. Puis vous traversez rive-gauche et vous vous arrêtez devant Sainte-Clothilde, une église ogivale construite entre le milieu des années 1840 et celui des années 1850. Plus loin, dans le cinquième arrondissement, au coin de la rue Malebranche et de la rue Le Goff, des fenêtres, des balcons à dentelles de pierre. Et si vous remontez jusqu'à Montmartre, impasse Marie-Blanche, vous découvrez un petit château à tourelles. On retrouve les mêmes essais partout en Europe : des imitations de beffrois, de châteaux, de cathédrales. Comment diable, durant tout un siècle, a-t-on pu construire des fantaisies architecturales venues tout droit du Moyen-Âge ? La réponse se trouve en Écosse.

Rien n'y avait changé. Au loin des montagnes arrondies et désolées, se noircissant quand trop de nuages viennent les couronner, dont les courbes furent adoucies par des glaciers depuis longtemps disparus, aux pieds desquels des moutons paissent sans lever la tête, que l'on devine quelquefois ténébreuse et cornue, entre des murets de pierre. Des vallées serpentant entre des collines, au milieu desquelles coule une eau vive et claire hésitant entre fleuve pour la largeur et torrent pour le peu de profondeur et les rives de galets. S'amusant à aller et venir, le soleil les colore par moment de sa gaieté, jouant sur les nappes mauves des lupins sauvages dispersées sur le vert tendre des prairies. De temps en temps des gorges défendues par d'énormes blocs sombres où tombent des filets d'eau en cascades. Des bouquets de bouleaux ou de chênes peu hauts, de place en place, et des sapins juchés sur des rochers moussus se découpant sur la crête d'une colline qui parfois envahissent tout l'horizon en une forêt profonde et comme sans fin, noyée de brume et de pluie, ne venant s'arrêter pour s'y refléter qu'à la rive d'un loch.



*Le champ de bataille de Culloden  
(19 juillet 2019)*

La société, elle, s'était effondrée. En 1745, le dernier prince Stuart, Bonnie Prince Charlie, avait tenté de réunir les clans. Ils avaient conquis ensemble Édimbourg et marché sur Londres. Mais à Derby, la décision avait été prise de faire demi-tour. Sur le plateau de Culloden, non loin d'Inverness, ils furent écrasés en une heure par les troupes du Duc de Cumberland, éternel vaincu des forces françaises sur le continent. Les rebelles blessés furent achevés sur la lande et la répression qui s'ensuivit fut d'une extrême férocité. Cumberland y mérita son surnom de boucher. L'Écosse perdit jusqu'à ses traditions : le port du tartan et d'une arme fut interdit, sauf pour les Écossais qui s'intégrèrent dans l'armée britannique : on ne resterait écossais qu'en rejoignant l'ennemi d'hier. Les clans furent démantelés. Bonnie Prince Charlie se cacha après le désastre durant des mois, déguisé en soubrette d'une jeune aristocrate du clan McDonald qui le protégea, avant de quitter définitivement l'Écosse sur un navire de guerre français<sup>3</sup>.

3. Les Écossais déguisèrent en chanson d'amour leur nostalgie politique. Cela donna *Bring back, bring back, o bring back my Bonnie to me*. <https://www.youtube.com/watch?v=4-Qu6uarPD4>

En quelques années se produisit pourtant une évolution étrange que David Hume nota, dix ans à peine après le désastre de Culloden :

Il est vraiment admirable de voir combien d'hommes de génie ce pays est en train de produire. N'est-il pas étrange qu'alors que nous avons perdu nos princes, nos parlements, notre gouvernement indépendant, et même nos principaux nobles, alors que nous sommes malheureux de notre accent et de notre prononciation, alors que nous parlons un dialecte corrompu de la langue dont nous faisons usage ; n'est-il pas étrange, dis-je, que dans ces circonstances, nous nous retrouvions le peuple littérairement le plus distingué d'Europe ?

Hume pensait évidemment à la révolution qu'il était en train de mener en philosophie, en science politique et en économie avec son ami Adam Smith et à cette élite intellectuelle qui se croisait sur le Royal mile d'Édimbourg. Mais il anticipait sans le savoir un autre mouvement. Quelques années plus tard, James Macpherson, après avoir fait un tour des Highlands, publiait les œuvres d'Ossian, un barde exhumé de la nuit des temps, à moitié inventé peut-être. Ces chants couraient bientôt l'Europe, et le jeune Goethe comme tant d'autres en était bouleversé. Puis Robert Burns se mettait à reprendre des ballades publiées en scot, et cette fois toute l'Europe se passionnait pour une ode au haggis et pour les chants des bergers dans les glens. En quelques années, *Auld Lang Syne* était chantée dans tous les foyers et Beethoven l'arrangeait pour chœur et piano<sup>4</sup>.

4. *Ce n'est qu'un au revoir*, dans la version française. <https://www.youtube.com/watch?v=to1xT931lUI>

Ce n'était rien à côté de ce qui allait se passer en 1814 lorsque parut, anonymement, *Waverley*. En quelques mois, quarante mille exemplaires s'en vendaient en Angleterre et des traductions sortaient en toutes les langues d'Europe. Byron entamait ses années d'exil sans s'en séparer. À nouveau, Goethe s'enthousiasmait lui aussi. L'auteur évoquait l'Écosse d'il y avait soixante ans, celle que ses grands-parents lui avaient contée. À travers la figure d'un jeune noble anglais peu malin, il faisait revivre le soulèvement mené par le dernier prince Stuart et les divisions qu'il avait suscitées. Le narrateur découvrait l'art d'entremêler les aventures inventées de personnages fictifs avec l'histoire réelle, ses acteurs et ses scènes, faisant alterner les unes et les autres aux premiers et au second

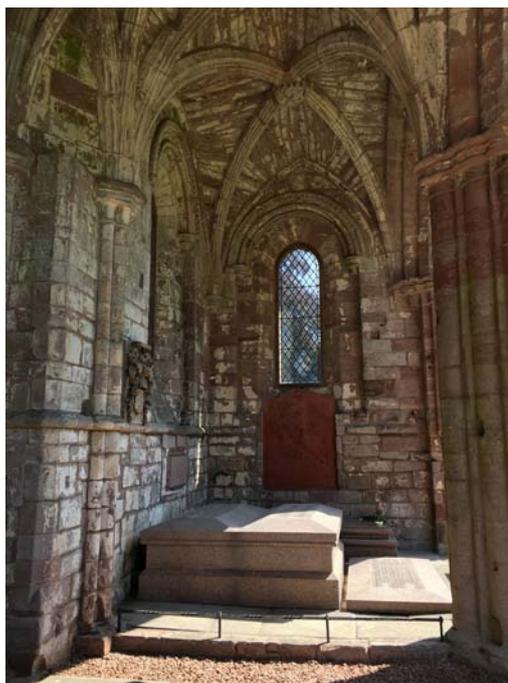
plans. Il avait inventé le roman historique. On sut bientôt que le livre était de Walter Scott, un poète que Byron avait éclipsé et qui s'était alors tourné vers le roman, qui allait courir de succès en succès avec *Ivanhoé*, *Rob Roy*, *La fiancée de Lammermoor*, *Quentin Durward*, *La jolie fille de Perth*, et tant d'autres. En France seulement, quelques cent cinquante mille exemplaires de ces œuvres se vendirent au total au XIX<sup>e</sup> siècle. Tous les romanciers et poètes se mirent à l'histoire. Hugo a dix-sept ans lorsqu'il le lit, le considérant comme un génie. Dumas traduit *Ivanhoé*. Berlioz compose une ouverture sur un de ses récits, *Rob Roy*. Delacroix se peint en Ravenswood, le héros de *La fiancée de Lammermoor*, sur laquelle Donizetti compose un opéra, alors que Rossini crée un *Ivanhoé*, une *Dame du Lac*, et un *Louis XI à Péronne* inspiré de *Quentin Durward*. En 1867, Bizet donne au Châtelet une *Jolie fille de Perth*. À l'image de la jeune princesse Victoria, future reine, il n'est pas une Européenne qui ne se pare d'une robe ou d'une jupe en tissu écossais. Viollet-le-Duc restaure le château de Pierrefonds et donne une flèche à Notre-Dame, à laquelle Hugo consacra un roman moyenâgeux fleuve.

Toute l'Europe de la vapeur, du télégraphe, des transatlantiques, des viaducs en acier, se rêve en chaussures à la poulaine et en surcots.

Elle découvre également son histoire, et ses dangers et approximations. Lorsque George IV se rend en 1822 à Édimbourg, sa popularité est au plus bas et il espère la remonter par un coup d'éclat, celui d'être le premier roi d'Angleterre à mettre le pied dans les Highlands depuis deux siècles. C'est Sir Walter Scot, son ami, qui est chargé d'organiser la visite. Le romancier *tour operator* demande, sans grand succès à l'époque, aux femmes de la noblesse écossaise de se vêtir de tartan. Le roi, quant à lui, qui était au courant de l'organisation du voyage, surprend tout le monde en apparaissant en kilt. Certains s'offusquèrent. « *Sir Walter Scott nous a ridiculisés en nous faisant passer pour une nation de Highlanders, et en faisant de la cornemuse et du tartan l'ordre du jour* », gronda James Stuart of Dunearn. La chose était d'autant plus paradoxale que Scott était un Écossais des Borders et non un highlander. Le plus outré était précisément le fondateur de la Society of True Highlanders et défenseur du gaélique, Alasdair Ronaldson MacDonell. Lui travaillait à l'histoire vraie des traditions et la voyait détournée et bafouée. Scott réduisait l'Écosse aux Highlands, dont il n'était pas, entérinait son appartenance à la couronne anglaise et la chantait en anglais.

S'instaura alors ce rapport à l'histoire très particulier qui passe par le roman, que Gide parmi d'autres dénoncerait (« *J'ai ce genre de carton-pâte et Viollet-le-Duc en horreur* ») et qui a toujours plus ou moins partie liée à la politique. Des années plus tard, le Kaiser reconstruisait le Haut-Koenigsbourg en Alsace annexée pour rappeler la puissance des Hohenstauffen et érigeait une gare d'inspiration moyenâgeuse à Metz, destinée à l'acheminement rapide des troupes prussiennes sur la frontière en cas de nouveau conflit avec la France.

Stendhal, qui reconnaissait l'influence de Walter Scott, soulignait avec raison ses faiblesses de romancier. Le comparant à la *Princesse de Clèves*, il opposait les descriptions « historiques » des paysages, des costumes,



Tombe de Sir Walter  
Scott, Borders,  
Dryburgh Abbey  
(25 juillet 2019)

des spécificités alimentaires, à l'analyse fine et puissante des passions, qui échappe à Scott. « *Je dirai franchement* », écrivait-il, « *que je suis convaincu que dix ans suffiront pour faire tomber de moitié la réputation du romancier écossais.* » Là, Stendhal se trompait. Un siècle durant, les créations de Scott dominèrent tout l'imaginaire européen. Aujourd'hui, Édimbourg s'enorgueillit d'être la seule ville dans laquelle une gare, Waverley Station, porte le nom d'un roman, et d'avoir érigé le plus grand monument jamais consacré à un écrivain, une tour néogothique de plus de soixante mètres de haut. Et nous jouons toujours entre réalité, songe, mythe, velléités politiques en écrivant et en lisant une histoire romancée.

« *Tout ouvrage d'art est un beau mensonge* », conclut Stendhal. « *Tous ceux qui ont écrit le savent bien.* » ■

### Références

- Dunlop Eileen (2016) *Sir Walter Scott. A Life in Story*, Edinburgh, The National Museums of Scotland.
- Scott Walter (2018) *Waverley, ou l'Écosse il y a soixante ans. Rob Roy. La fiancée de Lammermoor*, Paris, Bouquins.
- Stendhal (1830) "Walter Scott et la Princesse de Clèves", *Le National*, 19 février, in (1972) *Œuvres complètes* t. 46 (Mélanges 11, Journalisme), Paris, Cercle du Bibliophile, pp. 221-224.





Portrait de Robert Burns,  
Alexander Nasmyth (1787)

*O my Luv's like a red, red rose  
That's newly sprung in June;  
O my Luv's like the melodie  
That's sweetly play'd in tune.*

*As fair art thou, my bonnie lass,  
So deep in luv am I:  
And I will luv thee still, my dear,  
Till a' the seas gang dry.*

*Till a' the seas gang dry, my dear,  
And the rocks melt wi' the sun:  
I will luv thee still, my dear,  
While the sands o' life shall run.*

*And fare thee well, my only Luv  
And fare thee well, a while!  
And I will come again, my Luv,  
Tho' it were ten thousand mile.*

*Mon amour est une rose rouge, rouge,  
En juin nouvellement éclore ;  
Ô mon amour est comme une mélodie,  
Aux accords harmonieux*

*Si belle es-tu ma douce amie,  
Et tant suis-je pris d'amour,  
Que je t'aimerai encore, ma douce,  
Quand les mers seront asséchées.*

*Les mers seront asséchées, ma douce,  
Les rochers fondus sous le soleil,  
Que je t'aimerai toujours, ma douce,  
Même lorsque s'écouleront les sables de ma vie.*

*Au revoir mon seul amour,  
Au revoir pour un instant !  
Je reviendrai, mon amour,  
Même s'il me faut franchir les miles par milliers.*

*My Luv's like a red, red rose (Robert Burns)*  
[https://www.youtube.com/watch?v=uWAWRdg3W\\_8](https://www.youtube.com/watch?v=uWAWRdg3W_8)